

**ANTICIPER
2050 :**

quel avenir pour
les Franciliens ?

P.06

**IMAGINER
2050 :**

quelle Île-de-France
« idéale » ?

P.18

**5 DÉFIS
À RELEVER
EN 2050 :**

22 propositions
concrètes !

P.22

**CONCRÉTISER
2050 :**

quels leviers pour engager
la transformation de
l'Île-de-France ?

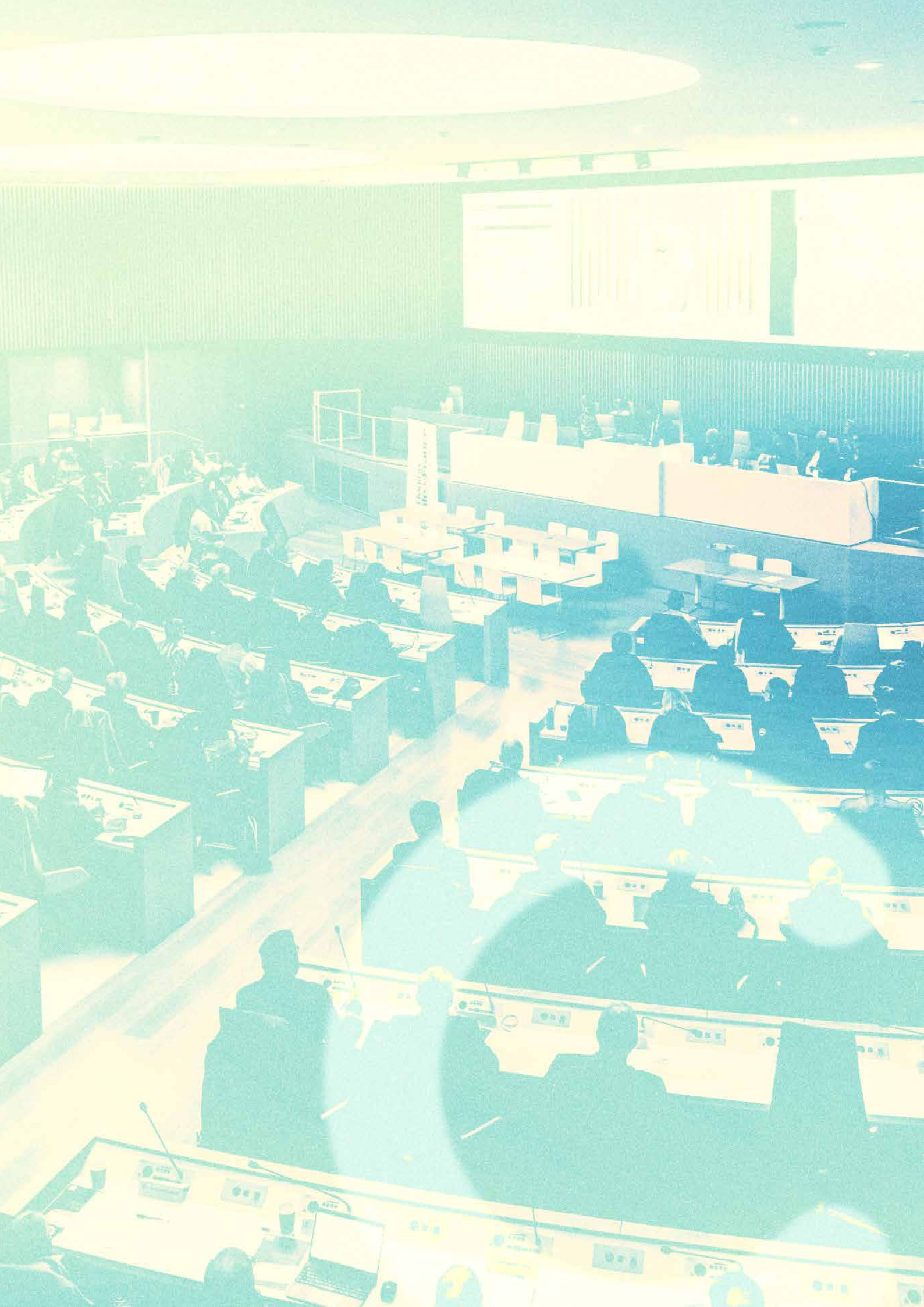
P.84

L'ÎLE-DE -FRANCE

JUIN
2026

EN 2050 : demain se décide aujourd'hui

22 propositions pour un futur plein d'avenir !



Edito de Valérie Müller,

Présidente du Ceser Île-de-France

Comment vivrons-nous en Île-de-France en 2050 ?

A l'heure des mille chamboulements qui s'annoncent, et sans boule de cristal, **pas simple de répondre à la question !**

Les 190 conseillers du Ceser ont préparé ensemble un rapport complet qui analyse l'impact des tendances repérables dès à présent et qui projette leur vision commune de la Région Île-de-France en 2050. Ce travail, réalisé de façon parfaitement collégiale - du choix du sujet initial à l'adoption du rapport final - est le reflet de ce que nous sommes, nous, les Ceser !

Venus de différents horizons, nous sommes munis de capteurs qui permettent de prendre régulièrement le pouls des territoires ; les discussions sont parfois âpres entre nous, mais **nous parvenons toujours à trouver une direction commune**. L'intérêt général chevillé au corps, nous accompagnons l'exécutif régional en contribuant de façon constructive à l'évaluation de leur politique publique et en leur faisant régulièrement des propositions pour améliorer le quotidien des Franciliens !

Dans ce rapport, un certain nombre de parti-pris ont gouverné nos réflexions :

→ **Être concrets, pragmatiques, réalistes !** « L'argent public ne tombe pas du ciel », nous en sommes conscients, et il faut apprendre à faire mieux avec moins, nous le savons bien.

→ **Être positifs !** L'horizon est grand, l'horizon est large. Les changements sont aussi des opportunités de progresser. Abordons l'avenir avec optimisme !

→ **Associer à chaque étape de nos réflexions la génération Z** issue du Conseil régional des jeunes, qui selon toute vraisemblance sera à la manœuvre à notre place en 2050. On peut s'en désespérer, mais l'avenir que nous préparons, ce sont surtout eux qui en hériteront !

Nous ne remercierons jamais assez les partenaires qui nous ont accompagnés depuis le début, pour leur patience, leur bienveillance et leurs expertises. Que ce soit Futuribles ou le Conseil régional des jeunes ou encore les 18 membres du groupe de travail du Ceser, tous ont contribué sans relâche à l'élaboration de ce travail d'horlogerie fine, sachant à chaque instant associer, partager, confronter, pour arriver à cette proposition ambitieuse.

De nombreuses questions ont émergé au fil de nos réflexions : faut-il avoir peur de l'IA ? Travaillera-t-on encore en 2050 ? Comment peut-on se sentir si seuls dans des territoires aussi peuplés ? Existe-t-il une voie de passage entre l'urgence environnementale et les contraintes du quotidien ? Ces sujets seront débattus le **15 octobre prochain** dans un colloque, ce qui permettra de montrer une autre faculté des Ceser : **le débat !**

J'ai tenu à lancer ce chantier dès ma prise de fonction, convaincue de l'utilité des Ceser et de leur valeur ajoutée. Je dois dire que l'aboutissement de ce travail est tombé en réalité pile au moment où notre tête a failli rouler sous le billot, ce qui n'était pas tout à fait prévu comme cela.

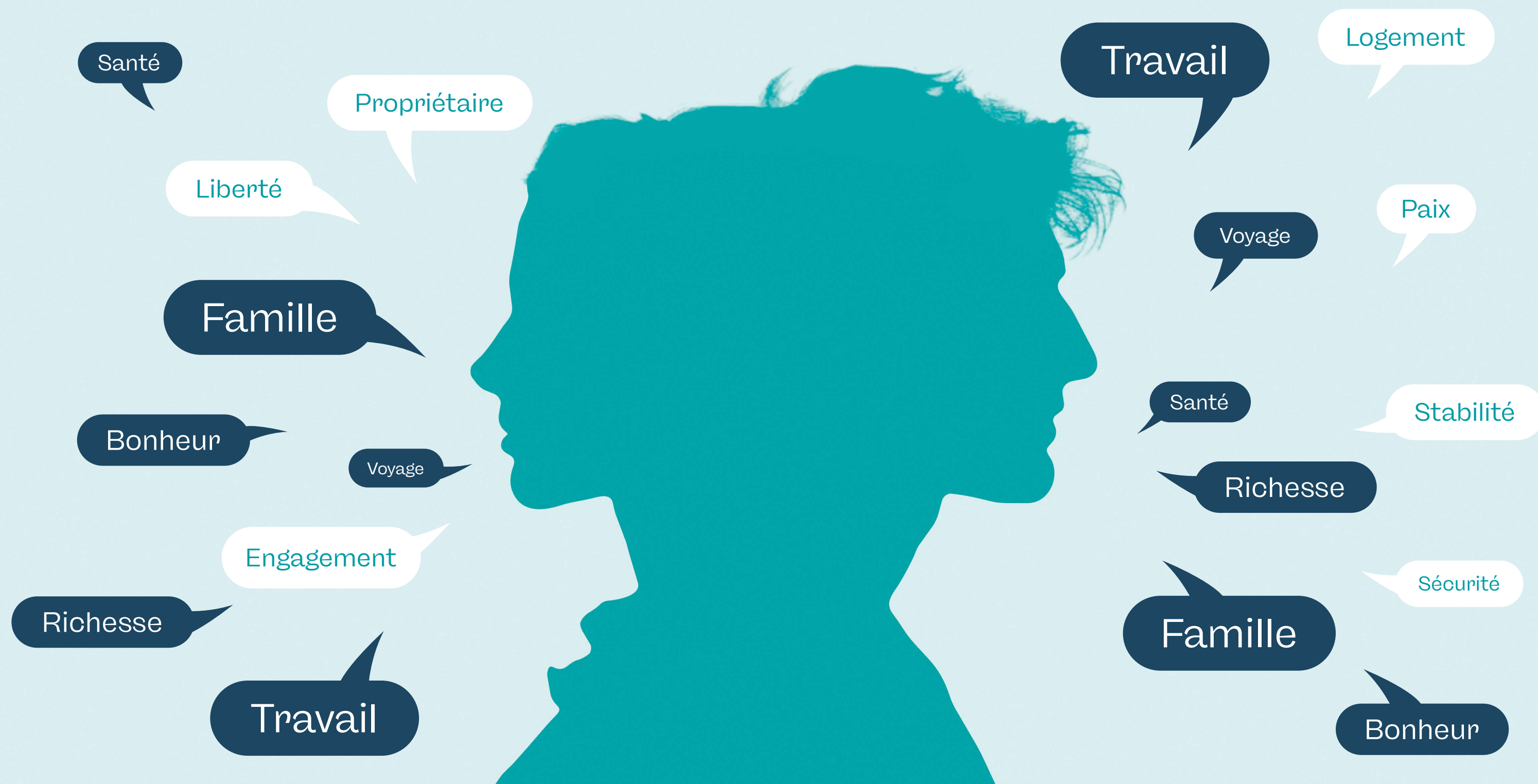
Mesdames et messieurs, qui avez voulu supprimer les Ceser, lisez-nous ! Mesdames et messieurs qui connaissez et appréciez les Ceser, réglez-vous !



Les 190
conseillers
du Ceser
ont préparé
ensemble un
rapport complet
qui analyse
l'impact des
tendances
repérables dès
à présent et qui
projette leur
vision commune
de la Région
Île-de-France
en 2050

Qu'est-ce qu'une

vie réussie ?*



Réponses des conseillers
du Ceser Île-de-France

Réponses des membres
du Conseil Régional des Jeunes d'Île-de-France

L'Île-de-France 2050 : demain se décide aujourd'hui

22 propositions pour un futur plein d'avenir !

SOMMAIRE

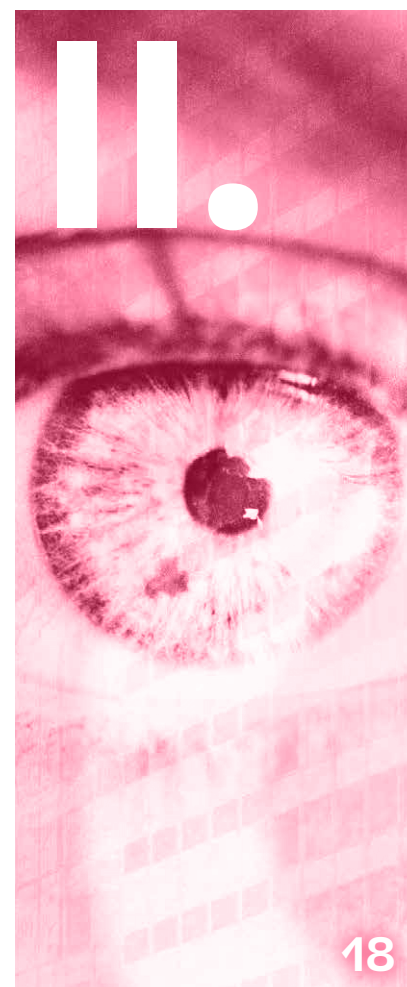


Anticiper 2050 : quel avenir pour les Franciliens ?

1. Un futur mondial marqué par de profondes mutations
2. L'Île-de-France face aux grandes transitions

Imaginer 2050 : quelle Île-de-France « idéale » ?

Vision commune des conseillères et
conseillers du Ceser Île-de-France



5 défis à relever en 2050 : 22 propositions concrètes !

- DÉFI N°1.
En 2050, se former et travailler
en Île-de-France
- DÉFI N°2.
En 2050, mieux se déplacer
en Île-de-France
- DÉFI N°3.
En 2050, se loger, se nourrir,
se soigner en Île-de-France
- DÉFI N°4.
En 2050, vivre dans un
environnement sain, apaisé
et sécurisé en Île-de-France
- DÉFI N°5.
En 2050, s'engager et vivre
ensemble en Île-de-France

Concrétiser 2050 : quels leviers pour engager la transformation de l'Île-de-France ?

1. Une clarification et une meilleure coordination des compétences régionales : un exemple concret, la santé
2. Des leviers budgétaires et financiers en adéquation avec la capacité d'action de la Région Île-de-France
3. La démocratie participative et le rôle du Ceser
4. Liste des membres du Groupe de travail
5. Remerciements



Annexes

01.

Anticiper 2050 : quel avenir pour les Franciliens ?

Les prochaines décennies seront marquées par des tendances mondiales majeures, dont les impacts se feront sentir à toutes les échelles, y compris en Île-de-France.

À l'échelle mondiale, le changement climatique s'impose comme le fil conducteur des transformations en cours et à venir, influençant l'ensemble des équilibres économiques, sociaux et environnementaux. La fragmentation géopolitique et l'émergence de nouveaux acteurs redéfiniront les rapports de force, tandis que le déploiement de l'intelligence artificielle, bien que créateur d'opportunités, posera des défis majeurs en matière économique, écologique et sociétale. Par ailleurs, le vieillissement démographique induira des recompositions structurelles, avec des impacts significatifs sur l'emploi, les systèmes de santé et de retraite, ainsi que sur les flux migratoires.

La région Île-de-France ne sera pas épargnée par ces bouleversements, qui vont de plus en plus fragiliser les fondements de son organisation territoriale, de son attractivité et de sa cohésion sociale. Ainsi, l'évolution de la démographie francilienne, les besoins accrus en logement et santé, la transformation des modèles économiques et des métiers et l'intensification et le cumul des risques constituent autant de tendances que la région doit anticiper.



Un futur mondial marqué par de profondes mutations

Climat, biodiversité et montée des urgences écologiques

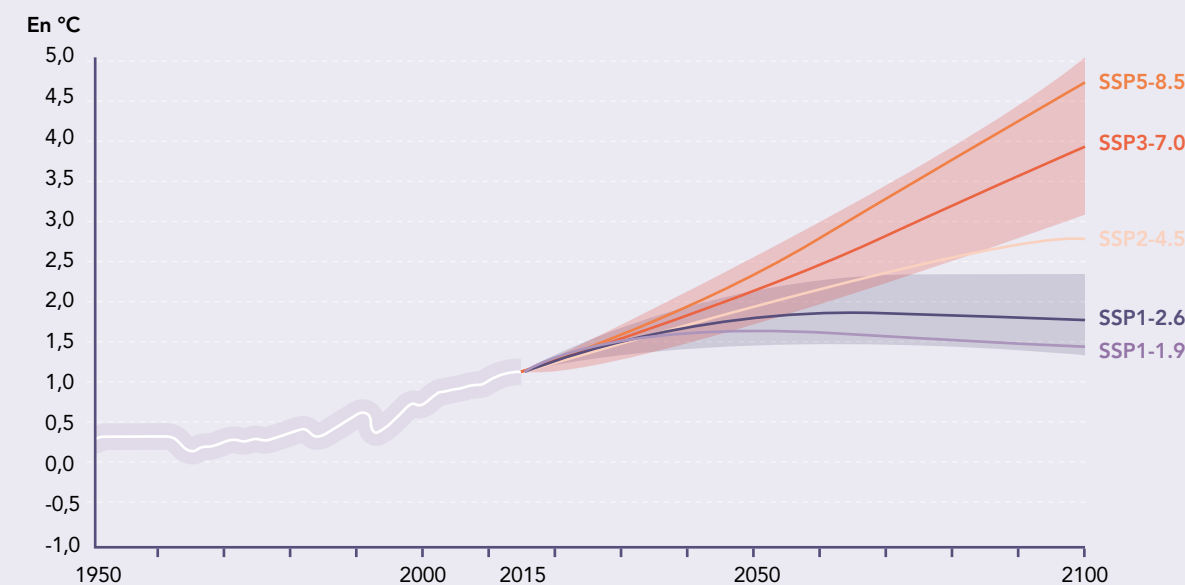
Réchauffement
de la planète
+2°C
en 2050

Le dérèglement climatique, amené à s'intensifier dans les années à venir, provoque d'une part le réchauffement de la planète (+2°C en 2050¹), et d'autre part l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Parmi les événements appelés à se multiplier, figurent les épisodes de submersion marine, notamment en raison de l'élévation du niveau des mers qui devrait monter de 30 à 60 cm en moyenne², mais aussi les canicules et vagues de chaleur humide, sécheresses, inondations,

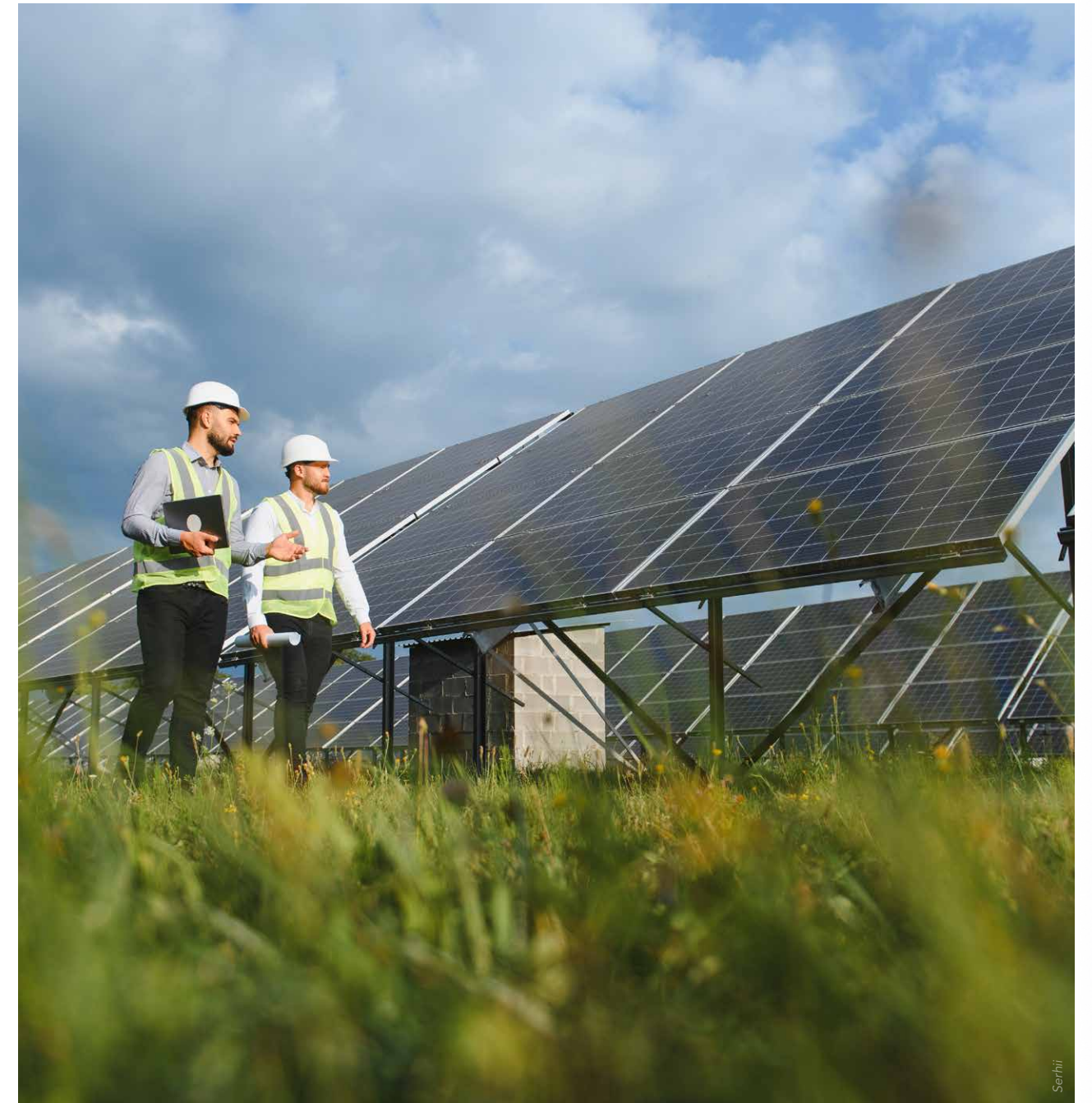
incendies et feux de forêt, cyclones, etc. Dans ce contexte de pressions accrues, il est possible d'anticiper trois types d'effets pour la biodiversité d'ici 2050 : l'accélération du rythme d'extinction d'espèces, la diminution des populations estimée à plus de quatre cinquièmes depuis la préhistoire pour les mammifères sauvages (IPBES) et à près de trois quart (WWF) depuis 1970 pour les vertébrés, la fragilisation et la fragmentation des écosystèmes et populations, diminuant la résilience de la faune et de la flore.

Évolution des températures suivant les scénarios du GIEC à l'échelle mondiale³

Projection de la variation de température moyenne mondiale par rapport à la période 1850-1900



Source : Giec, 1^{er} groupe de travail 2021



Par ailleurs, le dérèglement climatique agit comme un multiplicateur de risques économiques, sociaux et géopolitiques amplifiant des fragilités préexistantes. Les conséquences économiques et tensions sur les ressources (eau, sols, air, végétal) sont nombreuses : pertes agricoles dues aux sécheresses, perturbations des chaînes logistiques, augmentation des coûts d'assurance, destruction d'infrastructures. En outre, la précarisation énergétique, les migrations internes liées aux catastrophes naturelles et le renforcement des inégalités territoriales sont autant de conséquences sociales modifiant profondément les vies humaines.

Dans ce contexte, la transition écologique devient un enjeu d'autonomie stratégique, de cohésion sociale et de stabilité internationale. Or, elle s'inscrit dans un paysage marqué par des contraintes de souveraineté, tensions sociales et coûts économiques, qui pèse sur la coopération internationale depuis les Accords de Paris (2015) et façonne les politiques publiques. La transition vers les énergies renouvelables et la décarbonation des industries exposent les États européens à de nouvelles dépendances : métaux critiques (lithium, cobalt, nickel)⁴, technologies solaires, ou encore services numériques (Amérique du Nord, Asie). La recherche d'autonomie stratégique se heurte ainsi à la réalité des chaînes de valeur mondialisées.

La transition
écologique
devient un enjeu
d'autonomie
stratégique, de
cohésion sociale
et de stabilité
internationale

Fragmentation géopolitique et nouveaux acteurs de puissance



Le système international connaîtrait une transformation profonde, marquée par l'érosion du multilatéralisme classique fondé après 1945 sur des institutions universelles (ONU, FMI, OMC) et régionales (UE, ASEAN, MERCOSUR) et sur la prééminence des grandes puissances occidentales. À sa place émergerait un multilatéralisme fragmenté, structuré autour de blocs régionaux, de coalitions ad hoc et de puissances intermédiaires qui chercheraient à maximiser leur autonomie stratégique dans un contexte de rivalités accrues. Ces ensembles ne remplaceraient pas les institutions globales, mais ils deviendraient des centres de décision autonomes, capables de négocier collectivement et de défendre leurs intérêts face aux grandes puissances.

En outre, l'ordre géopolitique mondial risque d'être bousculé par la montée en puissance d'acteurs non-étatiques, dont l'influence

concurrence parfois celle des Etats. La fragmentation géopolitique, la persistance de zones grises et l'accroissement des inégalités offriraient un terrain favorable au développement de réseaux et trafics illégaux, capables de générer des flux financiers d'ampleur macroéconomique et de s'enraciner durablement dans certains territoires.

À défaut de régulation à l'initiative des Etats, ces équilibres globaux seraient également marqués par la montée en puissance de groupes privés d'envergure mondiale, devenus des acteurs centraux de la production, de la maîtrise et de la valorisation des données. Dans le contexte des luttes de pouvoir entre Etats, la participation des géants du Net, sur le mode de l'alliance ou du conflit, aurait un poids considérable. Enfin, les grands fonds d'investissement, par leur capacité à orienter massivement les capitaux, pèseraient sur les choix économiques, industriels et stratégiques des Etats, renforçant encore leur autonomie dans la régulation ou la déstabilisation des équilibres globaux. Toutefois, comme en attestent les initiatives réglementaires européennes récentes, telles que le Digital Markets Act⁵ et le Digital Services Act⁶, une intervention publique ciblée permettrait de rééquilibrer les rapports de force et de modérer l'influence de ces acteurs.

Cette tendance à la multipolarité contribuerait à façonner un système international plus imprévisible, où les coalitions seraient mouvantes et les règles moins stabilisées.

Intelligence artificielle et transformation du numérique : une révolution porteuse de risques et d'opportunités

À l'horizon 2050, le contexte technologique mondial serait marqué par une mutation profonde des infrastructures, des pratiques et des rapports de pouvoir liés aux technologies.

Une généralisation invisible de l'intelligence artificielle pourrait être anticipée, et ce dans tous les secteurs (recherche, éducation, logistique, systèmes d'alerte, sécurité, énergie, administration). Les IA génératives, de plus en plus sectorielles, transformeraient le contenu et la nature d'une grande partie du travail humain. De plus, une convergence technologique entre numérique, biotechnologie, robotique et génétique provoquerait une reconfiguration du paysage économique. Cette convergence donnerait naissance à des systèmes techniques intégrés, avec comme application la médecine prédictive, l'agriculture automatisée, la surveillance environnementale, etc.

La concentration des acteurs capables de maîtriser les chaînes de valeur, la production logicielle et l'accès aux données soulèvent des enjeux démocratiques, de souveraineté, de transparence et de régulation du fait du rôle puissant des plateformes (conditions d'accès aux services publics, gouvernance des communications, cryptomonnaies, notation des individus).

La généralisation de l'usage des technologies et de l'IA, très consommateur en énergie comme en eau, accroîtra la pression environnementale⁷. En 2023, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) estimait que la consommation d'eau liée à l'intelligence artificielle avait atteint 560 milliards de litres, dépassant la consommation d'eau en bouteille (446 milliards de litres). L'eau est surtout utilisée pour le refroidissement des centres de données, mais aussi pour la production d'électricité ou encore la production de matériel⁸. En France, le numérique représente aujourd'hui 4,4% de l'empreinte carbone. 46% de l'empreinte carbone du numérique sont causés par les data centers, liés à l'utilisation des services numériques tels que les moteurs de recherche, le cloud, les vidéos à la demande, les réseaux sociaux, l'IA, etc.⁹ À défaut

d'actions engagées, l'ADEME anticipe un triplement des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, correspondant à une hausse de 80% de consommation d'électricité, atteignant 93 TWh, dont 39 TWh pour les data centers.

Par ailleurs, le développement technologique renforcerait les tensions géoéconomiques, compte tenu de l'interdépendance entre les Etats quant à leur approvisionnement en ressources (énergies, eau, extraction de métaux rares). À cet égard, l'UE importe 98% de ses terres rares de Chine, et 60% de son Cobalt de République démocratique du Congo¹⁰. Cela alimenterait les politiques de sécurisation et de relocalisation industrielle.

Enfin, le développement technologique entraînerait une évolution du rapport au monde et à soi chez les individus. Ceux-ci se tourneraient vers des technologies immersives, telles que la réalité virtuelle, le métavers, etc. pour échapper à l'anxiété environnementale¹¹. En parallèle, le recours à des technologies de type *low-tech* ou frugales se développerait, faisant émerger deux tendances opposées. D'une part, cela pourrait donner lieu à un technosolutionnisme centré sur l'autonomisation technologique. D'autre part, la contrainte écologique et énergétique pourrait peser de plus en plus sur les systèmes numériques, ce qui générerait une dynamique de recentrage sur la sobriété, la réparabilité et les communs numériques.



En France, le numérique
représente aujourd'hui

4,4%
de l'empreinte
carbone

L'ADEME anticipe
un triplement des
émissions de gaz à
effet de serre d'ici
2050

Vieillesse, migrations et recompositions démographiques

Le paysage démographique mondial connaît une transformation profonde, marquée par un vieillissement généralisé de la population. L'allongement de l'espérance de vie, combiné à une baisse durable de la fécondité, entraîne une augmentation rapide de la proportion de personnes âgées. L'ONU anticipe, en effet, le doublement du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans dans le monde d'ici à 2050 (2,1 milliards de personnes)¹². Cette dynamique exercera une pression croissante sur les systèmes de retraite, de santé et de soins, dont le financement devient un enjeu central pour les décennies à venir. Les États vont devoir simultanément faire face à une diminution relative de la population active, ce qui fragilisera la capacité productive et pèsera sur la croissance potentielle.

Les trajectoires sont toutefois différenciées entre régions du monde. Si l'Afrique subsaharienne se distingue aujourd'hui par une croissance démographique soutenue, portée par une fécondité élevée et une population particulièrement jeune, l'Europe se caractérise par un vieillissement avancé de sa population. L'Union européenne, qui compte aujourd'hui environ 450 millions d'habitants, devrait voir sa population diminuer pour atteindre 419,5 millions en 2100. De plus, entre 2024 et 2100, la proportion de personnes âgées (80 ans et plus) au sein de l'UE devrait être multipliée par 2,5¹³.

Parallèlement, les migrations climatiques s'intensifient et pourraient concerner 216 millions de personnes à horizon 2050¹⁴. Les effets du changement climatique, telles les sécheresses, la montée des eaux, la dégradation des sols, poussent un nombre croissant de populations à se déplacer, souvent à l'intérieur de leur propre pays mais aussi au-delà des frontières. Ces mouvements s'ajoutent aux migrations économiques, motivées par la recherche d'opportunités dans les régions où la main-d'œuvre se raréfie.

Dans ce contexte, la démographie devient un facteur structurant des équilibres économiques et géopolitiques mondiaux. Le vieillissement au Nord, la jeunesse au Sud et la montée des mobilités humaines dessinent un monde où les politiques migratoires sociales et climatiques seront de plus en plus interdépendantes.

Khunatorn

L'ONU anticipe
le doublement
du nombre
de personnes
âgées de plus de
60 ans dans le
monde d'ici
à 2050

Les migrations
climatiques
s'intensifient
et pourraient
concerner 216
millions de
personnes à
horizon 2050

L'Île-de-France face aux grandes transitions

Démographie francilienne et recompositions sociales

Malgré un vieillissement progressif (22% des Franciliens seraient âgés de 65 ans ou plus en 2070), l'Île-de-France conserve le profil d'une région relativement jeune. Cette dynamique s'explique par une attractivité en matière d'études, d'emploi et de mobilité sociale, favorisant la coexistence de quatre à cinq générations aux attentes et aux modes de vie différenciés.

Si les tendances démographiques actuelles se prolongeaient, la population francilienne serait portée par un solde naturel positif et continuerait de croître jusqu'au début des années 2040, atteignant alors 12,75 millions d'habitants. A compter de 2050, les naissances excéderont de trop peu les décès pour compenser le déficit lié au solde migratoire. En effet, à partir de 2045, d'après les hypothèses du scénario régional tendanciel, le territoire perdrait chaque année 60 000 habitants du fait des migrations (12,53 millions d'habitants en 2070). A noter cependant qu'à la différence du solde naturel, le solde migratoire peut connaître des fluctuations importantes. Toutefois, l'Île-de-France serait une exception à la tendance métropolitaine en étant la seule région où le solde naturel resterait constamment positif jusqu'en 2070.

La société francilienne connaît une fragilisation multiforme, marquée par des disparités sociales et territoriales persistantes. Sur ce territoire, où cohabitent les départements les plus pauvres et les plus riches de France, émerge une demande croissante de nouveaux projets locaux capables de recréer du lien, de la confiance et du sens collectif. Les tensions entre aspirations individuelles, centrées sur l'épanouissement et la réussite personnelle, et les besoins de nouveaux communs deviennent plus visibles, révélant la nécessité de repenser les formes de solidarité et de participation citoyenne. On observe par ailleurs un rapport paradoxal au changement climatique, notamment chez les jeunes générations, oscillant entre conscience aiguë de l'enjeu et résistances au changement de pratiques.

« La Génération Z¹⁷ se caractérise par une forte conscience écologique, ainsi qu'un activisme environnemental et social marqué, et pourtant... »

« Dans le cadre de notre étude, 83 % des consommateurs de la Génération Z considèrent que la question environnementale est prioritaire dans leur vie. [...] Face à cela, nous avons néanmoins observé un **paradoxe** : bien que très engagée sur le plan environnemental, [...] la Génération Z adopte également certains des comportements les plus néfastes (surconsommation de fast fashion, recours fréquent aux vols low cost, utilisation excessive du numérique), sans lien avec leur pouvoir d'achat. »



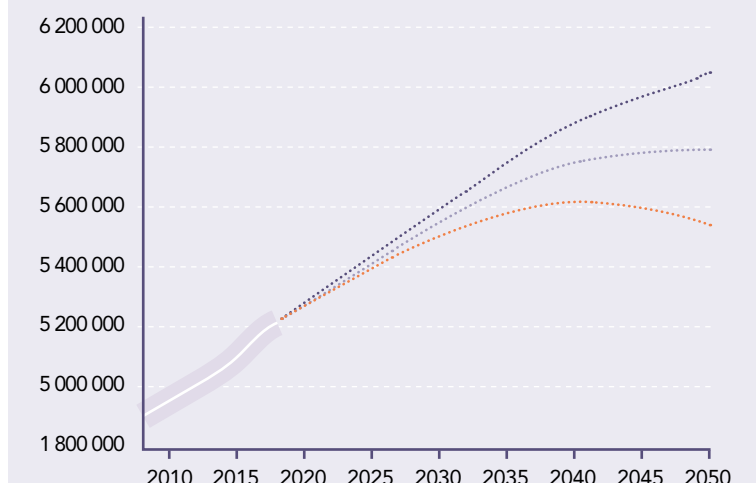
Sasha SEJAÏ, Doctorante au laboratoire NIMEC IAE Caen

Évolution du nombre de ménages de 2008 à 2050 en Île-de-France¹⁸

- Recensement de la population
- Scénario tendanciel central
- Scénario tendanciel « population basse »
- Scénario tendanciel « population haute »

Note : Scénarios tendanciels de projection de population (central, population basse et population haute) avec hypothèse de projection de ménages « vie à deux » au niveau bas.
Lecture : En 2050, le nombre de ménages franciliens serait compris entre 5,54 et 6,05 millions selon les différents scénarios démographiques envisagés
Source : Insee, recensements de la population 2008 à 2018, modèle Omphale 2022.

En nombre de ménages



Évolution des besoins en termes de logement et de santé

Des besoins
estimés à plus de

100 000
logements
supplémentaires
chaque année

Le secteur francilien du logement s'inscrit dans un décalage durable entre les besoins et l'offre : la région a pour objectif de produire environ 70 000 logements par an pour des besoins estimés à plus de 100 000¹⁹ logements supplémentaires chaque année, alimentant une tension structurelle du marché. Cette rareté des logements conjuguée à la diversification rapide des besoins (essor du télétravail, vieillissement de la population, décohabitation), invite à repenser en profondeur les formes d'habitat, les modèles urbains, et les politiques territoriales.

Dans ce contexte, le logement s'impose comme le déterminant central de la qualité



de vie et de la cohésion sociale en Île-de-France, ce qui rend indispensable de concilier la rénovation massive du parc existant avec son adaptation aux effets du changement climatique, mais aussi l'amélioration de l'adéquation entre l'offre proposée et les besoins des ménages.

Parallèlement, le système de santé francilien doit anticiper cinq évolutions majeures : l'extension des déserts médicaux alors que 60% de la population francilienne réside aujourd'hui en zone d'intervention prioritaire²⁰, le défi démographique lié à l'allongement de la durée de vie, la nécessité de renforcer la prévention, la double contrainte carbone (réduction des émissions de gaz à effet de serre et substitution des énergies fossiles) qui pèse sur les infrastructures et les pratiques de soins, ainsi que les opportunités offertes par les technologies et l'intelligence artificielle, dont le déploiement dépend étroitement des conditions sociales, éthiques et territoriales.

Ensemble, ces transformations dessinent un paysage où habitat, santé et transitions deviennent indissociables pour garantir un cadre de vie durable et équitable.

Transformation des modèles économiques et des métiers

Depuis 1980, l'économie régionale se caractérise par un recul industriel continu, accentué depuis 2008 par la perte de 60 000 emplois industriels en Île-de-France, soit une baisse de 12%²¹. Cette dynamique est toutefois compensée par la croissance soutenue des services, notamment dans la finance, le numérique, la logistique ou la culture. Cette évolution s'accompagne d'une montée de la robotisation et de la digitalisation, qui redéfinissent les chaînes de valeur et créent des incertitudes fortes sur les métiers à horizon 2050.

Parallèlement, les systèmes agricoles et alimentaires franciliens connaissent une mutation profonde. La montée du végétal dans les régimes alimentaires, les exigences de durabilité (Pacte Vert pour l'Europe),

les innovations technologiques (agriculture de précision, capteurs, robotique), la recherche de naturalité et de santé, ainsi que l'affirmation du local et de l'agriculture urbaine redessinent les modèles de production et de consommation. A noter que 49% du territoire francilien est composé d'espaces agricoles²².

Dans ce contexte mouvant, les enjeux d'orientation, d'information des jeunes, de formation et de reconversion deviennent déterminants : une large part des métiers de 2050 n'existe pas encore, tandis que les métiers "verts" et ceux liés à la transition écologique (rénovation énergétique, ingénierie environnementale, économie circulaire, etc.) connaissent une progression rapide.



Intensification et cumul des risques en Île-de-France

L'anticipation de l'intensification et du cumul des risques à l'échelle régionale constitue une tendance majeure. Les risques climatiques renforcés se manifestent par des canicules extrêmes, une surmortalité accrue, des îlots de chaleur urbains, des inondations, révélant toutes les vulnérabilités d'un territoire très urbanisé.

sur la cohésion sociale, inégalités d'accès aux services numériques), économiques (transformation du monde du travail et risques pour l'emploi), et environnementaux (hausse de la consommation énergétique et de la ressource en eau liée aux data centers implantés en région parisienne).

À ces tensions s'ajoute le cumul de risques technologiques, industriels et infrastructurels, liés à la densité de population, à la présence de sites Seveso, aux transports de matières dangereuses, aux dépendances géopolitiques et aux vulnérabilités des réseaux de télécommunications et numériques.

Enfin, le développement et la généralisation de l'usage de l'intelligence artificielle soulèvent de nouveaux enjeux, à la fois sécuritaires (multiplication des cyberattaques, atteintes potentielles à la protection des données), sociaux (menaces



Depuis 1980, l'économie
régionale se caractérise
par un recul industriel
continu, accentué depuis
2008 par la perte de

60 000
emplois industriels

Un cadre stratégique pour orienter les transformations franciliennes

Depuis sa promulgation en 2024, le SDRIF-E joue un rôle structurant dans la planification stratégique francilienne afin d'encadrer la croissance urbaine et économique, d'utiliser l'espace sans l'urbaniser et de préserver les zones rurales et naturelles à horizon 2040.

Objectif
atteindre le Zéro
Artificialisation
Nette (ZAN)
en 2050

Objectif
100%
d'énergie
décarbonée
en 2050

Ce nouveau schéma directeur intègre l'environnement comme pilier fondamental du développement francilien. Ainsi, il pose l'objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, conformément à la loi « climat et résilience » (2021). Dans ce cadre, le SDRIF-E affirme la maîtrise par le Conseil régional d'Île-de-France de l'artificialisation du territoire, en limitant l'étalement urbain et en encourageant la densification maîtrisée. Aujourd'hui, 22% de la surface d'Île-de-France est artificialisée, soit quatre fois plus que la moyenne nationale²³. A ce stade, de premières évolutions ont pu être constatées : entre 2021 et 2025 la consommation moyenne d'espaces naturels, agricoles et forestiers a baissé de 28% par rapport à la période 2012-2021²⁴.

Par ailleurs, ce schéma entend enrayer le processus de désindustrialisation continue du

territoire sans déroger à l'objectif d'atteindre 100% d'énergie décarbonée en 2050. Cette réindustrialisation devrait reposer sur 1290 hectares alloués par le SDRIF-E pour garantir le foncier nécessaire à l'ensemble des projets de transition environnementale et en particulier au développement des énergies renouvelables (la géothermie, la biométhanisation, le photovoltaïque)²⁵.

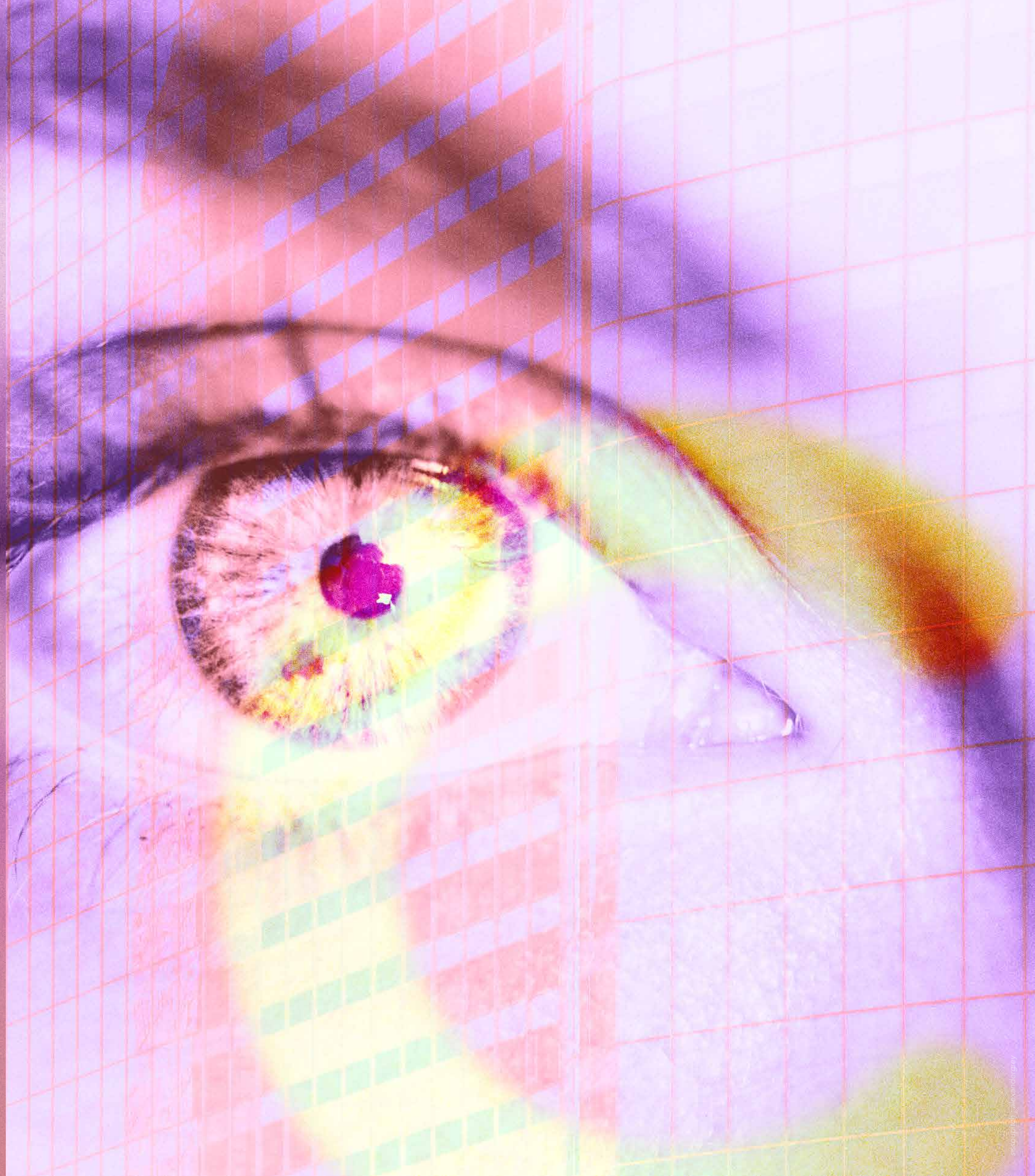
En outre, le schéma entend développer une région francilienne polycentrique, via la création de 27 centralités et 144 polarités²⁶ et la densification du réseau de transports pour assurer la connexion entre les territoires. La création de ces nouveaux bassins de vie, cohérents et adaptés aux attentes des Franciliens, doit permettre un rééquilibrage entre la zone dense et la Grande Couronne et une réduction des inégalités d'accès aux services, à l'emploi et aux mobilités.

Ainsi, le SDRIF-E fixe, à horizon 2040, une trajectoire conciliant défis environnementaux, réindustrialisation et rééquilibrage territorial avec pour finalité l'amélioration durable du cadre de vie des Franciliens.

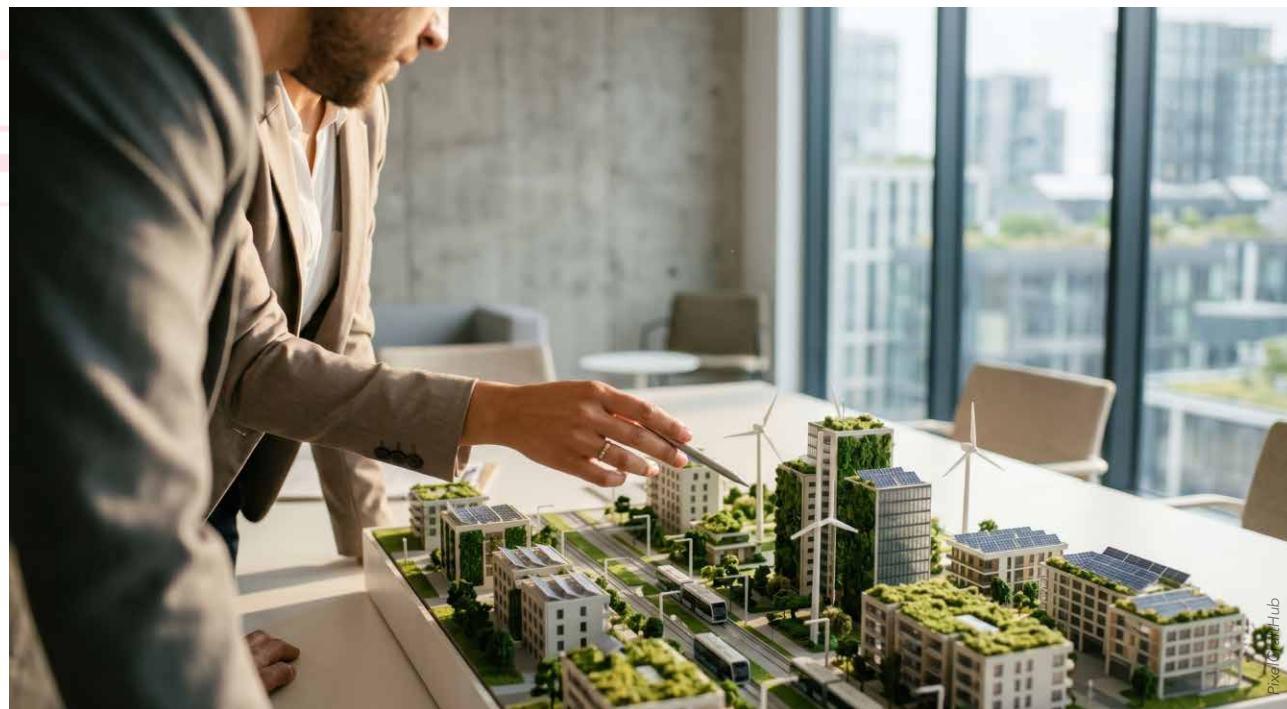


02.

Imaginer 2050 :
quelle
Île-de-France
«idéale» ?



Vision commune des conseillères et conseillers du Ceser Île-de-France



À l'horizon 2050, l'Île-de-France est une région polycentrique, sobre et résiliente, qui a su réussir sa transformation écologique, numérique et sociale

Face à ces évolutions, il apparaît nécessaire d'affirmer une vision positive et engageante pour le devenir de l'Île-de-France à horizon 2050, et de penser un nouveau modèle qui soit en phase avec les transformations de son environnement mais aussi l'évolution des besoins des citoyens.

À l'horizon 2050, l'Île-de-France est une région polycentrique, sobre et résiliente, qui a su réussir sa transformation écologique, numérique et sociale. Organisée autour d'un maillage de centralités urbaines bien connectées, elle valorise les proximités, la mixité des usages, les mobilités douces, et la sobriété foncière.

Son modèle de développement concilie attractivité économique, santé, respect des écosystèmes et neutralité carbone, avec une attention particulière portée à l'eau, la biodiversité, l'énergie, la qualité de l'air et

des sols. Les bâtiments sont transformables et réversibles, durables, esthétiques et accessibles. Une place importante est donnée au végétal dans les espaces urbains, facteur de résilience collective, mais aussi de levier pour s'adapter à un climat plus chaud et plus instable. Ce modèle de développement sera facteur d'une plus grande inclusion, permettant aussi aux habitants des territoires périurbains et ruraux de pouvoir accéder aux emplois et aux services. L'entreprise francilienne de 2050 aura fortement misé sur l'épanouissement de ses salariés, via un souci porté aux conditions de travail, à la participation à la vie de l'entreprise et à l'équilibre avec la vie personnelle.

Tournée vers l'avenir, l'Île-de-France de 2050 propose une économie circulaire et inclusive, soutenue par l'innovation et les technologies de rupture (intelligence artificielle, quantique), la formation tout

au long de la vie et un accompagnement renforcé des transitions professionnelles.

Les services publics — santé, culture, sport, mobilité, éducation — sont adaptés aux besoins, soutiennent le vieillissement dans de bonnes conditions, et garantissent un accès équitable aux droits et aux ressources. La multifonctionnalité des espaces publics et la capacité à accéder facilement à des activités culturelles et sportives seront un levier de lien social, de cohésion et d'amélioration de la santé.

L'aménagement viaire anticipe les mutations climatiques, démographiques et technologiques, intégrant des solutions permises par l'intelligence artificielle et fondées sur la nature (SFN)²⁷, dans le respect des normes de la transition écologique et des écosystèmes. Au final, un modèle de ville intense, durable et séduisante aura émergé en Île-de-France, grâce aux capacités d'innovation et de créativité de ses acteurs.

Forte de sa diversité humaine et linguistique, l'Île-de-France sera toujours largement ouverte sur l'extérieur, et affirmera son rôle

de métropole-monde durable, solidaire et attractive. L'Île-de-France de 2050 est capable de coopérer à l'international, d'attirer et retenir ses talents, de valoriser son patrimoine culturel et de répondre aux grands enjeux contemporains avec audace et exemplarité.

Cette région multipolaire, décarbonée et résiliente offre un cadre de vie qui répond aux aspirations des habitants, et leur offre les conditions de parcours de vie apaisés, épanouissants et sécurisants.

L'Île-de-France de 2050 sera un territoire dans lequel les habitants sont aussi des citoyens impliqués dans la construction de leur avenir. L'ensemble de sa population, en particulier ses jeunes, auront envie de s'y projeter, car l'Île-de-France sera à la fois un territoire attrayant par ses qualités propres, et offrant de nombreuses opportunités pour s'épanouir et réaliser ses projets. Chacun dispose de la capacité à organiser librement ses choix de vie, au sein d'un territoire régional agréable à vivre et dynamique, mais également ouvert sur l'extérieur.

L'Île-de-France de 2050 sera un territoire dans lequel les habitants sont aussi des citoyens impliqués dans la construction de leur avenir

« Paroles de jeunes »

Leur projection dans l'Île-de-France de demain* :

*Verbatims extraits d'un questionnaire envoyé aux membres du Conseil régional des jeunes d'Île-de-France sur la thématique de la « vie réussie en 2050 »

“

En 2050, j'ai un emploi stable qui me permet de bien gérer mes finances et de soutenir mes enfants ”

“

Je voudrais pouvoir vivre avec ma famille dans une ville écologique, verte et piétonne, connectée densément par des réseaux de transport en commun ”

“

Un métier dont j'ai toujours rêvé, avec une sécurité au quotidien dans les transports en commun ”

“

Me battre pour mes idées de manière démocratique à l'assemblée ”

03.

**5 défis à relever
en 2050 :**
22 propositions
concrètes !



DÉFI N°1

En 2050, se former et travailler en Île-de-France



d'Europe, elle devra préserver son attractivité en se distinguant par la richesse et la diversité de son offre de formation et d'emplois à l'horizon 2050. La région francilienne n'est toutefois pas homogène et demeure marquée par de fortes disparités entre les territoires : les départements où la part des jeunes sans diplôme est importante sont ceux où les taux de chômage sont les plus élevés et où les niveaux de vie des ménages sont les plus faibles²⁹.

De plus, dans un contexte de vieillissement rapide des actifs, la Région devra s'efforcer d'inverser une double tendance : la pénurie de main d'œuvre, notamment industrielle, et la fuite des talents, dans l'ensemble des secteurs d'activité. Il sera donc essentiel de repenser les modes de travail pour assurer l'épanouissement professionnel et le respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, chers aux nouveaux entrants sur le marché du travail. L'Île-de-France devra s'affirmer comme une région où il fera bon vivre et travailler en 2050 pour fidéliser sa main d'œuvre.

En outre, à l'horizon 2050, l'Île-de-France devra relever un défi majeur : concilier sa stratégie de réindustrialisation, portée par le SDRIF-E et rendue indispensable par une concurrence internationale accrue et une forte dépendance aux importations, avec l'impératif de neutralité carbone. Ce double enjeu exigera d'anticiper les évolutions rapides des techniques de production, tout comme les bouleversements induits par la révolution de l'intelligence artificielle. Cet objectif doit toutefois être combiné à celui du soutien à l'économie de proximité en Île-de-France.

Enfin, les recompositions géopolitiques créent un cadre instable et mouvant, auquel l'Île-de-France, première région économique d'Europe (4,9% du PIB de l'Union européenne), devra s'adapter pour poursuivre sa stratégie d'ouverture sur le monde et consolider son rayonnement culturel, économique et scientifique.

Garantir, d'ici 2050, à chaque Francilien la possibilité de se former, de travailler en Île-de-France et d'y rester pour faire carrière, sans impliquer de compromis sur sa qualité de vie constituera un véritable défi pour la Région. Face à un solde migratoire négatif, les départs de la région étant plus nombreux que les arrivées, l'Île-de-France devra se montrer attractive et accueillante tant pour convaincre de nouveaux talents de s'y installer que pour freiner le départ des Franciliens actifs. En effet, aujourd'hui près d'un ménage sur deux quitte le territoire à moins de 40 ans²⁸.

Si l'Île-de-France s'impose comme la première région étudiante du pays et l'un des principaux pôles de formation supérieure

Orienter la formation autour de l'égalité des chances, de la réussite et de la préparation de l'économie de demain

Aujourd'hui les jeunes Franciliens sont confrontés à de fortes inégalités d'accès à l'information, aux filières d'excellence, aux équipements (transport, logement étudiant, numérique), avec des écarts marqués selon l'origine sociale, le genre et le territoire. Orienter en conséquence la formation autour de l'égalité des chances, de la réussite et de la préparation de l'économie de demain constitue un levier central pour que, d'ici 2050, l'Île-de-France soit une région attractive, innovante et inclusive, dans un contexte de mutations rapides des emplois, des compétences et des technologies.

Dans ce contexte, plusieurs évolutions doivent être anticipées. Une part significative des métiers exercés aujourd'hui aura profondément changé voire disparu, tandis que 40 à 60% des métiers de 2050 n'existent pas encore, ce qui impose de repenser l'orientation et la formation tout au long de la vie. D'autre part, les transitions écologiques, numériques, sociales généreront de nouveaux métiers. La décarbonation de l'économie, l'essor des métiers verts et de l'industrie du futur, ainsi que la diffusion de l'intelligence artificielle vont créer des besoins massifs en compétences nouvelles. Ces transformations à l'œuvre sont encore peu anticipées et mal identifiées et nécessitent d'être valorisées auprès des jeunes et des familles.

Sans action volontariste, ces transformations risquent de renforcer les fractures territoriales et numériques, d'accroître le nombre de personnes durablement éloignées du marché du travail et de priver la région des talents nécessaires à sa souveraineté industrielle, énergétique et technologique.

Au regard de ces évolutions, orienter la formation autour de l'égalité des chances et des métiers de demain vise à articuler trois objectifs majeurs : sécuriser les parcours des jeunes, réduire les inégalités d'accès à la réussite, et doter le territoire des compétences indispensables à la transition écologique, numérique et industrielle.

Pour atteindre l'objectif d'une Île-de-France innovante et pleinement actrice de l'économie de demain, il sera nécessaire de développer, d'ici 2050, des formations adaptées aux métiers de l'avenir dans des secteurs tels que la transition écologique, l'économie circulaire ou encore la défense. A cet égard, l'industrie nationale aéronautique spatiale et de défense (ASD) rassemble aujourd'hui près de 100 000 emplois³⁰ en Île-de-France, et devrait croître d'ici 2050. Plus largement, la région cohésive de demain devra également reconnaître comme métiers d'avenir l'ensemble des professions qui permettent aux Franciliens de faire société (soin, éducation, médiation, petite enfance, dépendance, etc.).

Une part significative des métiers exercés aujourd'hui aura profondément changé voire disparu, tandis que 40 à 60% des métiers de 2050 n'existent pas encore



Près d'un ménage sur deux quitte le territoire à moins de 40 ans

Renforcer l'information, l'orientation et le droit au choix

Renforcer l'information et l'orientation suppose d'abord de déployer une politique régionale articulant des lieux d'accueil physiques de proximité – centres d'information et d'orientation, points information jeunesse, guichets municipaux ou intercommunaux – avec des outils numériques performants et accessibles, notamment dans les quartiers populaires et territoires ruraux. Cette combinaison doit permettre à chaque jeune d'accéder, près de chez lui et en ligne, à une information claire et personnalisée sur les métiers, les filières et les compétences émergentes, y compris dans les secteurs en mutation rapide.

Dans ce cadre, l'orientation doit permettre un véritable choix pour les jeunes, en s'attachant à combattre l'autocensure et

les biais sociaux ou de genre qui pèsent encore fortement sur certains parcours. Cela suppose le renforcement de dispositifs d'accompagnement comme les Cordées de la réussite, des programmes de tutorat ou de mentorat, ainsi qu'une articulation plus étroite entre éducation, enseignement supérieur et monde de l'emploi. Cela permettrait d'élargir le champ des possibles et de sécuriser les trajectoires des jeunes. A cet égard, l'organisation de journées « métiers » à double sens offrirait aux jeunes une ouverture plus large sur les métiers et leurs perspectives. Ces journées se manifesteraient par l'intervention d'entreprises dans les établissements d'une part, et de visites de structures professionnelles par les élèves et leurs familles, y compris hors du temps scolaire, d'autre part.

En outre, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'orientation devra être strictement encadrée et systématiquement complétée par un accompagnement humain expert. Une telle vigilance est indispensable pour éviter que les biais des algorithmes ne reproduisent, voire n'accroissent, les inégalités sociales et scolaires existantes.

Faire de l'égalité des chances un principe structurant de l'offre de formation des jeunes

Il s'agit de garantir à tous les jeunes, quels que soient leur origine sociale ou leur territoire, un accès réel aux études et à la vie étudiante, en travaillant sur les transports, le logement, la connectivité numérique et les lieux d'étude, notamment dans les secteurs les plus fragiles de la région.

Cet objectif exige également de lutter résolument contre les inégalités de genre et de classe dans l'accès aux filières scientifiques, techniques et industrielles, où les filles et les jeunes issus de milieux populaires demeurent sous-représentés. Des actions ciblées de sensibilisation, de repérage et de soutien doivent être développées (tutorat, mentorat, bourses, internats, aides à l'installation), afin que ces filières, stratégiques pour l'avenir, deviennent réellement inclusives. Dans cette perspective, le déploiement de campagnes dans les établissements scolaires visant à dégenrer ces métiers et à valoriser des modèles féminins et diversifiés permettrait de lutter contre ces inégalités.

Enfin, l'égalité des chances passe par une répartition plus équilibrée des centres et équipements de formation sur l'ensemble du territoire francilien, pour limiter les effets de concentration dans quelques pôles et réduire les coûts et temps de déplacement. Rapprocher les lieux de formation des bassins de vie constitue ainsi une stratégie contribuant à la réussite des jeunes à la réduction des inégalités territoriales et à la soutenabilité des mobilités quotidiennes. De plus, le développement de logements étudiants abordables et de solutions de transport adaptées (horaires, intermodalités, tarification) permettrait de sécuriser les parcours, d'autant plus en Grande couronne.

Il s'agit de garantir à tous les jeunes, quels que soient leur origine sociale ou leur territoire, un accès réel aux études et à la vie étudiante

PROPOSITION 1



Préparer les lycéens et leurs familles à l'ère de l'IA

Objet : L'intelligence artificielle transforme profondément les métiers et les parcours d'orientation. Pour anticiper ces changements, la région pourrait organiser des actions de sensibilisation autour des enjeux de l'IA. Celles-ci pourraient prendre la forme d'une journée (ou d'une semaine d'action autour de ces questions) dans les lycées ou les universités par exemple, voire au Conseil régional.

Public visé : Les jeunes et leurs familles

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 : À l'horizon 2050, elle permettra un recours maîtrisé et sécurisé à l'IA, tout en renforçant l'équité dans l'accès aux métiers de demain.

Modalités et conditions de déploiement :

- Simulations de métiers aider les jeunes à se projeter et faciliter l'information à des parcours d'orientation ;
- Compléter les actions de sensibilisation par un accompagnement humain (équipes éducatives, psychologues de l'éducation nationale notamment pour les questions d'orientation) ;
- Intégrer une initiation aux biais culturels et cognitifs de l'IA, qui peuvent renforcer les inégalités existantes (sociales, de genre, etc.) ;
- Pour plus d'engagement, organiser un concours visant à trouver un nouveau nom à « l'intelligence artificielle », qui ne contient en fait pas d'intelligence réelle ;
- Pour garantir une approche éthique, s'appuyer sur des solutions d'IA françaises ou européennes, dans le cadre d'une campagne de promotion plus large ;
- Déployer ces actions en collaboration avec les acteurs éducatifs et technologiques, afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et innovante.

PROPOSITION 2



Garantir à tous les jeunes un accès équitable aux équipements nécessaires à la poursuite de leur scolarité et de leurs études, afin qu'ils puissent choisir leur parcours de formation sans contrainte matérielle

Objet : En Île-de-France, l'accès aux études et aux formations ne doit pas être limité par des contraintes logistiques ou territoriales. Aujourd'hui, l'organisation des lignes de transports (transports scolaires et transports « classiques ») peut avoir des conséquences réelles sur le choix de la scolarisation et de formation des élèves et des étudiants. Cette action vise à agir sur le volet des transports pour permettre aux jeunes Franciliens de choisir leur orientation sans contrainte de déplacement.

Public visé : Lycéens, étudiants et apprentis, notamment celles et ceux qui résident dans des zones peu équipées

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 : Réduire les disparités d'accès aux études et aux formations, tout en favorisant une région plus inclusive.

Conditions et modalités de développement :

- La gratuité des transports pour les lycéens et étudiants, souvent contraints de parcourir de longues distances, pourrait être généralisée sur l'ensemble du territoire francilien.
- Des navettes spécifiques pourront être mises en place pour relier les zones rurales ou mal desservies, tandis que des solutions de covoiturage solidaire, financées par la Région, pourraient compléter l'offre.
- Son déploiement reposera sur des partenariats avec les collectivités locales, les établissements scolaires et Île-de-France Mobilités, pour une mise en œuvre progressive et adaptée aux réalités de chaque territoire.





Les Campus des métiers et des qualifications, les pôles de compétitivité et les clusters ont vocation à devenir des plateformes structurantes d'innovation pédagogique, de co-construction de référentiels de compétences

Préparer aux métiers de demain et aux transitions

Préparer l'économie francilienne de 2050 suppose d'inscrire au cœur de l'offre de formation les métiers de la transition écologique, de l'économie circulaire, de l'industrie, de la santé et du care (médiation), événementiels et culturels, ainsi que du numérique et de l'intelligence artificielle. Le renforcement des plateaux techniques (apprentissage du geste professionnel) et démonstrateurs régionaux pour les métiers industriels, verts et numériques permettrait d'anticiper au mieux ces transformations, d'autant plus en étant ouverts aux jeunes peu qualifiés et aux publics en reconversion. Par ailleurs, cela passe par le soutien des formations régionales sur les « services à l'industrie » (maintenance, logistique, numérique industriel, data) couvrant toute la chaîne de valeur, afin d'accompagner au mieux la dynamique de réindustrialisation à venir.

Ces domaines, qui concentreront une part croissante de l'emploi, doivent faire l'objet de parcours lisibles et attractifs, tant en formation initiale qu'en formation continue, en lien étroit avec les besoins anticipés des filières régionales. A cet égard, il apparaît indispensable de cartographier régulièrement, avec les branches et partenaires sociaux, les métiers émergents en tension et d'ajuster les capacités de formation en conséquence (écologie, IA, énergie, santé, industrie, agriculture urbaine).

Les Campus des métiers et des qualifications, les pôles de compétitivité et les clusters ont vocation à devenir des plateformes structurantes d'innovation pédagogique, de co-construction de référentiels de compétences. Ils favorisent le rapprochement entre établissements d'enseignement secondaires et supérieurs et les structures d'emploi (entreprises, associations, service public). A condition d'une meilleure articulation de ces acteurs, la région peut favoriser l'émergence de véritables écosystèmes de formation aux métiers de demain, capables d'anticiper les transformations productives.

Dans ce cadre, la valorisation des compétences transversales – aptitudes

relationnelles, capacité à coopérer, créativité, esprit critique, adaptation – ainsi que de l'interdisciplinarité et de l'éducation artistique et culturelle, constitue un socle de résilience face aux mutations du travail. L'acquisition de ces compétences permet d'outiller les jeunes pour évoluer dans des parcours non linéaires, et mieux faire face à l'évolution rapide des métiers.

Structurer des passerelles durables entre école, enseignement supérieur et monde professionnel

Structurer des passerelles durables implique d'abord de mieux encadrer et organiser les relations entre établissements scolaires, organismes de formation, entreprises, associations et institutions publiques. L'objectif est de construire de véritables parcours d'orientation, qui accompagnent progressivement les jeunes depuis le collège et le lycée jusqu'à l'enseignement supérieur, l'apprentissage ou l'insertion professionnelle, en facilitant les transitions et les réorientations. La mise en place d'une gouvernance régionale partagée de l'orientation et de la formation (Région, académies, partenaires sociaux, collectivités, associations) participerait à une meilleure coordination et mutualisation des dispositifs.

Il s'agit également d'ouvrir davantage l'école en proposant des expériences diverses aux élèves : stages, immersions en milieu associatif, projets citoyens ou collaborations avec des acteurs locaux. Celles-ci concourent à former des individus et des citoyens capables de comprendre les enjeux du monde et de la société. Le renforcement des coopérations européennes et internationales (Erasmus, échanges, projets transrégionaux) contribuerait à ouvrir davantage les jeunes franciliens à d'autres modèles productifs et à accroître l'attractivité régionale.

Enfin, la structuration de ces passerelles doit s'inscrire dans une véritable culture de la formation tout au long de la vie, permettant à chacun de mettre à jour ses compétences, de se reconverter vers les métiers verts ou les secteurs en croissance, et de s'approprier les nouvelles technologies.

Enrayer le phénomène de désindustrialisation en accompagnant le déploiement de nouveaux modèles productifs

L'Île-de-France a subi au cours des trente dernières années un phénomène de désindustrialisation important, se traduisant notamment par une forte baisse de l'emploi industriel. Certains marchés historiques de la production industrielle francilienne se sont déportés à l'étranger (par ex. : marché de production de machines-outils), quand d'autres sont en perte de vitesse. En parallèle, la région a vu se développer de façon significative les services marchands. A l'horizon 2050, un des enjeux clefs en matière de développement économique consistera à relancer la dynamique industrielle en soutenant l'émergence de nouveaux modèles productifs.

L'Île-de-France, en tant que deuxième région industrielle française, peut s'appuyer sur un réseau dense de TPE-PMI-ETI et d'équipement de R&D, qu'il s'agit de soutenir afin de maintenir l'activité industrielle, notamment par l'innovation. De plus, le SDRIF-E 2040 constitue un cadre favorable au développement industriel : le schéma sanctuarise en effet 28 000 Ha dédiés à l'activité économique dont 50 % pour les activités industrielles et stratégiques, et réserve plus de 800 Ha à l'accueil de nouveaux sites industriels³¹. La région devra toutefois faire face à des problématiques structurelles, en premier lieu la densité de son territoire, qui ne permettront pas d'implanter n'importe quelle activité industrielle. La rareté et le coût élevé du foncier constituent en effet aujourd'hui des freins à l'installation d'usines dans la région.

Relever ce défi supposera d'encourager la diffusion de modèles industriels émergents, d'accélérer la décarbonation des processus industriels, et de moderniser les outils de production via la diffusion de l'innovation, tout en gardant comme ligne directrice la structuration des filières. En effet, l'objectif n'est pas seulement d'attirer de nouvelles entreprises, mais de créer des écosystèmes solides, au sein desquels les entreprises de toutes tailles travaillent en synergie (fournisseurs de matières premières, sous-traitants, fabricants d'équipements, entreprises de services, centres de recherche, plateaux

techniques des organismes de formation et distributeurs), pour consolider la chaîne de valeur à toutes ses étapes et soutenir la compétitivité collective de la filière sur le marché national et mondial. Développer la présence industrielle en Île-de-France est aussi un enjeu de soutien à l'économie de proximité pour que les collaborateurs et clients des entreprises industrielles bénéficient de commerces et services.

Aider à la diffusion des modèles industriels émergents et à la structuration des filières

Redynamiser le tissu industriel francilien suppose de faciliter le développement des sites industriels et l'implantation de nouvelles installations, malgré les problématiques foncières. On observe aujourd'hui de nouveaux modèles d'installations industrielles émerger sur le terrain, qui réclament moins d'emprise foncière et intègrent les enjeux de décarbonation et de limitation de leur impact environnemental (pollution air/eau/sols, bruit). Les réseaux d'acteurs industriels de l'économie sociale et solidaire (ESS) se structurent et des coopérations avec l'écosystème industriel « traditionnel » s'organisent. Ainsi, ces nouveaux modèles nécessitent un accompagnement spécifique dans leur croissance et leur développement. Proposer un foncier « clef-en-main » pour attirer l'implantation de nouveaux sites industriels, tout en prenant en compte les enjeux de sobriété (ZAN), du recyclage des friches, et d'équilibre des territoires, constitue une piste de solution. Cela éviterait en parallèle de rejeter l'implantation industrielle dans des territoires de relégation.

Dans un contexte de concurrence internationale forte, l'enjeu majeur du développement industriel de l'Île-de-France réside dans la structuration des filières locales. A cet égard, de nouvelles technologies de production, telles que la fabrication additive, capables d'adapter la production industrielle en circuit court au plus près des besoins (petite série, personnalisation, etc.) constituent un levier de développement de l'industrie de proximité. Cette modularité

Le schéma sanctuarise

28 000 Ha
dédiés à l'activité
économique...

... et réserve plus de

800 Ha
à l'accueil de
nouveaux sites
industriels

L'Île-de-France se distingue par le poids des montants contractualisés, concentrant

20% du total national pour 11 % des marchés

favorise l'intégration de nouveaux sites industriels ou la reconversion d'installations, y compris en territoire urbain et dense, pour éviter la relégation des emplois industriels dans les lieux périphériques et permet de rapprocher l'emploi industriel des bassins de vie.

Par ailleurs, orienter de manière volontariste la commande publique vers les entreprises du territoire concourrait au soutien par la demande de la structuration et consolidation de ces filières en développement. Pour rappel, les achats publics représentent 233,3 Mds € en 2024 (en intégrant les marchés de défense et de sécurité) ; près de la moitié (100,7 Mds €) est réalisé par le secteur public local, au sein duquel l'Île-de-France se distingue par le poids des



montants contractualisés, concentrant 20 % du total national pour 11 % des marchés³².

Accélérer la décarbonation des processus industriels

L'objectif de neutralité carbone affiché dans le SDRIF-E implique une nécessité de décarbonation profonde de l'industrie. La transition d'énergies fossiles vers les énergies renouvelables constitue la clef de voûte de cette transformation. L'enjeu est double : il s'agit d'une part de soutenir la production locale d'énergies propres, notamment géothermiques et solaires, et l'exploitation de la chaleur fatale. D'autre part, il convient d'améliorer l'efficacité énergétique des processus industriels, dans un objectif de maîtrise globale de la consommation énergétique.

En parallèle, rendre la production plus économe en ressources et moins polluante contribuerait à intégrer davantage de circularité dans les processus productifs. Cela se traduit par exemple par de nouvelles modalités d'approvisionnement et de fabrication, qui cherchent à intégrer l'écoconception et le réemploi des matériaux. En plus de proposer des produits plus durables, réparables et recyclables, cela stimulerait l'innovation. Toutefois, la réalisation de cet objectif de circularité est souvent longue, complexe et coûteuse pour les entreprises. Plusieurs leviers peuvent être mobilisés afin d'accompagner les entreprises en ce sens : mobiliser les territoires franciliens à l'échelle des intercommunalités et des communes pour une stratégie régionale, développer des outils de mesure et de pilotage pour une évaluation de cette stratégie, ou encore constituer un écosystème des acteurs de l'économie locale pour une montée en compétence de ces acteurs et partager les bonnes pratiques³⁵.

Moderniser les outils de production en diffusant l'innovation

Le développement de nouveaux modèles industriels suppose d'adapter les processus productifs du point de vue technologique. Si l'industrie 4.0, axée sur la digitalisation, l'automatisation et la connectivité, avait permis des gains de productivité³⁶, c'est aujourd'hui et à l'avenir les outils de l'industrie 5.0 qu'il s'agit de développer. Stratégie portée par la commission européenne, l'industrie 5.0 aspire à remettre l'Homme au centre des processus industriels, tout en rendant la production plus durable dans un contexte de transition écologique³⁷. Ainsi, l'industrie 5.0, nourrie des innovations de la robotique et de l'IA, aspire à combiner les rôles humains à ceux des machines afin que les uns et les autres se renforcent et se complètent. Dès lors, dans un contexte

de concurrence internationale accrue, il est crucial de miser sur un re-développement industriel à haute valeur ajoutée, favorisant une industrie moderne, compétitive et respectueuse de l'environnement.

C'est pourquoi la forte capacité d'innovation du territoire francilien doit être combinée à des efforts de modernisation continue des outils de production, au risque que les start-ups innovantes ne délocalisent leur production ailleurs. A ce titre, il convient de soutenir, via des financements, les projets de recherche et développement orientés vers des technologies innovantes et d'accompagner leur intégration dans la chaîne de conception-production. De plus, les pôles de compétitivité et clusters industriels constituent des outils précieux de renforcement des écosystèmes d'innovation.

PROPOSITION

3



Orienter la commande publique au bénéfice de l'économie de proximité

Objet : L'augmentation significative de la part des achats réalisés auprès des TPE-PME-PMI et de l'ESS aura pour but de consolider les filières en développement, notamment industrielles, conformément aux orientations proposées par le Conseil national de l'industrie pour faire de la préférence européenne un levier de réindustrialisation³³.

Public visé : Les TPE-PME-PMI et les acteurs de l'ESS du territoire

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 :

- Renforcer les filières productives locales en sécurisant leur carnet de commande ;
- Créer et à consolider des emplois locaux durables ;
- Réduire la dépendance aux importations dans les secteurs stratégiques.

Conditions et modalités de déploiement :

- Nécessité d'un portage politique affirmé et un alignement des objectifs régionaux avec les priorités nationales et européennes (cf. Industrial Accelerator Act, adopté le 4 mars 2026 par la Commission européenne, regroupant des mesures visant à accroître la demande en biens et technologies européennes bas-carbone³⁴) ;
- Mobilisation maîtrisée des marges de manoeuvre offertes par le droit de la commande publique, mise en oeuvre avec succès dans le cadre de la politique d'achats des JOP de Paris 2024 : développer le sourcing en amont des marchés pour mieux identifier les offres disponibles et renforcer l'intégration de critères environnementaux et sociaux favorisant les circuits courts et les acteurs économiques de proximité ;
- Renforcer la formation des acheteurs publics, poursuivre les efforts engagés pour simplifier les procédures et organiser une meilleure lisibilité de l'offre via des programmes d'intermédiation pour les rendre accessibles aux petites entreprises.

PROPOSITION

4



Déployer des sites démonstrateurs régionaux pour l'innovation et la symbiose industrielle

Objet : Le déploiement d'un réseau territorial de sites démonstrateurs, où les entreprises peuvent expérimenter concrètement la mutualisation des ressources, des flux, des produits et le partage des équipements dans des logiques de symbiose industrielle, constitue un levier efficace pour tester des innovations organisationnelles et technologiques tout en accompagnant la montée en compétences des acteurs.

Public visé : Plateformes ouvertes aux TPE-PME-PMI, aux start-ups en phase d'industrialisation et aux acteurs industriels émergents de l'économie sociale et solidaire du territoire francilien.

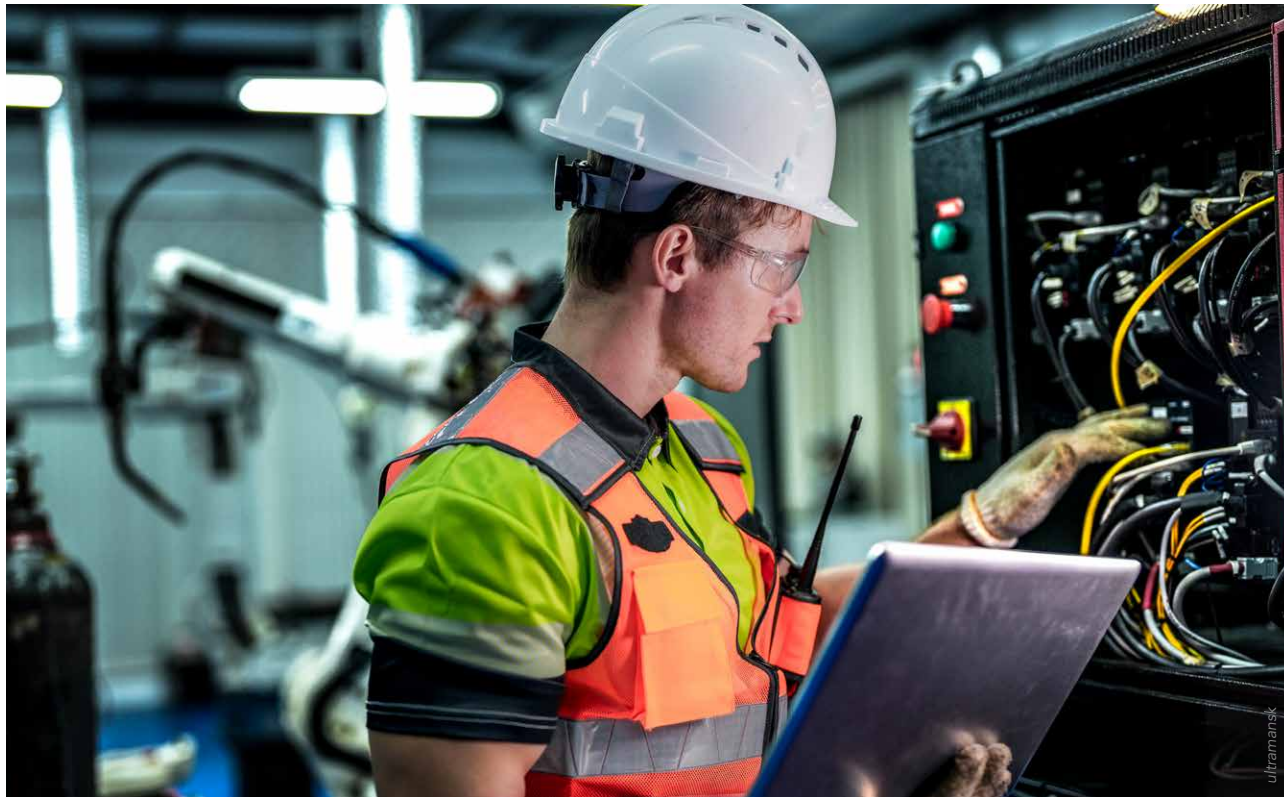
Impacts pour l'Île-de-France en 2050 : ces sites démonstrateurs permettront :

- D'encourager l'implantation de nouveaux sites industriels sur le territoire ;
- De moderniser le tissu industriel francilien ;
- De rendre les modèles innovants plus visibles, accessibles et répliquables.

Conditions et modalités de déploiement : le fonctionnement de ces plateformes reposerait sur ;

- Un accompagnement opérationnel renforcé (ingénierie de projet, financement, formation) ;
- Une intégration étroite avec les dispositifs régionaux existants et les pôles industriels de compétitivité, via une inscription dans le SRDEII francilien.





Soutenir l'activité et les capacités de résilience des entreprises

La réindustrialisation de l'Île-de-France à l'horizon 2050, encouragée par le SDRIF-E, suppose non seulement de développer de nouvelles activités productives, mais aussi de consolider durablement le tissu industriel existant pour faire face à une concurrence internationale forte. Dans ce contexte, l'accompagnement des acteurs économiques franciliens vers une plus grande résilience s'impose comme un levier stratégique de la souveraineté productive régionale.

La compétitivité des entreprises industrielles franciliennes, majoritairement des TPE et PME, doit être renforcée afin de permettre leur développement pour faire face à la concurrence internationale. Soutenir leur croissance, leurs capacités d'innovation et leur insertion dans les chaînes de valeur sera central pour consolider le tissu productif régional.

Par ailleurs, les entreprises industrielles font face à des difficultés croissantes de recrutement, liées au déficit d'attractivité des métiers de l'industrie conjugué au

vieillesse de la population active (vague de départ à la retraite à anticiper). À l'échelle régionale, de nombreux postes industriels restent à pourvoir chaque année, en particulier dans les métiers techniques (79,1% des projets de recrutement dans la maintenance électrique et électronique sont anticipés comme difficiles³⁸). La réussite de l'objectif de réindustrialisation dépendra donc en grande partie de la capacité à attirer, former et fidéliser une main d'œuvre qualifiée.

De manière générale, relever le défi de l'attractivité et des capacités de résilience des entreprises franciliennes imposera d'accompagner l'évolution des modes de travail. Face à des attentes accrues, notamment en matière de qualité de vie, d'équilibre professionnel et d'accessibilité à un logement de qualité, l'accompagnement des transformations des conditions de travail s'impose comme un enjeu stratégique pour l'attractivité de la région. Cela s'avère d'autant plus crucial que le territoire fait face à un déficit migratoire qui n'a de cesse de se creuser³⁹.

Accompagner la croissance des TPE et PME industrielles pour renforcer leurs capacités de résilience

La France souffre aujourd'hui d'un déficit d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) par rapport aux autres pays à forte tradition industrielle tels que l'Allemagne. En Île-de-France, les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes industries (PMI) de moins de 50 salariés constituent l'essentiel des établissements industriels franciliens (87% en 2022⁴⁰). Ce réseau dense a besoin d'être soutenu afin de maintenir son activité et de la développer pour atteindre le stade de l'ETI, ces dernières ayant mieux résisté au phénomène de désindustrialisation des trente dernières années. Plusieurs pistes de solution sont à explorer pour soutenir ce développement. L'accompagnement à l'export constitue tout d'abord un levier de croissance important pour ces entreprises. Par ailleurs, il s'agit de poursuivre et renforcer l'appui aux start-ups industrielles dans la phase de primo-industrialisation. Cela est par exemple l'objet du fonds « Île-de-France Réindustrialisation ». Ainsi, le soutien aux PMI et ETI industrielles dans la transformation de leurs sites industriels, de nouvelles implantations ou la relocalisation de leur activité sur le territoire francilien reste un enjeu important des politiques de soutien au secteur industriel, d'autant plus dans un contexte de forte concurrence internationale.

De manière générale, le soutien à l'activité et à la résilience des entreprises du territoire ne peut être efficace sans une bonne coordination des interventions publiques de l'Etat et des Régions. Les projets industriels nécessitent en effet des investissements lourds. Mais les programmes nationaux de soutien à l'industrie, tels que Territoire d'industrie ou ETIncennes, gagneraient à être coconstruits avec le réseau des agences régionales de développement économique. Cela permettrait d'abaisser les contraintes administratives, de favoriser une approche complémentaire des dispositifs et de simplifier les démarches d'implantation et de développement des sites industriels (logique de guichet unique pour les investisseurs et les entreprises), en relation avec les collectivités locales.

Promouvoir l'attractivité des métiers de l'industrie et aider à répondre aux besoins de main d'œuvre

Les métiers liés au secteur industriel subissent un manque d'attractivité. Le vieillissement de la population questionne la transmission et les transitions avec les jeunes générations, tout autant que l'adaptation voire la transformation des métiers industriels et des compétences de celles et ceux qui les exercent, d'autant plus à l'heure des nouvelles technologies accélérées par l'IA.

Dès lors, le développement et la structuration des filières industrielles à l'horizon 2050 posent un impératif de renforcement de l'attractivité des métiers de l'industrie. En amont, il s'agit de promouvoir davantage les formations aux métiers de l'industrie, tout en favorisant la diversité des profils dans l'emploi industriel. En aval, l'accompagnement de la mutation des métiers et des compétences dans l'entreprise s'avère crucial pour assurer la durabilité des carrières industrielles et faciliter les transitions professionnelles. Faire évoluer le management et la gouvernance afin de créer un cadre favorable à la participation et au bien-être au travail dans des filières souffrant d'un déficit d'image contribuerait également au renforcement de l'attractivité de ces métiers.

Enfin, répondre aux besoins de main d'œuvre suppose d'aménager le territoire de façon à attirer et fixer cette dernière. L'implantation de nouvelles industries doit s'accompagner d'une adaptation du volume de logements disponibles, de développer les services publics essentiels (transports publics, crèches...) et privés (commerces de proximité, etc.).

En Île-de-France, les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes industries (PMI) de moins de 50 salariés constituent l'essentiel des établissements industriels franciliens (87% en 2022).

79,1%
des projets de
recrutement
dans la
maintenance
électrique et
électronique
sont anticipés
comme difficiles

Faciliter l'évolution des organisations et conditions de travail

Afin de consolider son attractivité et sa compétitivité à l'horizon 2050, l'Île-de-France devra placer l'humain au cœur de sa stratégie territoriale. En 2025, un salarié français sur quatre se déclarait en mauvaise santé mentale⁴¹ et plus de neuf salariés sur dix estiment que le sujet de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) devrait être un enjeu majeur pour les employeurs⁴². Cela reflète les attentes croissantes en matière de qualité de vie et d'équilibre professionnel. Dès lors, la capacité de la région à accompagner l'évolution des exigences au travail constitue un enjeu décisif.

La mise en oeuvre d'une politique volontariste en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes constitue un premier pilier de cette stratégie. Une telle approche passerait notamment par la création d'un service public de la petite enfance ou par des mécanismes incitant les entreprises à réserver des places en crèche, afin de garantir un accès abordable à des solutions d'accueil pour toutes les familles. Cela permettrait de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Par ailleurs, pour atteindre une égalité effective sur le marché du travail, il serait essentiel de promouvoir la mixité dans tous les secteurs, de revaloriser les métiers traditionnellement féminisés et ouvrir l'accès aux métiers très genrés en luttant contre les stéréotypes et en offrant davantage de perspectives professionnelles à tous.

Un environnement de travail propice au bien-être constituerait un autre levier clé. Cela supposerait de renforcer les systèmes de protection sociale, en garantissant un accès facilité au logement, à la santé, à la retraite et à une sécurité sociale professionnelle adaptée aux actifs en transition, ainsi qu'aux travailleurs précaires ou indépendants. Les conditions de travail pourraient également être repensées pour éviter les organisations chronophages ou désorganisées, comme les journées coupées, en autorisant par exemple la réalisation de certaines tâches (maintenance, ménage) pendant les heures de bureau. Une telle démarche contribuerait à améliorer la qualité de vie au travail pour l'ensemble des acteurs économiques de la région.

Enfin, pour renforcer l'attractivité des entreprises franciliennes, une valorisation systématique des bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale pourrait être encouragée. Les performances écologiques et sociales des entreprises, qu'il s'agisse d'inclusion, de recrutement des seniors, d'égalité femmes-hommes, d'aménagement des temps de travail ou d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale, pourraient être mises en avant, par exemple à travers la création d'un label régional ou l'organisation d'une COP dédiée. Par ailleurs, pour répondre

aux attentes des jeunes générations, les cultures d'entreprise devraient évoluer vers des modèles favorisant l'engagement, la collaboration et la reconnaissance, tout en encourageant l'innovation et l'autonomie. Enfin, le déploiement de programmes de développement des compétences et de mentorat permettrait d'élever le niveau de qualification des salariés, tout en les accompagnant dans leur adaptation aux besoins évolutifs des entreprises. Ces mesures, combinées, favoriseraient l'émergence d'un écosystème professionnel à la fois compétitif, inclusif et résilient.

Renforcer l'attractivité et le rayonnement d'une région ouverte sur le monde



Renforcer l'ancrage européen de la Région

Pour renforcer sa résilience et son attractivité à l'horizon 2050, la Région Île-de-France pourrait approfondir son ancrage européen, en s'appuyant sur une coopération solide avec les institutions et les territoires partenaires. Cet ancrage reposerait sur une mobilisation stratégique des outils et des réseaux européens, ainsi que sur le développement de partenariats interrégionaux ambitieux.

La gestion active et optimisée des fonds européens, tels que le FEDER, le FSE+ ou Erasmus+, pourrait constituer un levier déterminant pour accompagner les projets à fort impact écologique et social. En valorisant ces financements, la Région serait en mesure de soutenir l'innovation et la transition verte, tout en renforçant la cohésion sociale et territoriale, en alignant ses priorités sur les objectifs européens de développement durable. Par ailleurs, la mise en place de partenariats interrégionaux, fondés sur des projets communs dans les domaines de l'innovation, de l'éducation, de la culture et de la transition écologique, permettrait de créer des synergies durables avec d'autres régions européennes. Ces collaborations, en favorisant le partage d'expertises et de bonnes pratiques, contribueraient à positionner l'Île-de-France comme un acteur central dans la construction d'une Europe plus intégrée.

L'Île-de-France pourra s'affirmer comme un acteur incontournable de la coopération internationale d'ici 2050, notamment en prenant appui sur l'expansion de la langue française dans le monde : actuellement la cinquième langue la plus parlée, elle pourrait atteindre le premier ou second rang en 2050 avec une estimation de 650 millions de locuteurs, contre 320 millions aujourd'hui⁴⁵. Cette croissance s'explique par la hausse du nombre de francophones sur le plan démographique, mais est toutefois à nuancer. En effet, l'apprentissage de la langue française est aujourd'hui en perte de vitesse⁴⁶.

L'ambition est claire : construire, dans un monde multipolaire et fragmenté, une Région ouverte sur l'Europe et l'international, capable d'allier développement économique, transition écologique, justice sociale et rayonnement culturel. Dans cette perspective, les richesses humaines du territoire (diasporas, diversité linguistique etc.) constituent un avantage stratégique déterminant et offrent à la Région des relais d'influence uniques pour attirer de nouveaux talents.

La langue française pourrait atteindre le premier ou second rang en 2050 avec une estimation de

650
millions
de locuteurs



Renforcer les compétences de base et numériques pour sécuriser les parcours professionnels et favoriser l'accès à l'emploi pour tous

Objet : Il sera prioritaire de poursuivre les actions contre l'illettrisme (5% de la population francilienne en 2011, étude nationale la plus récente sur le sujet⁴³) et l'illectronisme (12% de Franciliens âgés de 15 ans ou plus en 2019⁴⁴) pour rapprocher de l'emploi des publics qui en sont éloignés de manière durable.

En parallèle, il sera impératif de favoriser le transfert des compétences des actifs en mettant en place des programmes de développement des compétences.

Public visé : Publics Franciliens éloignés de l'emploi

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 : Renforcer l'accès durable à l'emploi des publics les plus éloignés, réduire les inégalités d'accès au marché du travail et sécuriser des parcours professionnels dans un contexte de transformation numérique.

Cette démarche contribuera à une élévation globale du niveau de qualification, pour permettre une meilleure adaptation des compétences aux besoins des entreprises.

Conditions et modalités de déploiement : La mise en oeuvre de ces actions volontaristes reposera sur :

- Le renforcement des formations aux savoirs de base, souvent prérequis pour l'accès aux formations qualifiantes et à l'emploi ;
- Le soutien à l'apprentissage de la langue française pour les travailleurs immigrés de façon à favoriser leur insertion professionnelle durable ;
- Le développement d'une offre de mentorat pour faciliter la montée en compétence et l'adaptation aux besoins du marché du travail.



Le développement d'un campus européen et francophone en Île-de-France pourrait constituer une initiative phare

Pour structurer cette coopération, la création de plateformes de coopération transrégionales, organisées autour de clusters thématiques (énergie, santé, numérique), s'avérerait particulièrement pertinente. Ces plateformes, associées à des jumelages renforcés et à des programmes d'échanges professionnels et académiques, faciliteraient la mise en réseau des acteurs économiques, scientifiques et culturels, tout en stimulant l'émergence de projets innovants. Dans cette perspective, le développement d'un campus européen et francophone en Île-de-France pourrait constituer une initiative phare, en offrant un espace dédié à la formation, à la recherche et à l'innovation, ouvert aux étudiants, aux chercheurs et aux entrepreneurs de toute l'Europe. Une telle infrastructure renforcerait l'attractivité de la région tout en consolidant son rôle de carrefour des savoirs et des compétences.

À plus long terme, l'Île-de-France pourrait également contribuer à l'émergence d'une Europe des Régions, en promouvant un modèle de gouvernance plus décentralisé et collaboratif. Cette approche, fondée sur une coopération renforcée entre les territoires, permettrait de mieux répondre aux enjeux

transversaux, qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociaux, tout en renforçant la capacité d'action des régions face aux défis globaux. En s'inscrivant dans cette dynamique, l'Île-de-France affirmerait son engagement en faveur d'une Europe unie, solidaire et innovante, tout en consolidant sa position de région motrice au sein de l'Union.

Rayonner à l'international en s'appuyant sur les diasporas franciliennes

Les diasporas franciliennes, par leur ancrage à la fois local et transnational, constituent un vivier d'opportunités pour renforcer les liens économiques, scientifiques et culturels de la région.

Leur mobilisation passera par une intégration accrue dans les projets de coopération internationale, en les associant activement à la conception et à la mise en oeuvre d'initiatives visant à faciliter les échanges entre l'Île-de-France et leurs territoires d'origine. La création de « pôles diasporas », conçus comme des centres de ressources et d'accompagnement, permettrait de favoriser le développement d'échanges économiques et culturels, en soutenant notamment les investissements, l'entrepreneuriat et la structuration de réseaux professionnels transnationaux.

Par ailleurs, l'intégration des diasporas dans les instances de gouvernance, à travers des comités consultatifs ou des partenariats coconstruits, permettrait d'enrichir les projets de coopération d'une expertise diversifiée et d'une légitimité renforcée.

Enfin, le déploiement de programmes dédiés, tels que « diaspora entreprise », pourrait encourager la relocalisation d'activités et la création de circuits courts internationaux, en s'appuyant sur les réseaux et les savoir-faire des communautés diasporiques. À cet égard, le lancement de programmes de mentorat et d'innovation portés par les diasporas pourrait constituer un levier déterminant pour stimuler l'entrepreneuriat, l'innovation et le rayonnement culturel et scientifique de la région.

Etendre l'influence internationale régionale en misant sur la promotion de la Francophonie

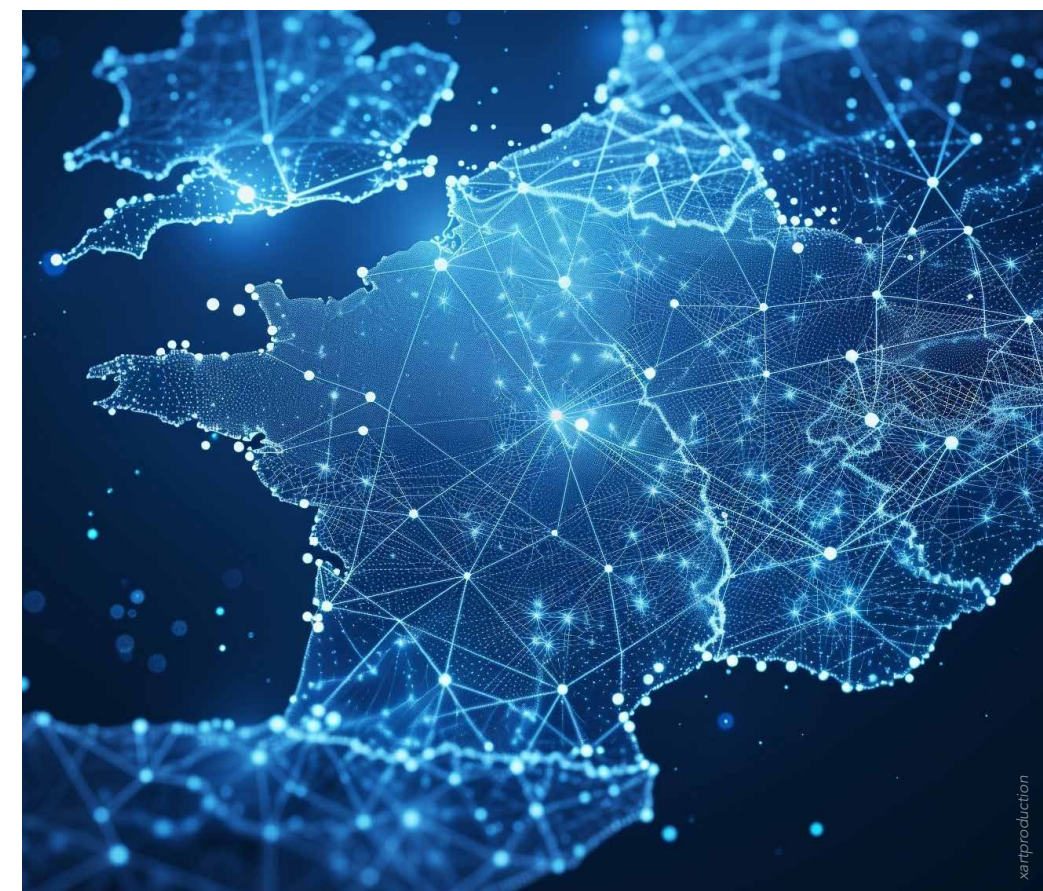
La Francophonie, avec son réseau de 396 millions de locuteurs (autour de 650 millions en 2050) et ses multiples partenariats institutionnels, représentera, pour l'Île-de-France, un important levier d'influence et de renforcement de sa présence sur la scène internationale.

La valorisation de la langue française, en tant que vecteur économique, culturel et numérique, doit être au cœur de cette stratégie. Cela pourrait passer par le développement de coopérations éducatives, culturelles et numériques avec l'espace francophone, ainsi que par le renforcement des échanges économiques avec les régions et États partenaires. A cet égard, l'appui des programmes d'éducation et d'échanges universitaires, tels que les bourses ou les masters conjoints, renforcerait les liens entre les jeunes talents francophones et les institutions franciliennes.

De plus, la création d'un « Fonds francophonie innovation » pourrait constituer une solution de soutien aux startups, projets culturels et plateformes numériques en langue française, en priorisant les collaborations avec les territoires historiquement francophones.

Pour compléter sa stratégie de rayonnement international, la région pourrait s'appuyer sur le secteur numérique et l'intelligence artificielle afin de valoriser pleinement le potentiel de la francophonie. En effet, une politique volontariste de promotion de la langue française dans l'économie numérique, incluant des formations en compétences linguistiques et digitales ainsi que le soutien à la production de contenus francophones, contribuera à ancrer l'Île-de-France dans les dynamiques de transformation technologique. Enfin, son engagement en matière d'intelligence artificielle pourra être mis au service de la promotion de la langue française, en collaboration avec les acteurs francophones, afin de garantir sa place dans les technologies de demain.

La création d'un « Fonds francophonie innovation » pourrait constituer une solution de soutien aux startups, projets culturels et plateformes numériques en langue française



DÉFI N°2

En 2050, mieux se déplacer en Île-de-France

A l'horizon 2050, la question des mobilités en Île-de-France s'inscrit dans une réflexion plus globale sur l'organisation du territoire. Dans un territoire dense et fortement contraint, les déplacements ne peuvent plus être envisagés indépendamment des autres fonctions urbaines, telles que l'habitat, les activités économiques, ou les services publics.

Atteindre le modèle souhaité implique de relever un double défi. D'une part, il s'agira de mener une réflexion à l'échelle de l'aménagement du territoire. En effet, la localisation et la distance entre les fonctions du territoire (logement, emploi, services...) déterminent les distances quotidiennes et les modes de transports les plus adaptés. D'autre part, il s'agira d'affirmer une répartition plus équilibrée des usages de l'espace public, permettant une cohabitation apaisée entre les différentes formes de mobilités et les autres fonctions urbaines. Cette évolution suppose de dégager davantage de place pour les circulations douces, tout en préservant les conditions du dynamisme économique, de la vie locale et du vivre-ensemble. L'enjeu est de faire de l'espace

public un support multifonctionnel, à la fois lieu de circulation, d'activité et de lien social.

Toutefois, cette transformation se heurte à des contraintes fortes, notamment en matière de capacité foncière et de capacités de financement. Les défis à relever tiennent ainsi à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques capables d'accompagner dans la durée une évolution progressive des usages et des infrastructures.

Dans cette perspective, plusieurs leviers structurants peuvent être mobilisés. Il s'agit d'une part d'organiser un territoire de plus courtes distances, en favorisant la mixité fonctionnelle et une meilleure articulation entre lieux de vie et bassins d'emploi. D'autre part, le développement d'une offre de transports fiables, lisibles et diversifiés apparaît indispensable pour répondre aux besoins des usagers et renforcer la cohésion des territoires. Enfin, la transformation de l'usage de la voirie, dans une logique de mixité et d'inclusion, doit permettre de concilier les différentes fonctions de l'espace public et d'accompagner l'évolution des pratiques de mobilité.



Organiser un territoire "courtes distances"

En Île-de-France, les déplacements occupent une place structurante dans la vie quotidienne des habitants. En effet, en 2024, le temps de déplacement quotidien total d'un Francilien sur une journée tous motifs et modes confondus, aussi appelé budget-temps transport, s'élevait à 92 minutes en jour de semaine⁴⁷. Celui-ci est supérieur à la moyenne nationale, puisqu'en 2019, les Français consacraient 1h02 en moyenne pour se déplacer en jour de semaine⁴⁸. Les mobilités, en particulier celles liées aux trajets domicile-travail, influencent fortement l'organisation des journées, les choix résidentiels et l'accès aux services et aux opportunités. La prégnance de ces déplacements, souvent longs et contraints en Île-de-France, reflète une organisation territoriale caractérisée par des distances importantes entre les lieux de vie, d'emploi et de services.

Dès lors, l'amélioration des conditions de déplacement ne saurait reposer uniquement sur le renforcement des infrastructures de transport. Elle implique également une réflexion sur l'organisation spatiale du territoire, visant à réduire les distances entre les différentes fonctions du quotidien.

L'enjeu consiste ainsi à promouvoir un modèle d'aménagement favorisant la proximité, afin de limiter les déplacements contraints et de contribuer à un fonctionnement plus équilibré et plus sobre du territoire francilien à l'horizon 2050. Cela est d'autant plus crucial que le vieillissement massif de la population attendu d'ici 2050 réduira les capacités de mobilité des Franciliens, qui auront besoin de davantage de proximité dans la vie quotidienne.

Développer la mixité fonctionnelle et encourager la réduction des déplacements, pour une région sobre et polycentrique

Organiser un territoire de plus courtes distances implique de développer davantage la mixité fonctionnelle sur le territoire. Cette approche de l'aménagement urbain, alternative aux modèles traditionnels, consiste à intégrer sur un même espace une pluralité de fonctions (économiques,

culturelles, sociales, de transports, etc.). En opposition à l'hyperspécialisation spatiale, la mixité fonctionnelle valorise les ressources existantes et promeut une organisation plus compacte du territoire, tout en réduisant les inégalités spatiales au regard de la diversité des services proposés⁴⁹. En mutualisant les usages, la mixité fonctionnelle réduit l'emprise au sol des bâtiments et des infrastructures, garantissant une gestion plus sobre du foncier⁵⁰.

Dans cette perspective, il serait souhaitable de systématiser l'intégration de la mixité fonctionnelle dans les projets d'aménagement. Cela implique de concevoir de manière coordonnée les espaces dédiés à l'habitat, aux activités économiques, aux

Temps de déplacement quotidien total d'un Francilien sur une journée tous motifs et modes confondus :

92 minutes en jour de semaine

Vers un nouvel urbanisme de transition



Objet : Construire une nouvelle vision et méthode de l'aménagement socio-économique dans les territoires franciliens, fondée sur la mixité fonctionnelle et la coopération entre acteurs marchands et non marchands.

Public visé : Entrepreneurs, opérateurs d'aménagement, collectivités locales, associations et populations concernées.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 : Faire avancer la « ville de 2050 » en Île-de-France, en favorisant la mixité des usages (culture, sport, loisirs, économie) et une réindustrialisation inclusive dans les friches et tiers-lieux.

Conditions et modalités de développement :

- Création sous l'égide de la Région de coopérations et partenariats visant à promouvoir un aménagement économique mixte dans des lieux de type tiers-lieux et friches ou autres lieux innovants ou de transition, afin que les lieux concernés soient équilibrés dans leur fonctionnement, produisent de l'activité économique favorisant l'emploi, du lien social et davantage d'inclusion ;
- Création par la région d'un cadre pour articuler les acteurs et les partenariats dans ce sens, consolider les modèles économiques et réindustrialiser à partir d'un tiers lieu, d'une friche ou d'un autre lieu de transition, favorisant l'accueil d'entreprises, d'activités marchandes et non-marchandes sur le site ;
- Une approche concrète pourra être celle de la refondation du dispositif régional des 100 QIE (quartiers innovants et écologiques) et de celui des contrats d'aménagement régionaux (CAR), sur la base de projets de coopération et de partenariat comportant des activités socialement et territorialement responsables ;
- Les projets situés au sein de centralités et polarités du SDRIF-E à horizon 2040 seront privilégiés.

En 2024, la durée moyenne quotidienne d'un déplacement domicile-travail d'un Francilien s'élevait à

38 minutes

commerces, aux services publics, aux espaces verts et aux mobilités douces. Une telle approche permet de limiter les déplacements subis et d'améliorer significativement le cadre de vie des habitants.

En outre, la promotion de la mixité fonctionnelle participe à la réalisation de l'objectif de polycentrisme défini par le SDRIF-E. Ce dernier vise à structurer le territoire francilien autour de plusieurs pôles fonctionnels et décisionnels, afin de favoriser un aménagement plus équilibré. En réduisant la concentration des activités dans l'hypercentre parisien, l'objectif de polycentrisme répond à une attente croissante des Franciliens : celle de bénéficier d'une meilleure proximité entre leur lieu de vie, leur emploi, les commerces, les services et les équipements. Pour concrétiser ces ambitions, il serait pertinent de s'appuyer sur des démonstrateurs multifonctionnels afin de valoriser des expériences réussies touchant à cette diversité d'objectifs. A ce titre, des exemples de territoires « démonstrateurs » pourraient être retenus, tels que la mutation de la zone Limay-Porcheville. Initialement zone de mono-activité de production industrielle en bordure de l'Axe Seine, celle-ci fait l'objet d'un projet de réaménagement intégrant la mixité fonctionnelle⁵¹. Son accessibilité sera renforcée par le prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie (mise en service prévue en 2027)⁵², tandis que le projet

prévoit la restructuration des infrastructures existantes et l'aménagement de 70 hectares dédiés à des activités économiques dans une logique de renouvellement urbain⁵³. L'agglomération de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines constitue un autre exemple probant. Ce territoire a en effet su allier une diversité d'emplois à un équilibre entre l'offre locale d'emplois et le nombre d'habitants, illustrant ainsi les bénéfices d'une telle approche intégrée.

Améliorer la cohérence entre les bassins d'emploi et les lieux de vie

Organiser un territoire de plus courtes distances implique également de renforcer cohérence entre les bassins d'emplois et les lieux de vie des habitants. En 2024, la durée moyenne quotidienne d'un déplacement domicile-travail d'un Francilien s'élevait à 38 minutes⁵⁴, soulignant la nécessité de concevoir des quartiers de vie plus équilibrés.

Cela suppose d'optimiser les temps de trajets domicile-travail, en s'efforçant de développer des solutions permettant d'effectuer ces migrations pendulaires en moins de 45 minutes quotidiennes. De plus, il conviendrait de soutenir et développer les expérimentations des entreprises à but d'emplois (EBE). Ces structures du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont pour vocation de créer des emplois locaux adaptés aux besoins des personnes durablement éloignées de l'emploi qui résident sur ce même territoire⁵⁵. Développer ces dispositifs permettrait ainsi de concilier emplois de proximité, temps choisi et service au public sur un même espace.

La réussite de cette approche repose toutefois sur une coordination renforcée entre les politiques publiques, notamment en matière de transports et de logement. Les grands projets structurants, tels que le Grand Paris Express, l'électrification des bus ou le prolongement des lignes de RER, doivent s'inscrire dans une logique de création de pôles résidentiels équilibrés, au service d'une meilleure qualité de vie pour les Franciliens.

Ainsi, l'articulation entre bassins d'emploi et lieux de résidence constitue un facteur clé pour atténuer les disparités territoriales et favoriser un développement plus équilibré des territoires.



Développer des transports fiables et sécurisés, au service de la cohésion des territoires

La qualité et la performance des systèmes de transport constituent un enjeu central pour l'organisation et le fonctionnement du territoire, ainsi que le quotidien de ses habitants. Fiabilité des réseaux, sécurité des déplacements et accessibilité des différentes solutions de mobilité conditionnent à la fois l'attractivité de la région et l'égalité d'accès aux opportunités économiques, sociales et culturelles.

Le « Baromètre des Franciliens 2025 » met ainsi en évidence deux préoccupations majeures : le développement de l'offre de transports en commun et l'amélioration de la fluidité routière. Cela traduit une exigence accrue en matière d'efficacité des déplacements à l'échelle régionale⁵⁶. Ces deux attentes traduisent la dichotomie observée en Île-de-France entre la zone dense et la deuxième couronne. La réalisation du projet du Grand Paris Express devrait connecter 90% de la population francilienne à moins de 2kms d'une gare⁵⁷. L'enjeu sera donc plutôt d'optimiser les interfaces entre les transports et de favoriser les modes actifs. En parallèle, en deuxième couronne, la dépendance à l'automobile reste forte. Il s'agira donc de mener une réflexion sur l'organisation du rabattement sur les pôles, la notion de services mobiles (dans une logique « d'aller vers ») et à plus long terme de favoriser la proximité entre les fonctions urbaines.

Dès lors, l'amélioration des transports ne saurait se réduire à un simple accroissement de l'offre, mais suppose une transformation plus large des services de mobilité. Il s'agit de concevoir des solutions plus fiables, mieux articulées entre elles et davantage adaptées à la diversité des besoins, afin de soutenir la cohésion des territoires et de garantir un accès équitable aux équipements.

Développer et améliorer la lisibilité des solutions de transports, en réponse aux besoins des usagers

A l'horizon 2050, il sera nécessaire de renforcer et d'optimiser les solutions de transport en Île-de-France pour répondre aux attentes des usagers. Pour relever ce défi, une approche globale et coordonnée s'impose, notamment par la centralisation et la mutualisation des données relatives à la mobilité.

Actuellement, bien que nombreuses, ces données restent dispersées et souvent inaccessibles ou inexploitées, en raison de leur origine variée, y compris privée. Il a été observé récemment une explosion du volume de données et des capacités de traitement du fait de l'intelligence artificielle. Leur regroupement au sein d'outils dédiés permettrait d'engager une réflexion systémique à l'échelle régionale. Cela faciliterait le dialogue entre les acteurs opérationnels et les instances décisionnelles, en s'appuyant sur des modélisations dynamiques de la circulation dans l'espace

Le « Baromètre des Franciliens 2025 » met ainsi en évidence deux préoccupations majeures : le développement de l'offre de transports en commun et l'amélioration de la fluidité routière.

Mettre en oeuvre le « MaaS » pour les transports franciliens



Objet : Le Mobility as a Service (MaaS) vise à permettre à un usager d'organiser, réserver et payer tous ses déplacements depuis une seule interface, quel que soit le mode (train, métro, vélo, covoiturage, autopartage, etc.).

Il s'agit de proposer à l'échelle d'un territoire⁵⁸ :

- Une information intermodale et multimodale centralisée et en temps réel sur l'ensemble des modes de déplacements possibles ;
- Une tarification adaptée au déplacement demandé ;
- Le paiement en une seule transaction.

Public visé : Tous les habitants de la région Île-de-France et ses visiteurs.

Impact pour l'Île-de-France en 2050 :

- Faciliter les déplacements au sein de la région ;
- Rendre plus facile et attractive l'utilisation des transports en commun et/ou des transports à faible impact environnemental ;
- Réduire les temps de transports des Franciliens ;
- Simplifier les déplacements des visiteurs et des touristes.

Conditions et modalités de déploiement :

- La mise en oeuvre du MaaS implique d'unifier les informations disponibles, quelques soient les opérateurs, quelques soient les modes de transports (trains, bus, tramway, navettes, y compris les modes privés tels que taxis, covoiturage) et les modes innovants ou actuellement non accessibles par les applications transports existantes (Transport à la demande TAD, réservation de places dans les parkings sécurisés vélo des gares franciliennes par exemple) ;
- Ainsi, cette action suppose une gouvernance coordonnée de différents intervenants publics et privés et une intégration de toutes les avancées apportées par l'intelligence artificielle.

Le taux d'occupation moyen des véhicules pour les trajets domicile-travail s'élevait à

1,04
personne par
véhicule

et dans le temps. Cette démarche éclairerait l'élaboration des futurs Plans de Mobilité, en cohérence avec les orientations du Plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF), tout en enrichissant les processus participatifs et en adaptant davantage l'offre aux besoins réels des usagers.

Développer une offre de transport diversifiée pour favoriser l'équilibre et la cohésion territoriale

Le développement de l'offre de transports doit être conduite dans un objectif de renforcement de la cohésion des territoires, et de réponse à des besoins de plus en plus spécifiques des usagers.

En 2024, la voiture constituait encore le premier mode de transport motorisé utilisé à l'échelle francilienne, avec un usage particulièrement marqué en grande couronne. Cette tendance s'explique par des modes de vie spécifiques et une offre de transports collectifs moins développée dans ces territoires. Le taux d'occupation moyen

des véhicules pour les trajets domicile-travail s'élevait à 1,04 personne par véhicule⁵⁹. Dès lors, il serait opportun de développer des modes de transports alternatifs afin de réduire le phénomène d'autosolisme et de renforcer les solutions de mobilités moins polluantes, d'autant plus en deuxième couronne où l'usage de la voiture est plus prégnant. Cela apparaît d'autant plus nécessaire dans le contexte du changement climatique, qui aura de fortes répercussions sur les infrastructures physiques (fortes chaleurs, inondations, etc.) et par conséquent sur les déplacements notamment lors des fortes chaleurs. De ce fait, les infrastructures de transports doivent être conçues dans une logique de résilience, en incluant par exemple la climatisation dans les transports en commun, sans quoi l'usage de la voiture ne diminuera pas.

Le développement de solutions de mobilité partagée, telles que le covoiturage, ainsi que le déploiement de transports alternatifs comme les transports à la demande (TAD) concourraient à désenclaver certains territoires de la région aujourd'hui mal reliés, au détriment des habitants.

Dans les zones où l'offre de transports en commun traditionnelle est insuffisante ou inadaptée, les TAD constituent une solution complémentaire efficace au réseau de transport existant. Ils permettent aux habitants de se connecter plus facilement aux réseaux existants (gare, lignes de bus) ou d'accéder à des équipements tels que des établissements de santé, des commerces, des centres culturels et de loisirs, etc. Le déploiement de dispositifs « d'aller vers », consistant à proposer des services itinérants qui vont vers l'utilisateur constituerait une autre piste⁶⁰. Par ailleurs, le déploiement du nouveau projet d'autopartage (mise à disposition de véhicules en libre-service) porté par Île-de-France Mobilités, dont la mise en service est prévue en 2027, permettrait de compléter et structurer une offre aujourd'hui éparse et émanant d'initiatives locales. La généralisation de ces dispositifs répondrait ainsi aux besoins de mobilité des usagers qui sont aujourd'hui éloignés de l'offre de transport existante dans les zones urbanisées de l'Île-de-France.

Cela apparaît d'autant plus déterminant au regard de la forte segmentation selon les revenus. Les ménages à faibles revenus sont en effet massivement dépendants des transports en commun. Renforcer l'offre de ces modes de mobilité constitue donc un réel enjeu d'équité territoriale, d'autant plus dans les zones aujourd'hui mal desservies.

Enfin, un des enjeux majeurs réside dans le développement à l'échelle régionale d'un réseau d'itinéraires cyclables sécurisés. Cela permettrait de renforcer considérablement la performance et l'attractivité de ce mode de transport.



Transformer l'usage de la voirie dans une logique de mixité et d'inclusion

Dans les années à venir, la voirie est appelée à connaître des transformations profondes, sous l'effet conjugué de dynamiques structurelles qui redéfinissent déjà les usages de l'espace public. La transition écologique impose une réduction drastique des émissions liées aux déplacements et encourage le report vers des modes de transports moins carbonés, dans le cadre de la trajectoire zéro émission nette (ZEN) fixée par le SDRIF-E pour 2050.

La réflexion sur le partage de la voirie devra être menée au regard des différents publics usagers. Il s'agira de répondre tout autant aux besoins des personnes âgées, qui seront plus nombreuses en 2050, qu'à ceux des habitants des zones périurbaines aujourd'hui très dépendantes de l'automobile. La question de l'accessibilité et de la sécurité des aménagements dans un contexte d'essor des nouvelles mobilités (douces, partagées, autonomes, etc.) doit donc être au cœur de cette réflexion.

Dans ce contexte, la voirie ne peut plus être pensée uniquement comme un espace dédié

à la circulation automobile, au contraire, elle doit être envisagée comme un espace multifonctionnel, partagé et évolutif, appelant un usage mixte, sûr et durable.

Favoriser un usage mixte et sécurisé de la voirie au service des publics

La réduction de l'usage de la voiture, en particulier l'autosolisme, devrait permettre, d'ici 2050, de réallouer l'espace public et, par conséquent, d'accélérer le développement des mobilités douces, dans une logique d'usage mixte et sécurisé de la voirie. Laisser plus de place aux mobilités douces (cyclisme, marche...), comme ce qui est fait à Paris où la part modale de la voiture est passée de 40 % en 2001 à 12 % en 2020, permettra de libérer de l'espace, ensuite réinvesti pour accueillir des commerces de proximité, des manifestations culturelles, etc. Cette répartition équilibrée des usages permet de concilier besoins économiques, sociaux et environnementaux, tout en faisant de la voirie un espace multifonctionnel et inclusif.

À Paris, la part modale de la voiture est passée de 40 % en 2001 à

12%
en 2020

8

Développer les transports de proximité

Objet : En cohérence avec l'objectif de polycentrisme porté par le SDRIF-E 2040, les centralités devront être faciles à parcourir localement, sans dépendre de la voiture individuelle. Ainsi, les transports de proximité, au sein et entre les centralités, seront de véritables infrastructures de vie quotidienne.

Les territoires ruraux de la Région devront également bénéficier de ce développement des transports de proximité pour éviter une rupture avec les territoires urbanisés ou périurbains.

Public visé : Les habitants des centralités, résidant dans les « bassins de déplacements » autour de ces pôles et/ou au sein de ces pôles.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 : Améliorer la desserte pour les habitants et les travailleurs des centralités et polarités franciliennes, dans le cadre de la « région des 20 minutes ».

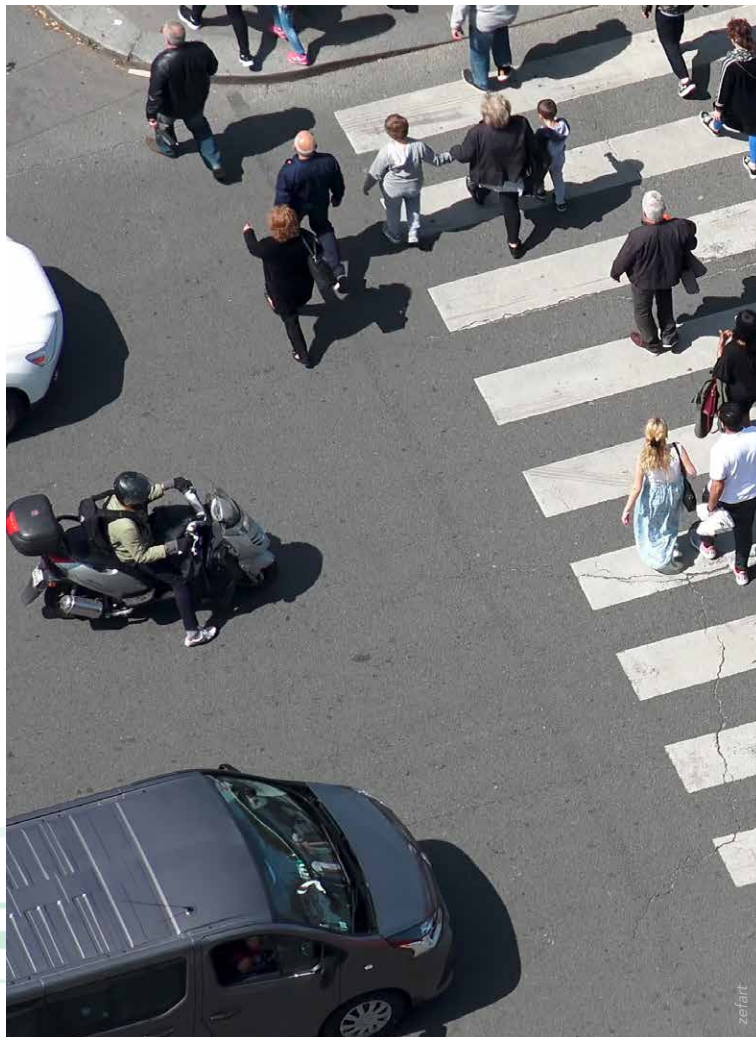
Conditions et modalités de déploiement : Mener à bien ce projet polycentrique (centralités conjuguant emplois, habitations et services) impliquera l'amélioration de l'offre actuelle de transports et une mise à disposition des habitants de solutions innovantes, intermodales et ciblées.

Il faudra :

- Assurer une adéquation entre l'offre et les besoins en s'appuyant sur une analyse poussée des données disponibles et des besoins du quotidien ;
- Développer des modes de transports en commun plus souples (navettes sur des courtes distances, arrêts à la demande...) ;
- Faciliter la desserte et le rabattement vers les gares (ferroviaires, routières, autres) ;
- Se doter d'objectifs de temps de trajet maximum (exemple : 10 minutes pour atteindre un point donné, quel que soit le point de départ du territoire ciblé).

Toutefois, la multiplication des interactions entre usagers aux modes de transports différents (piétons, cyclistes, automobilistes etc.) devra être pleinement prise en compte afin de garantir la sécurité de tous sur la voie publique. La cohabitation entre ces différents modes de transports ne pourra être effective sans une attention particulière portée aux vulnérabilités spécifiques des piétons. Dans cette perspective, les nouvelles technologies pourraient être davantage intégrées au quotidien des usagers, au service d'un interfonctionnement sécurisé (circulation plus sûre et mieux coordonnée).

A ce titre, les systèmes V2P (véhicule-à-piéton) permettent d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic en facilitant la communication entre les véhicules et les piétons, tandis que les systèmes V2V (véhicule-à-véhicule) favorisent l'échange d'informations entre véhicules autonomes pour anticiper les dangers et fluidifier les trajets (détection des autres véhicules, des cyclistes, des piétons etc.).



A terme, la généralisation de ces technologies de communication avancées (partage de données et d'alertes en temps réel entre véhicules et piétons connectés) pourrait contribuer à renforcer la protection des usagers de la voirie les plus vulnérables, en particulier les piétons, en anticipant les situations à risque et en prévenant les accidents, pour permettre une cohabitation apaisée au sein des espaces publics.

La transformation de l'espace public souhaitée ne pourra être réussie sans l'appropriation collective de ces projets et du nouveau territoire par ses habitants. A ce titre, il serait souhaitable de déployer plus largement des démarches de concertation et de participation afin de valoriser les nouvelles aménités, tout en tenant compte des possibles inquiétudes des habitants. De plus, donner la parole aux citoyens sur les priorités d'aménagement et les projets concrets à mettre en oeuvre permet de renforcer leur sentiment d'appartenance et leur responsabilité dans la co-construction de l'Île-de-France de 2050.

En 2050, la voirie francilienne ne se limitera plus à une simple infrastructure de circulation, mais s'affirmera comme un lieu de vie partagé, et comme véritable coeur du vivre-ensemble urbain.

Répondre aux difficultés logistiques du "dernier kilomètre"

Par ailleurs, dans le cadre du projet francilien de 2050, il faudra tenir compte du diagnostic des faiblesses inhérentes à la logistique du dernier kilomètre (y compris dans le cadre de la collecte des déchets), entendu au sens de la dernière étape du processus de livraison des marchandises vers le lieu d'acheminement final choisi par le client. Il sera crucial d'optimiser ce maillon faible de la chaîne d'approvisionnement et d'en réduire les nuisances à horizon 2050.



Aujourd'hui, plus de 7 millions de Franciliens achètent en ligne et 84 % de ces achats nécessitent des livraisons physiques. En outre, la région francilienne a vu la part de e-commerce croître chaque année de 15 %⁶¹, portant le tonnage annuel de marchandises à 200 millions, transportées à 90 % par la route. Cette chaîne logistique de livraison, qui entend répondre aux besoins des consommateurs, dans une logique de proximité, engendre de lourds coûts sociaux et environnementaux. Pour faire face à l'augmentation de la demande, le nombre de véhicules de transports (en particulier des véhicules utilitaires légers) présents sur les routes ne cesse de croître, participant par conséquent à la hausse de la pollution urbaine (nuisances sonores, dégradation de la qualité de l'air etc.). En effet, la multiplication des points de livraison tend à allonger les tournées et à complexifier les itinéraires de livraison dans des zones urbaines déjà impactées par des contraintes de circulation, faisant du dernier kilomètre la portion la plus coûteuse de la chaîne logistique. Ainsi, on estime que l'acheminement de marchandises est responsable de 25 % des émissions de gaz à effet de serre en milieu urbain. Plus encore, la multiplication des livraisons à domicile ou en relais de colis engendre une saturation des axes routiers des grandes villes (le dernier kilomètre représente 30 % de l'utilisation totale de la voirie et 20 % du trafic)⁶².

Dans ce cadre, il sera impératif de travailler à l'acceptabilité de cette logistique du dernier kilomètre et de lutter contre ces externalités négatives (congestion urbaine,

nuisances sonores, dégradation de la voirie, accidentologie élevée etc.)

C'est pourquoi le souhait d'un usage mixte et raisonné de la voirie d'ici 2050 pourrait impliquer, en matière de transports de marchandises, le rapprochement de leur zone de livraison finale les stocks de biens et de produits prêts à être livrés⁶³. Pour ce faire, il faudra tirer profit de la vacance commerciale et des « délaissés urbains » en les réemployant. Ces surfaces commerciales « abandonnées » peuvent constituer autant d'opportunités pour installer de nouveaux espaces logistiques correspondant à la hiérarchie et à la segmentation des besoins (notamment en termes de taille des surfaces et en termes d'accessibilité). Cette réaffectation devra être régulée et devra s'opérer en cohérence avec les approches planifiées par les collectivités publiques. Ces espaces logistiques de proximité permettraient de réduire le nombre de véhicules de livraison sur la voirie, de réduire les distances parcourues au titre du dernier kilomètre, de réduire la taille des véhicules de livraison et de décarboner leur mode de traction, tout en les insérant mieux dans un trafic urbain de plus en plus contraint.

Ainsi, l'optimisation du dernier kilomètre pourra constituer, à l'horizon 2050, un levier majeur pour réduire à la fois le coût global de la livraison et ses impacts environnementaux et sociétaux.

Plus largement, les collectivités locales comme la Région Île-de-France pourront, d'ici 2050, orienter prioritairement leurs ressources (financières comme humaines) sur des problématiques appelant des transformations rapides et dont les effets positifs sont perceptibles à court terme, notamment en soutenant la coopération entre les opérateurs pour mutualiser le dernier kilomètre.

De manière générale, l'usage raisonné de la voirie en matière de livraison et de logistique urbaine ne pourra être pleinement mis en oeuvre sans une évolution parallèle des attentes des consommateurs, notamment en matière de rapidité, de flexibilité et de gratuité de l'acheminement des marchandises. Dès lors, seule une sensibilisation aux impacts de leur comportements de consommation serait susceptible d'engendrer une transformation en profondeur de la logistique du dernier kilomètre.

Plus de

7 millions de Franciliens achètent en ligne

84% de ces achats nécessitent des livraisons physiques

On estime que l'acheminement de marchandises est responsable de 25 % des émissions de gaz à effet de serre en milieu urbain

DÉFI N°3

En 2050, se loger, se nourrir, se soigner en Île-de-France

A l'horizon 2050,
l'Île-de-France
pourrait compter

5,79
millions de
ménages

1,3
million
de franciliens
étaient considérés
comme « mal logés »
en 2022



Assurer à chaque individu un accès à une alimentation de qualité, à un logement décent et à des soins représente un impératif social, dont la portée ne fera que se renforcer d'ici 2050. Pour répondre aux besoins et aux attentes des Franciliens, la garantie de ces droits devra s'appuyer sur des solutions durables, tant en matière d'alimentation que de logement ou de santé. Cependant, la réalisation de ces objectifs se heurte à des défis structurels – économiques, environnementaux et sociaux – qui nécessitent de mener une réflexion stratégique pour en assurer la pérennité et l'efficacité.

A l'horizon 2050, l'Île-de-France pourrait compter 5,79 millions de ménages, soit 570 000 de plus qu'en 2018 (Insee)⁶⁴. Le vieillissement de la population conjugué au phénomène de décohabitation explique cette hausse, qui impacte les besoins en logement. La taille des ménages, donc des logements, se réduit, tandis que le besoin en nombre de logements augmente. Cette dynamique se doit d'être anticipée, alors que la région traverse une importante crise du logement. En effet, dans de

nombreux territoires, l'offre de logement reste inférieure à la demande, compliquant l'accès à un habitat digne et abordable pour de nombreux Franciliens (1,3 million étaient considérés comme « mal logés » en 2022⁶⁵). Il est donc essentiel de repenser la manière de se loger et de produire de nouveaux logements dignes, intégrés dans des quartiers agréables et proches des services et équipements et adaptés au réchauffement climatique à l'horizon 2050 (construire, réhabiliter, diviser des grands logements, transformer des locaux d'activité et de bureaux, promouvoir d'autres manières d'habiter, etc.).

En outre, les assiettes des Français seront aussi très différentes en 2050. Les pratiques alimentaires connaissent de profondes transformations. De nouveaux régimes émergent, impliquant de réformer les modes de production agro-alimentaire pour pouvoir garantir à tous les Franciliens une alimentation saine, accessible et adaptée à leurs goûts et besoins. La transition climatique impose également de repenser le modèle agricole, vers des pratiques plus durables. Les innovations technologiques devraient aussi voir leur rôle évoluer dans la production de la nourriture de demain.

L'accès aux soins constituera un autre défi majeur pour l'avenir. La région souffre déjà d'un déficit croissant de professionnels de santé, et cette tendance devrait s'accroître d'ici 2050. L'Île-de-France comptait en effet environ 14 000 médecins généralistes en 2017, dont **44 % ayant plus de 60 ans** et donc proches de partir en retraite⁶⁶. Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'augmentation des troubles de santé mentale et l'augmentation de la demande de soin en raison des dynamiques démographiques, il devient urgent d'anticiper la pénurie de personnel soignant et paramédical, et l'extension des déserts médicaux.

Adapter l'offre de logements aux parcours de vie et aux nouveaux besoins des Franciliens

D'ici 2050, l'Île-de-France devra répondre aux besoins en logements d'une population approchant les 13 millions d'habitants, dans un contexte de déficit structurel de logements. La tension sur la demande supposerait de produire à un rythme bien supérieur à celui des dernières années, alors que la région fait face à plusieurs défis systémiques : précarisation des ménages locataires, évolution des modes d'habitat, vieillissement démographique, contraintes climatiques, raréfaction du foncier, diminution des capacités d'investissement des Franciliens. Pourtant, le logement demeurera un pilier essentiel du bien-être et de la cohésion sociale. Relever ce défi supposera de concevoir des solutions adaptées, à la fois accessibles, durables, modulables, inclusives et bien intégrées aux réseaux de mobilité et entourés de services du quotidien, d'espaces publics de qualité et d'équipements publics de proximité, afin de garantir un cadre de vie favorisant liens sociaux et culturels, répondant aux attentes de tous les habitants.

Pour inverser les tendances actuelles et produire le parc de logements adapté aux besoins de 2050, une réflexion globale devra être engagée. Les évolutions démographiques, les transformations sociétales et les contraintes financières nécessiteront en effet d'inventer de nouvelles formes d'habitat à la fois plus abordables et modulables, capables de s'adapter aux modes de vie changeants. Dans le même temps, les effets du réchauffement climatique se seront intensifiés, avec une hausse des températures et une multiplication des événements extrêmes. Ces bouleversements imposeront de repenser la résilience des logements, sous peine de voir certains bâtiments devenir impropres à l'habitation, faute de répondre aux exigences de sécurité et de confort pour leurs occupants.

Produire une nouvelle offre de logements répondant aux enjeux de rareté du foncier et de hausse des prix

Répondre aux besoins de logement d'une population francilienne en croissance, dans un contexte actuel de forte pression



foncière et financière, suppose d'engager une transformation profonde de l'offre de logements. Le manque de foncier constitue l'un des défis majeurs de l'Île-de-France comme l'illustre les ventes immobilières qui diminuent fortement depuis 2022. La pression démographique ne cessant de s'intensifier, il devient urgent d'identifier des solutions permettant d'enrayer cette crise foncière.

Une première piste consiste à accélérer la reconversion des friches afin de créer une offre de logements suffisante et accessible. Cette approche, déjà expérimentée en Île-de-France, pourrait être amplifiée. D'autres espaces aujourd'hui inoccupés, tels que les bureaux vacants, pourraient également faire l'objet d'une requalification pour accueillir des ménages. En effet, 5,4 millions de mètres carrés de surface tertiaire étaient immédiatement disponibles en Île-de-France⁶⁷ au 1^{er} janvier 2025. Une telle stratégie permettrait d'accroître significativement le parc de logements sans recourir à de nouvelles constructions, donc sans artificialisation supplémentaire du territoire.

Par ailleurs, en développant le bâti avec des formes architecturales et urbaines différenciées, plus verticales et moins consommatrices d'espace, il devient possible d'augmenter la capacité résidentielle tout

5,4
millions de
mètres carrés
de surface
tertiaire étaient
immédiatement
disponibles en
Île-de-France
au 1^{er} janvier
2025

en préservant davantage les espaces verts et naturels. Ces évolutions devront pouvoir s'appuyer sur des partenariats renforcés entre la Région, les communes, l'Etat, les bailleurs sociaux et les acteurs économiques. Cette stratégie permettra d'augmenter significativement le nombre de logements afin de créer une offre d'habitations plus abordable y compris aux ménages les plus modestes.

Une baisse du coût du logement apparaît d'autant plus essentielle que les prix de l'immobilier connaissent une croissance continue⁶⁸ décorrélée des revenus. L'essor d'habitats innovants et abordables deviendra donc indispensable pour répondre à cette pression financière. Par exemple, en 2050, les colocations et habitats intergénérationnels deviendront des formes d'hébergement encore plus courants qu'aujourd'hui.

La réduction des coûts reposera également sur de nouveaux modèles économiques alternatifs. De nombreuses coopératives d'habitants permettront aux résidents de cette nouvelle forme d'habitation de mutualiser les coûts liés à l'achat et à la maintenance d'un logement en 2050. Les baux réels solidaires, créés par la loi ALUR en 2014, pourront aussi être développés à l'horizon 2050. Ces baux offrent la possibilité de devenir propriétaire à moindre coût en acquérant le bâti sans le foncier (détenu par des organismes de foncier solidaire). De tels dispositifs nécessitent d'être soutenus, en réunissant et organisant la coopération des partenaires nécessaire pour mettre en place ces modèles et afin de concevoir l'ingénierie financière indispensable à leur mise en oeuvre.



Développer massivement le logement intermédiaire pour les classes moyennes

Objet : Le développement du logement intermédiaire constitue une réponse concrète au déséquilibre actuel entre logement social et marché privé, qui laisse une partie importante des classes moyennes sans solution adaptée. Ce segment doit être amplifié à l'échelle régionale, notamment dans les zones les plus tendues, où les loyers du parc privé sont devenus inaccessibles. Le logement intermédiaire permet de proposer des loyers inférieurs au marché accessibles à des ménages dont les revenus dépassent les plafonds du logement social. Il contribue ainsi à fluidifier l'ensemble du parcours résidentiel.

Public visé : Les classes moyennes franciliennes

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 :

- Stabilisation des loyers ;
- Maintien des classes moyennes dans les zones dynamiques ;
- Renforcer la mixité sociale sur l'ensemble du territoire francilien.

Conditions et modalités de déploiement :

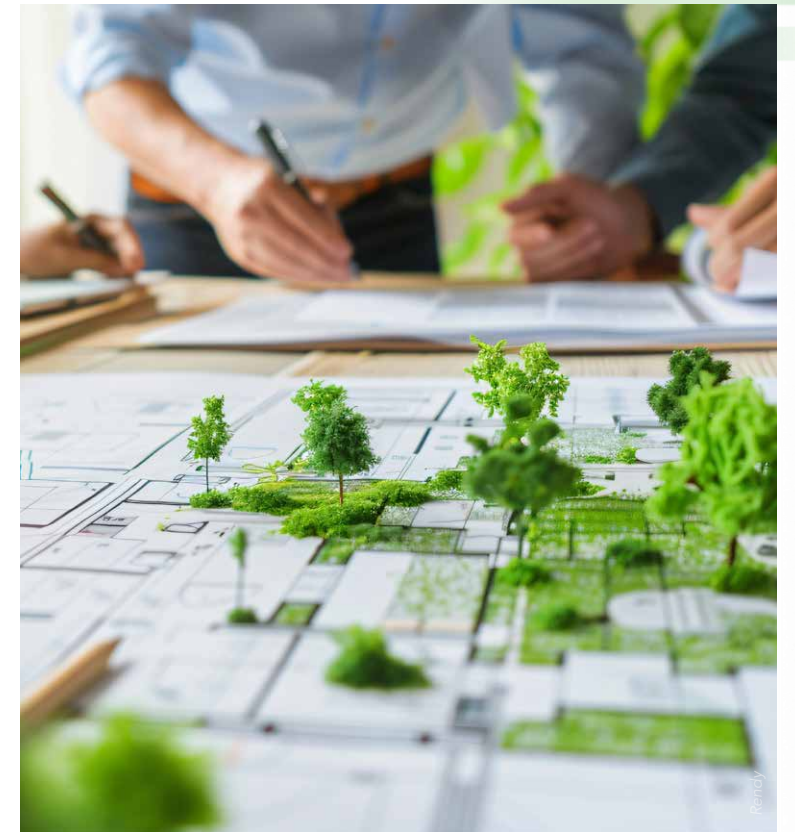
- Fixer des objectifs de production ambitieux, intégrés dans les opérations immobilières (en construction neuve comme en restructuration de l'ancien) et les politiques d'aménagement, en respectant les capacités des communes et des intercommunalités ;
- La mobilisation du foncier à prix maîtrisé constitue un levier essentiel pour garantir l'équilibre économique de ces opérations ;
- Mise en place d'incitations fiscales et financières encadrées pour encourager les investisseurs institutionnels à s'engager durablement dans ce type de logements ;
- Intégration d'une part de logement intermédiaire dans les nouveaux programmes immobiliers afin d'assurer une production régulière.

Des logements modulables et innovants en 2050 qui permettent de répondre aux évolutions sociétales

L'Île-de-France fait face à des transformations sociétales et démographiques profondes, qui nécessiteront une évolution significative de son parc de logements d'ici 2050. Au-delà de la nécessité d'accueillir une population croissante, les habitations devront être conçues pour s'adapter en continu aux besoins changeants des Franciliens, tout en maîtrisant les coûts. Cela supposera de repenser les bâtiments afin qu'ils puissent accompagner divers parcours de vie et s'ajuster aux usages multiples – logement, travail, vie familiale – tout au long de leur existence.

L'évolution des modes de vie et des structures familiales imposera un besoin de flexibilité accrue des espaces habitables. La généralisation du télétravail exigera des logements avec certaines parties internes au logement ou communes capables de se transformer en lieux de travail, tandis que la diversité des configurations familiales – notamment les familles recomposées – nécessitera des aménagements modulables, adaptés aux réalités quotidiennes. Cette tendance sera d'autant plus marquée que les logements collectifs, déjà majoritaires en Île-de-France (**74 % des habitants contre 44 % au niveau national**), continueront de se développer. Par ailleurs, le vieillissement de la population et la nécessité d'inclusion pour les personnes en situation de handicap renforceront l'exigence d'un habitat adapté, accessible et évolutif.

Pour répondre à ces besoins, le développement de nouvelles formes d'habitat modulables et adaptées aux besoins de chacun doit être soutenu. Par exemple, l'habitat participatif, qui permet à des groupes d'habitants de concevoir collectivement des logements adaptés à leurs besoins sur un terrain commun, représente une solution intéressante⁶⁹. De même, la multiplication de tiers-lieux offrirait aux Franciliens des espaces hybrides et partagés, complémentaires à leur logement et à leur lieu de travail à l'échelle des quartiers. Enfin, la transformation et la réversibilité des bâtiments pourraient être généralisées, afin de pouvoir les adapter plusieurs fois au fil des années selon les usages et fonctions souhaitées.



Cet objectif de modularité des logements peut déjà être trouvé dans le SDRIF-E 2040. À ce titre, la Région pourra jouer un rôle stratégique en privilégiant dans les futurs SDRIF un urbanisme centré sur la mixité fonctionnelle. Cela passerait par l'intégration, dans les règles de conception architecturale, de principes favorisant une meilleure réversibilité du bâti. Par ailleurs, une adaptation des règlements d'urbanisme permettrait de faciliter les petites extensions ou transformations nécessaires pour répondre aux besoins évolutifs des Franciliens, garantissant ainsi une plus grande flexibilité des espaces habitables.

Enfin, pour concrétiser ces ambitions dans un contexte économique contraint, une démarche collaborative serait indispensable. Cela passerait par une mobilisation renforcée des acteurs clés, tels qu'Action Logement et les bailleurs sociaux, dans le cadre d'un partenariat élargi entre l'État, l'Union sociale pour l'habitat (USH), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le Régime social des indépendants (RSI) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). La Région devrait s'inscrire pleinement dans cette dynamique pour accélérer la production de logements sociaux et ainsi offrir, à l'horizon 2050, un cadre de vie digne et adapté à tous les Franciliens.

74%
des habitants
vivent en
logements
collectifs
contre 44 %
au niveau
national

Le secteur du bâtiment
représente à lui seul

25%
de l'empreinte
carbone
nationale

Des logements construits ou rénovés pour offrir un parc d'hébergements plus résistant et durable face aux aléas climatiques

En 2050, les logements devront non seulement être modulables mais aussi adaptés au réchauffement climatique et à ses effets. La hausse des températures et la multiplication des catastrophes climatiques (canicules, inondations, îlots de chaleur urbaine...) mettront en évidence la vulnérabilité d'une part importante du parc bâti actuel.

Les bâtiments existants devront évoluer pour devenir plus résilients et écologiques et passifs (économes en énergie) alors que le secteur du bâtiment représente à lui seul 25% de l'empreinte carbone nationale⁷⁰. Afin de garantir la qualité de vie des Franciliens, la Région devrait participer à la réalisation d'un état des lieux exhaustif

des conditions d'habitat actuelles. Cela permettrait d'adopter la stratégie de rénovation adéquate, l'habitat du futur passant nécessairement par l'existant, **80% de la ville de 2050 est déjà construite.**

De plus, la façon de construire et de rénover évolue déjà vers des pratiques plus durables et écologiques. Il est impératif que ces pratiques soient systématiquement privilégiées et soutenues dans les prochaines années. Les constructions neuves comme les rénovations devront progressivement intégrer davantage de matériaux biosourcés, plus respectueux de l'environnement et plus durables. Le recourt aux circuits courts pourrait aussi être privilégié pour permettre une meilleure traçabilité des produits et réduire les émissions de gaz à effet de serre et permet de produire des emplois localement. Enfin, le développement de l'économie circulaire permettrait de produire de façon plus durable et de limiter le gaspillage des ressources.

Favoriser le développement d'un système alimentaire plus local, proposant une alimentation de qualité



Nourrir près de 13 millions de Franciliens à l'horizon 2050⁷¹ constitue un défi structurant pour l'Île-de-France. Le changement climatique aura un impact lourd sur la végétation et entraînera une baisse des rendements agricoles. Les gels tardifs, les épisodes de sécheresse, les stress hydriques seront autant de conséquences du réchauffement qu'il faudra anticiper et pallier pour continuer à alimenter durablement la population.

Relever ces défis, ne doit pas conduire à des compromis sur la qualité, le sourcing des produits, le plaisir gustatif ou le respect des

exigences environnementales. L'alimentation ne peut être envisagée comme un bien de consommation ordinaire : elle touche à la santé publique, à l'économie locale et aux modes de vie, tout en participant pleinement aux objectifs de transition écologique. Garantir un accès à une alimentation durable et de qualité suppose donc d'articuler performance productive, sobriété carbone et valorisation des filières locales.

Les évolutions observées dans les pratiques alimentaires confirment la nécessité d'adapter le système alimentaire francilien pour qu'il prenne acte de la multiplication des particularismes (allergies, intolérances, choix individuels éthiques ou culturels), de la demande d'une alimentation saine et de proximité, mais aussi de l'envie de renouveau gustatif et sensoriel des consommateurs.

En 2050, bien manger demeurera un élément central de l'art de vivre francilien, porté par un système alimentaire local, des exploitations agricoles évoluées, notamment à travers leur taille et leur spécialisation⁷² et répondant à de nouvelles exigences en matière de durabilité, de traçabilité et d'innovation.

Privilégier le local et les circuits courts pour nourrir les Franciliens

On observe chez certains Franciliens une aspiration émergente de favoriser les circuits courts et locaux, ces derniers ayant le souci du bien manger et du bon sourcing. Cette dynamique s'inscrit plus largement dans une quête nationale de souveraineté alimentaire et d'indépendance vis-à-vis des grands pays exportateurs.

Bien que la pluralité des circuits de vente franciliens se développe afin d'être au plus près du consommateur, les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) sont également demandeuses de produits locaux afin de valoriser les circuits courts. Néanmoins, ces évolutions restent soumises à de nombreuses contraintes d'achat et de rupture de stock. Si cette part de marché est encore modeste, la requête émanant des consommateurs pour plus de produits locaux et de circuits courts est en constante croissance. De ce fait, les innovations se multiplient et sont à encourager.

Pour répondre à cette attente du quotidien, la création d'une centrale d'achat et/ou une plateforme collective de regroupement des 10 000 produits de la marque locale « Produit en Île-de-France »⁷³, qu'ils soient agricoles comme de transformation, serait souhaitable. Cette centrale faciliterait l'accès des acheteurs publics comme privés aux commandes et permettrait la généralisation des circuits courts dans les restaurants collectifs, les lycées ou encore les établissements de santé (hôpitaux et service à la personne).

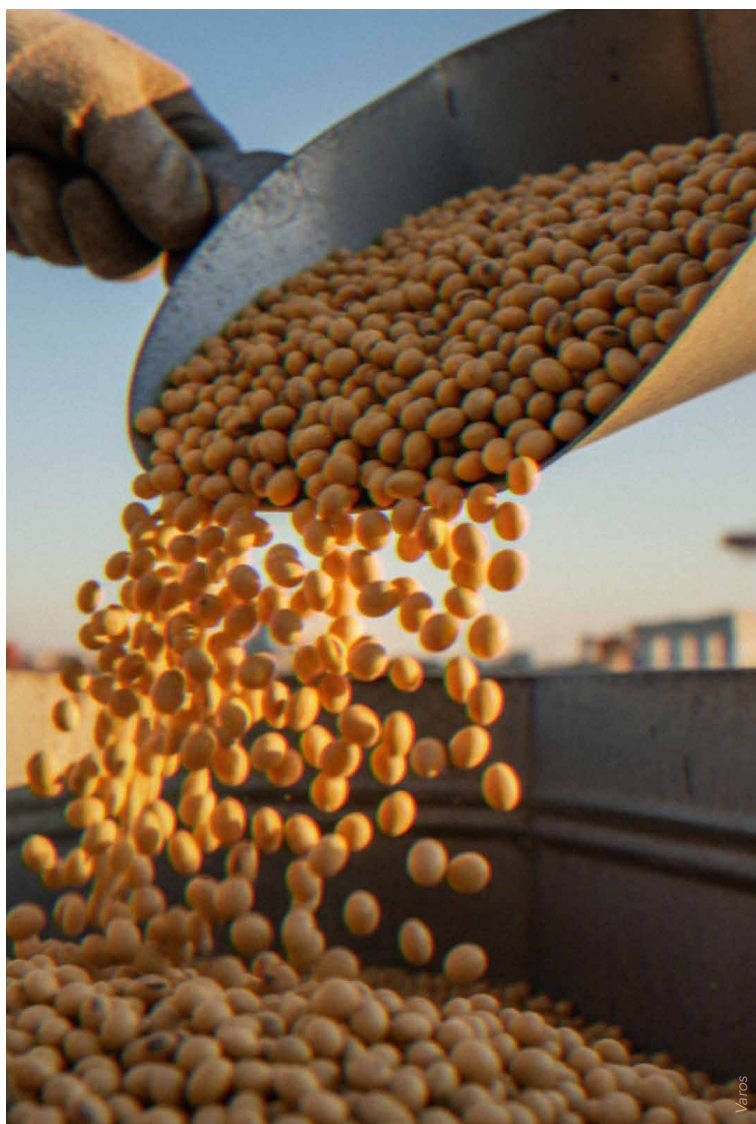
En outre, l'agriculture urbaine se présente également comme une réponse concrète aux défis environnementaux et sociaux comme à la sécurité alimentaire locale. Elle permet d'une part de sensibiliser et reconnecter les citoyens aux enjeux agricoles et alimentaires et d'autre part de favoriser une production locale et des circuits courts en milieux urbains et périurbains (plus de 1 600 projets d'agriculture urbaine recensés en Île-de-France en 2024⁷⁴). Si l'agriculture a été morcelée du fait de l'urbanisation, l'agriculture urbaine doit être redéveloppée pour participer en partie à nourrir la ville de demain en produits frais et locaux tout en contribuant au maintien de corridors écologiques facilitant la préservation de la biodiversité francilienne. Enfin, l'agriculture urbaine contribue fortement à la lutte contre les îlots de chaleur⁷⁵.

Articuler agriculture et développement durable

Au vu de l'impact actuel du changement climatique sur l'agriculture francilienne (pluie, sécheresse, vent) l'impératif de développement durable continuera de guider les investissements agricoles sur le long terme. A ce titre, les pratiques agricoles durables se généraliseront, en accordant une attention particulière à la qualité des sols, les émissions de gaz à effet de serre, l'érosion de la biodiversité ainsi qu'à la compétitivité économique des productions.

En 2050, les agriculteurs auront continué de révolutionner leurs pratiques en accélérant les processus d'amélioration variétale, en réorganisant les itinéraires culturaux et plus largement les techniques agricoles. De nouvelles pratiques techniques en bio ou en conventionnel ont déjà émergées et ce phénomène va aller en progressant dans toutes les filières. Ainsi, il est essentiel d'accélérer la transformation des exploitations agricoles pour assurer aux agriculteurs et éleveurs des débouchés stables et qu'elles produisent ce dont les industries agroalimentaires ont besoin tout en intégrant les enjeux environnementaux dans leur processus de production. De plus, aider les agriculteurs et les éleveurs à intégrer dans leurs exploitations des ateliers de transformation de leurs productions s'avère crucial. Cela pourrait notamment passer par un accompagnement sur les volets formation, réglementation sanitaire et gestion.

1 600
projets
d'agriculture
urbaine
recensés en
Île-de-France
en 2024



Cette articulation entre agriculture et développement durable n'est pas exclusivement dépendante de nouvelles inventions, elle peut être mise en oeuvre par la remise au goût du jour de certains aliments. Les légumineuses sont un exemple en ce sens, étant riche en protéine et contribuant à la fixation de l'azote dans les sols, elles allient enjeux environnementaux et nutrition qualitative. De plus, il existe des céréales nouvelles ou anciennes, adaptées au climat et nécessitant peu d'eau ayant retrouvé une place centrale dans les pratiques alimentaires. Dans ce cadre, des actions incitatives en faveur de la production légumino-céréalière (mil, fonio, teff, sorgo), riche en fibres et protéines, peuvent être imaginées pour conjuguer le renforcement de la biodiversité agricole aux nouvelles exigences alimentaires des Franciliens.

En outre, la généralisation de nouveaux procédés comme l'essor du fret ferroviaire et fluvial sur le territoire régional ou le recyclage des emballages et leur réemploi en incluant l'ensemble de la chaîne agricole jusqu'à la distribution sont autant de solutions permettant l'amélioration de l'empreinte carbone du secteur.

Produire une alimentation saine et naturelle, adaptée aux nouveaux goûts et envies des consommateurs

L'objectif d'une alimentation naturelle et saine pour tous répond à deux phénomènes : d'un côté, on constate une augmentation des régimes alimentaires distincts motivée par toute une série de facteurs (santé, éthique, préservation de la planète), de l'autre, l'allongement de la durée de vie incitant les Franciliens à s'alimenter plus sainement.

En 2070, 22% des Franciliens seraient âgés de 65 ans ou plus⁷⁶. Ainsi, l'alimentation des personnes âgées doit répondre autant à des exigences de sourcing naturel qu'à des besoins nutritionnels particuliers pour garantir le bien-vieillir. Dans ce cadre, de nombreux consommateurs, aux régimes atomisés, plébiscitent des produits naturels voire végétaux, sans additifs ni ultra-transformation, apportant tous les nutriments nécessaires. Ces nouveaux modes de consommation basés sur des ingrédients naturels, s'adapteront à tous les régimes : sans allergènes, riches en oméga 3, en vitamine et protéine.

Cet impératif de naturalité appliqué à l'alimentation devra s'accompagner d'une garantie de transparence vis-à-vis des consommateurs. A cet égard, certains acteurs économiques misent sur la digitalisation et la block-chain, afin d'assurer une traçabilité de la ferme à la fourchette et de désopacifier le processus de fabrication et de distribution des produits alimentaires. Ces outils techniques pourraient ainsi être mis au service d'une alimentation saine en 2050.

En somme, l'alimentation en 2050 doit répondre à un état d'esprit partagé par les consommateurs : bon pour le corps et l'esprit !



Favoriser l'émergence de nouvelles filières agricoles afin d'accompagner les évolutions alimentaires

Objet :

- Encourager le déploiement de ces nouvelles filières constitue un levier essentiel pour répondre aux nouveaux besoins et tendances alimentaires ;
- Il s'agit notamment de soutenir la production de légumineuses, de céréales anciennes, ou encore d'autres cultures riches en fibres et en protéines, répondant à la demande croissante pour des régimes plus végétalisés et durables favorisant la bonne santé.

Public visé : Institutions régionales de coordination des agriculteurs franciliens.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 :

- Construction d'une filière structurée, compétitive et durable de légumineuses et céréales riches en protéines ;
- Réduction de la dépendance aux importations, amélioration de l'autonomie alimentaire et promotion d'une agriculture plus résiliente face aux enjeux climatiques et sociétaux.

Conditions et modalités de déploiement :

- Développer un appui technique, économique et logistique à l'aide de robotique et d'outils d'IA afin de sécuriser les débouchés et d'encourager les agriculteurs à diversifier leurs productions ;
- Mettre en place des incitations économiques pour les agriculteurs (contrats pluriannuels de filières, aides à la conversion et à la diversification).

Encourager l'innovation technologique résiliente et durable en matière de production agricole et alimentaire

L'innovation technologique en matière d'alimentation doit bénéficier tant aux consommateurs qu'aux producteurs tout en intégrant les enjeux environnementaux de long terme prédits pour 2050 (neutralité carbone, résilience énergétique, préservation de la biodiversité etc.).

A ce titre, le développement généralisé de la robotique et de l'IA au sein des fermes et exploitations d'ici 2050 pourrait offrir aux agriculteurs, via des capteurs, des algorithmes ou des machines agricoles géolocalisées, une meilleure maîtrise de l'utilisation des intrants et une optimisation de la ressource en eau. L'agriculture francilienne connectée et automatisée serait un puissant levier de résilience et de durabilité du secteur. Les conséquences du manque de main d'oeuvre agricole pourraient être palliées par le développement de certains robots autonomes, couplés aux outils d'analyse et d'IA capables d'assurer différentes tâches tel que le travail du sol⁷⁷.

D'autres avancées peuvent être constatées puisqu'en 2025, les substituts à l'oeuf,

au cacao, aux produits fumés ou encore au fromage étaient déjà au coeur des préoccupations. Dans ce cadre, le virage technologique offrira l'opportunité de produits de substitution de plus en plus nombreux à horizon 2050, répondant à des problématiques de santé mais aussi aux choix individuels des consommateurs liés à l'atomisation des régimes alimentaires évoquée plus haut.

L'usage de la biotechnologie par certaines entreprises conduira à une production innovante d'alternatives végétales mêlant bienfaits et goût : protéines végétales, farines de légumineuses, de riz, de psyllium, de tapioca, de manioc, de lin, de lentilles fermentées, d'algues... Ainsi, grâce à la biotechnologie, les alternatives à la viande seront de plus en plus présentes dans nos assiettes. Face à ces nouveaux modes de consommation, il serait pertinent d'encourager la création à horizon 2050 de nouvelles entreprises de transformation (Food Lab et entrepreneuriat / recherche biotechnologie, Food Vallée) dont la production répondra à ces besoins croissants. En suivant ces orientations, l'Île-de-France pourra diriger des aides financières aux entreprises de transformation mais aussi aux agriculteurs qui se regrouperont pour monter des ateliers de transformation.



11

Accompagner les agriculteurs et éleveurs d'Île-de-France dans l'intégration d'ateliers de transformation au sein de leurs exploitations

Objet : Ces outils — qu'il s'agisse de conserveries, de laiteries, de moulins ou d'abattoirs de proximité ou d'élevages et de casserie d'ovoproduits — permettent de créer davantage de valeur ajoutée directement sur les fermes. Parallèlement, le développement de points de vente à la ferme, de magasins collectifs ou de partenariats commerciaux avec des acteurs locaux (cantines, centrales d'achats régionale, restaurants, commerces de proximité, marchés) renforce les circuits courts et rapproche les producteurs des consommateurs.

Public visé : Institutions régionales de coordination des agriculteurs et éleveurs franciliens

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 : Consolidation de filières agricoles innovantes en Île-de-France.

Conditions et modalités de déploiement :

- Mise en place de formations, d'un soutien financier adapté et d'un appui à la mise en réseau, afin de consolider une économie agricole locale dynamique, durable et ancrée dans son territoire pour les années à venir.
- Créer des débouchés solides et différenciés : investissement dans des unités de transformation et d'ingrédients protéiques, dans une logique d'économie circulaire
- Création de labels et cahiers des charges « protéines végétales durables » et d'infrastructures logistiques dédiées

Bien que l'innovation soit au cœur de l'alimentation en 2050 avec une partie de la production en laboratoire, les saveurs, les terroirs et les patrimoines culinaires

régionaux n'auront pas disparus, ces ensembles se conjugueront pour offrir aux Franciliens une expérience gustative enrichie, saine et durable.

Engager une transformation ambitieuse du système de santé, en intégrant la dimension prévention

D'ici à 2050, le système de santé francilien devra engager une transformation profonde pour répondre à une équation inédite : une demande de soins en forte croissance, portée par le vieillissement de la population, conjugée à une raréfaction de l'offre médicale liée aux départs à la retraite d'une génération de praticiens. Cette dynamique fragilise déjà l'accès aux soins et alimente un sentiment d'inégalité territoriale. En effet, 62% du territoire francilien est classé en zone d'intervention prioritaire (ZIP)⁷⁸ et on estime à 22,1% la proportion de la population régionale assurée sans médecin traitant en 2022 (équivalent à 3 millions de personnes), contre 15,9% dans l'Hexagone⁷⁹.

Pour 2050, l'ambition collective s'attachera à garantir à chaque Francilien un accès effectif et équitable à des soins de qualité, sans

que la distance géographique, la saturation des professionnels ou les délais d'attente ne constituent des obstacles majeurs, s'inscrivant donc à rebours de la dynamique actuelle : au cours des 12 derniers mois, 30% des Franciliens déclarent avoir déjà renoncé, retardé ou annulé des soins pour des raisons financières et de délais d'accès aux rendez-vous⁸⁰.

Engager une transformation ambitieuse du système de santé francilien suppose ainsi d'articuler attractivité des métiers, rééquilibrage territorial, innovation et prévention dans une même trajectoire, afin de bâtir d'ici 2050 un modèle capable d'absorber les évolutions démographiques, de garantir l'égalité d'accès aux soins et d'inscrire la santé dans une logique durable, fondée sur l'anticipation autant que sur la prise en charge.

Renouveler l'attractivité des métiers du soin

Pour tenter d'endiguer le phénomène de désertification médicale à horizon 2050, il est impératif à la fois d'éviter la fuite des cerveaux et de compenser le départ à la retraite d'une génération de praticiens, en renouvelant l'attractivité des métiers du soin. Si le constat d'une désaffection notamment des jeunes médecins pour la médecine générale et pour l'exercice libéral, en particulier dans certains territoires, est aujourd'hui manifeste, cette tendance n'est pas irréversible. Il est donc crucial de répondre à une démographie médicale sous forte tension en agissant sur l'installation des jeunes praticiens.

Pour corriger les lourdes conséquences de cette vague de départ à la retraite, 600 nouveaux internes en médecine générale sont formés en Île-de-France chaque année⁸¹. L'objectif, pour 2050, n'est pas uniquement de proposer une formation de qualité et attractive mais aussi de fidéliser ces jeunes professionnels de santé en leur donnant envie de s'installer et de rester.

Dans ce cadre, une meilleure répartition géographique des praticiens, activement encouragée par des avantages professionnels et des infrastructures attractives à destination du personnel soignant, constituera un levier majeur pour lutter contre la désertification médicale d'ici 2050.

Une partie des incitations financières pourrait continuer d'être soutenue par le Conseil régional d'Île-de-France.



D'ici 2050, l'organisation du système de soins devra également s'inscrire dans une recherche d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que dans une amélioration durable de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Dans cette perspective, le développement de structures interdisciplinaires apparaît comme un levier prioritaire pour mutualiser les moyens, renforcer l'attractivité des territoires et améliorer l'accès aux soins dans une logique d'approche globale du patient. Cela permettrait par ailleurs de rompre l'isolement des professionnels de santé. Ces organisations bénéficieront à la fois aux professionnels médicaux et paramédicaux, en leur offrant de meilleures conditions d'exercice, et aux patients, notamment dans les zones sous-dotées. Pour soutenir cette dynamique, il est indispensable de prendre pleinement en compte la santé mentale et physique des soignants, par une offre d'accompagnement dédiée, afin de les soutenir au quotidien et de redonner aux métiers du soin toute leur attractivité.

Par ailleurs, l'attractivité de ces métiers se trouvera renouvelée par une facilitation de la mobilité professionnelle et de l'orientation vers de nouveaux métiers (coordinateurs autonomie, assistant de projet de vie...). Elle sera également renforcée par la création et le déploiement d'un service jeune sanitaire-médico-social intégré à l'écosystème local, il permettra d'ici 2050 de faciliter l'orientation post-baccalauréat des lycées vers les métiers de la santé (physique et mentale), par la formation et la découverte de ces métiers, dans l'objectif de susciter de manière pérenne l'envie de devenir professionnel de santé chez les nouvelles générations.

62%
du territoire
francilien est
classé en zone
d'intervention
prioritaire
(ZIP)

Entre
1,3
et 2,4
millions
de consultations
annuelles
supplémentaires
à prévoir en médecine
générale en 2035 par
rapport à 2022

Garantir l'accès aux soins pour tous

Les conditions d'une meilleure redistribution géographique des praticiens décrites ci-dessus doivent permettre d'assurer et de généraliser l'égalité de traitement sur tout le territoire francilien en 2050, dans un contexte de vieillissement de la population et par extension de hausse des demandes de soin (entre 1,3 et 2,4 millions de consultations annuelles supplémentaires à prévoir en médecine générale en 2035 par rapport à 2022)⁸².

L'allongement de la durée de vie est indéniable, ainsi il ne faut donc pas négliger le grand nombre de personnes risquant de perdre leur autonomie et de développer des difficultés à se déplacer dans les décennies à venir. L'Île-de-France sera particulièrement impactée par ce phénomène, du fait de l'importante sédentarité d'une partie des Franciliens (36,6% sont inactifs plus de 8 heures par jour contre une moyenne nationale de 24,6%⁸³), facteur aggravant de la dépendance chez les personnes âgées. Cette tendance sera décuplée en Grande couronne, on estime par exemple à +123% de personnes dépendantes en Seine-et-Marne en 2040⁸⁴.

L'anticipation de cette évolution doit permettre de prévoir des installations mobiles pour couvrir l'ensemble des territoires, dans leur grande diversité. Le

virage ambulatoire doit s'imposer d'ici à 2050 comme une solution prioritaire pour compenser la perte d'autonomie d'une partie des Franciliens. La prise en charge à domicile s'illustrerait par des programmes de création, de financement et de soutien d'unités mobiles (accessibles aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant et électrique) avec la participation d'étudiants et intégrant différents corps de métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Dans ce contexte, notre système de soin ne doit pas délaisser la santé mentale et physique des soignants comme décrit plus haut, ni celle des proches aidants, dont le nombre risque de croître jusqu'en 2050 (9,3 millions en 2021 en France⁸⁵), au regard de l'allongement de la durée de vie conjugée au phénomène de perte d'autonomie et de dépendance. Dans l'Île-de-France de 2050, le soutien aux aidants pourrait être renforcé et structuré autour de dispositifs innovants, tels des solutions de répit intégrées aux bases de loisirs en plein air, dont la gestion repose sur le Conseil régional, pour les accueillir aux côtés de personnes âgées et de personnes en situation de handicap.

Une telle approche contribuerait à construire, d'ici 2050, un système de soin plus équilibré territorialement et attentif aux fragilités

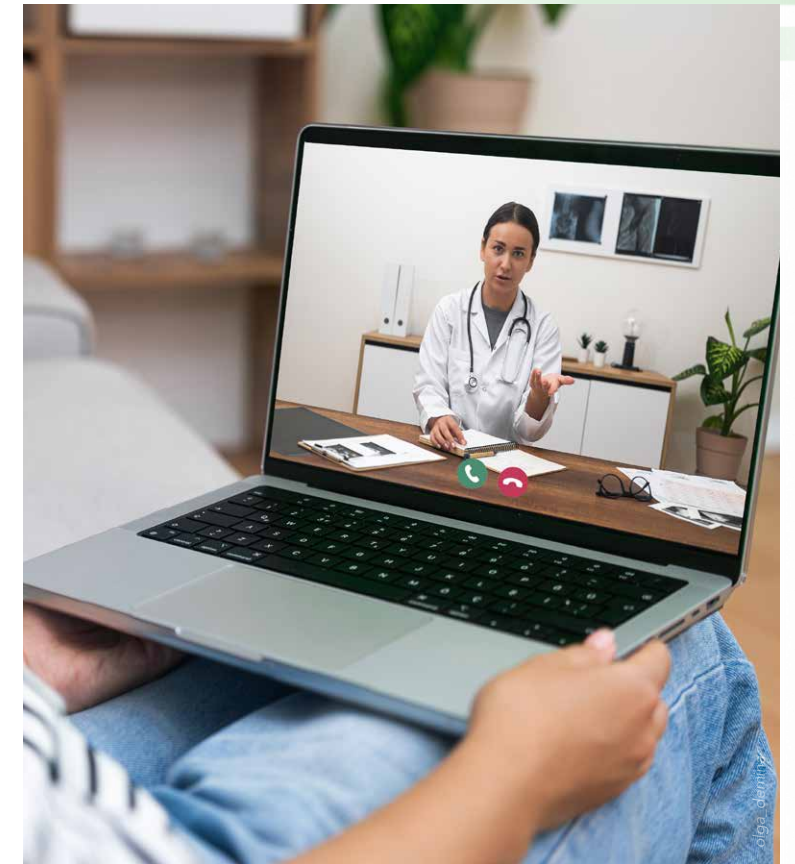
humaines qui sous-tendent la prise en charge de la dépendance, pour garantir le bien-être et l'égalité de traitement pour tous les Franciliens.

S'adapter aux besoins des patients et optimiser leur accompagnement par l'innovation technologique

L'évolution démographique et la transformation des besoins de santé à l'échelle francilienne, incitent à considérer l'innovation technologique comme une opportunité majeure à l'horizon 2050. Le développement de nouveaux outils numériques contribuerait à améliorer l'accès aux soins, à compenser certaines contraintes de mobilité et à adapter le système de santé aux réalités territoriales.

Ainsi, réformer les formations médicales et paramédicales deviendra essentiel afin de mieux préparer les praticiens aux réalités démographiques et technologiques de demain. En effet, pour que notre système de santé soit humainement soutenable, les professionnels devront être préparés aux mutations rapides du secteur, par l'intégration à leur formation (initiale et tout au long de la vie) de modules sur la télémedecine, l'IA ou encore la médecine préventive.

La télémedecine est déjà durablement installée dans les usages médicaux depuis la crise sanitaire et apparaît aujourd'hui comme un outil pouvant être pertinent pour répondre aux besoins des patients, en offrant une alternative utile pour les populations les plus éloignées du soin ou les moins mobiles. En effet, sur la période 2020-2024, la téléconsultation représentait 2,3% de l'activité globale des médecins généralistes libéraux et concernaient principalement les patients les plus jeunes (entre 20 et 30 ans) mais aussi les plus de 75 ans. Compte tenu des difficultés de mobilité croissantes que rencontreront les personnes âgées, le recours à la téléconsultation devrait fortement augmenter dans les prochaines années et pourrait se généraliser à horizon 2050. Cette généralisation de la télémedecine pourrait ouvrir la voie à de nouvelles innovations de rupture, prévues pour optimiser l'accompagnement des patients. Elle contribuerait par ailleurs à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050, en réduisant les déplacements, émetteurs de GES.



Surmonter les défis spécifiques qui se présentent en intégrant ces innovations de rupture (téléconsultation, IA, nouveaux outils numériques), permettra à la Région Île-de-France de se distinguer par des dispositifs de formation dédiés à l'innovation dans le secteur de la santé. Ceux-ci devront s'appuyer sur la mise à disposition de lieux équipés favorisant un usage maîtrisé de ces technologies, tout en veillant à concilier progrès numérique, neutralité carbone et qualité de l'accompagnement. L'objectif est de préserver la relation humaine avec le patient, tout en mobilisant ces outils pour en optimiser les bénéfices.

Dans cette perspective, la création d'un centre francilien d'innovation en santé numérique et en e-santé (« J'innov'santé »), fortement orienté vers la prévention et intégrant un incubateur à destination des lycéens pourrait constituer un levier structurant pour diffuser une culture de l'innovation au service de l'accès aux soins et de l'adaptation du système de santé aux enjeux de 2050. Ce projet pourrait être mené en coopération avec les acteurs de la silver économie dans le but d'orienter l'innovation vers des solutions réellement adaptées aux publics concernés.



Unités mobiles - Maisons mobiles de santé mentale, sport, bien-être à destination des jeunes Franciliens

Objet : Ce programme de création, de financement et de soutien d'unités mobiles de santé mentale, sport et bien-être proposera à la fois des actions de sensibilisation et de prévention ludiques (fresques, jeux de rôle, etc.), ainsi que des activités physiques et artistiques, tout en offrant des accompagnements plus spécifiques tels que des soins ou des consultations. Ces structures itinérantes constitueront une porte d'entrée pour les jeunes publics, fortement impactés par les problèmes de santé mentale, vers des soins adaptés.

Public visé : Adolescents et jeunes adultes Franciliens.

Impact sur l'Île-de-France en 2050 : Il s'agit d'aller à la rencontre des jeunes publics éloignés des soins, en particulier dans un contexte de sous-implantation des professionnels de santé dans certaines zones du territoire francilien.

Conditions et modalités de déploiement :

- Mobilisation de l'ensemble des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- Inclusion et participation d'étudiants, sous la forme d'une immersion des élèves, formés au préalable ;
- Déploiement des unités mobiles via des bus électriques, accessibles aux personnes à mobilité réduite et se déplaçant en fauteuil roulant manuel ou électrique.

Sur la période
2020-2024, la
téléconsultation
représentait

2,3%
de l'activité
globale des
médecins
généralistes
libéraux

2 à
2,5%
des dépenses
en santé sont
destinées à la
prévention

Replacer la prévention et l'interdisciplinarité au centre des pratiques médicales

Le système de soin francilien de 2050 devra modifier ses pratiques pour les recentrer sur la prévention, la promotion de la santé et l'interdisciplinarité. Si la maxime « mieux vaut prévenir que guérir » est largement partagée, elle n'est pas encore suffisamment appliquée, par conséquent, le discours préventif doit être généralisé à l'aune des tendances observables pour 2050 : l'allongement de la durée de vie et ses corollaires, la perte d'autonomie et la dépendance, soit des phénomènes difficilement réversibles.

La prévention et la promotion de la santé seront inculquées dès le plus jeune âge via un double discours, universel mais aussi différencié selon les besoins et adapté aux populations cibles prioritaires (enfants, adolescents, futurs parents, personnes âgées...). Cette approche suppose de créer des environnements favorables à la santé par

la promotion de l'activité physique régulière, alimentation équilibrée accessible et par la lutte contre les conduites à risque.

Pourtant, aujourd'hui, les dépenses de santé en France restent majoritairement orientées vers les soins curatifs (seulement 2 à 2,5% des dépenses sont destinées à la prévention⁸⁹). Les campagnes de prévention ponctuelles, comme les dépistages, ne suffisent pas à sensibiliser le grand public aux facteurs de risques de certaines maladies (tabagisme, consommation d'alcool, alimentation déséquilibrée), soulignant ainsi la nécessité d'adopter une stratégie globale, territorialisée, articulant dépistage et suivi personnalisé. Cette articulation devrait participer à l'amélioration de l'état global de santé des Franciliens et à la préservation de leur qualité de vie, tout en soulageant le secteur en tension des soins curatifs et en offrant de meilleures possibilités de se prémunir contre l'apparition de certaines maladies par le dépistage précoce.



La création de ce système préventif pourrait être l'occasion d'associer les citoyens à la prise de décision en imaginant des « laboratoires d'idées » locaux, entendus comme des lieux de réunion et de discussion, relatives à la prévention, entre citoyens, professionnels de soins, élus et représentants de la société civile organisée.

Plus encore, le système de soin de 2050 en Île-de-France devra s'illustrer par une interdisciplinarité pleinement intégrée aux parcours de santé. Il sera essentiel de déployer un réseau d'espaces de santé de proximité favorisant l'exercice pluriprofessionnel (médecins, infirmiers, psychologues) pour proposer aux patients un accompagnement complet, tout en les impliquant lorsque c'est possible.

Par ailleurs, bon nombre de maladies, d'accidents ou de traumatismes ne peuvent être traités isolément, c'est pourquoi la pluridisciplinarité des parcours de soin est nécessaire. Par exemple, certains événements à fort risque psycho-traumatique, à l'image des violences sexistes et sexuelles, nécessitent une prise en charge globale associant soins médicaux, soutien psychologique, accompagnement social et suivi familial. La création de centres innovants d'accompagnement interdisciplinaire, dédiés aux victimes, auteurs et témoins de violences intra-familiales, illustre cette approche intégrée fondée sur la prévention, la protection et la reconstruction.

Parallèlement, le développement d'interventions non-médicamenteuses (INM) contribuera à une médecine plus intégrative, qui ne mise pas uniquement sur l'acte médical curatif. Activité physique adaptée, thérapies psychocorporelles, nutrition préventive ou soutien psychosocial pourront être intégrés aux parcours de soins, en complément des traitements conventionnels, dans une logique d'évaluation scientifique et d'accessibilité territoriale.

Ainsi, replacer la prévention et l'interdisciplinarité au cœur des pratiques médicales constituera un changement de paradigme puissant. Le système de santé francilien de 2050 devra privilégier une approche coordonnée pour construire une santé plus durable, solidaire, participative et anticipatrice.

Programme de création, de financement et de soutien d'unités mobiles APA (activité physique adaptée) de l'entreprise.



Objet : Promouvoir la santé préventive en entreprise via la création, le financement et le soutien d'unités mobiles d'activité physique adaptée (APA).

Public visé : Salariés des entreprises, en particulier les femmes et les travailleurs précaires ou peu mobiles.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 :

- Transformer le système de santé francilien vers la prévention ;
- Lutter contre les inégalités d'accès aux soins ;
- Accompagner le vieillissement actif ;
- Renforcer la RSE des entreprises.

Conditions et modalités de développement :

- Déploiement de bus électriques aménagés en unités mobiles pluridisciplinaires (éducateurs APA, nutritionnistes, psychologues) avec des bilans santé à bord, des ateliers nutrition et des activités physiques en présentiel ou hybride ;
- Financement régional et partenariats avec entreprises et mutuelles.



DÉFI N°4

En 2050, vivre dans un environnement sain, apaisé et sécurisé en Île-de-France

Hausse des températures

+2,7°C
en 2050

+4°C
en 2100

Près de
22%
de la surface de
l'Île-de-France
est artificialisée

Pour faire de l'Île-de-France un territoire sain, apaisé, sécurisé et attractif pour les Franciliens et pour les visiteurs d'ici 2050, il faudra répondre à plusieurs défis. Compte tenu de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), inscrite au code de l'environnement depuis janvier 2026, l'Île-de-France devra bâtir des stratégies d'adaptation aux nombreuses conséquences du changement climatique. Le scénario tendanciel de la TRACC le plus probable au regard de la situation actuelle prévoit une hausse des températures de +2,7°C en 2050 et de +4°C en 2100 par rapport à la période préindustrielle (1850-1900)⁸⁷. Dans de telles circonstances, la multiplication et l'intensification des aléas climatiques est à anticiper (inondations, crues, précipitations, sécheresses prolongées, canicules etc.). La collectivité régionale devra également anticiper les risques technologiques et industriels, majoritairement liés aux conséquences du changement climatique, et en limiter les impacts pour garantir assurer la protection des territoires et la sécurité des populations.

De plus, le territoire francilien devra tenir compte de ses spécificités propres pour améliorer sa résilience face aux transformations de l'environnement. En effet, l'Île-de-France est un territoire très artificialisé (près de 22% de la surface du territoire⁸⁸) donc très imperméable et vulnérable face aux aléas climatiques. Ces zones urbaines sont majoritairement concentrées à Paris et en petite couronne tandis que la grande couronne se caractérise par une dominante rurale. On compte aujourd'hui 24% d'espaces naturels et 48% de terres agricoles⁸⁹ répartis sur le territoire régional. Face à ces disparités territoriales, il sera essentiel d'ici 2050 de confirmer le ralentissement

de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de revégétaliser les zones urbaines pour les assainir (pollution des sols, des eaux et qualité de l'air), conformément aux orientations établies par le SDRIF-E. Ainsi, il sera crucial de repenser le modèle urbain francilien pour le faire tendre vers une ville conciliant densité, qualité de vie et intégration du végétal en milieu urbain. Ce modèle est destiné à répondre aux attentes exprimées par la jeunesse qui souhaite un environnement de nature pour les familles de demain.

Par ailleurs, pour concrétiser l'ambition d'une Île-de-France saine et apaisée, il conviendra de généraliser la prise en compte du lien étroit entre santé et environnement, reconnu sous le concept d' "une seule santé" ("One Health"). L'organisation mondiale de la Santé le définit comme "une approche intégrée et unificatrice qui vise à optimiser la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes, et à trouver un équilibre entre ces dimensions"^{90,91}. Scientifiquement établi, ce lien revêt une importance particulière dans un contexte de vieillissement de la population et d'accroissement des demandes de soin. Sa meilleure intégration dans les politiques publiques contribuera à garantir aux Franciliens des conditions favorables au bien-vieillir et au maintien d'une bonne santé. En effet, au regard des tendances démographiques à l'oeuvre, prodiguer le « juste soin »⁹² et assurer le bien-vieillir constitueront des enjeux majeurs à relever d'ici 2050.

Enfin, l'Île-de-France devra s'illustrer comme une région cohésive et polycentrique, vectrice de lien social et de vivre-ensemble en créant des espaces sécurisés, accueillants et adaptés à tous les usages et à tous les âges, condition sine qua non pour maintenir l'attractivité régionale.

Inventer la ville intense de demain : régénérer, verdier et apaiser les espaces urbains franciliens

Avec près de 90% de sa population concentrée dans les zones urbaines⁹³, l'Île-de-France se distingue comme la région la plus urbanisée du pays. Dans ce contexte, les villes franciliennes de 2050 devront placer la qualité de vie et le citoyen au coeur de leurs préoccupations, en offrant à leurs habitants un cadre de vie à la fois sain, durable et propice à l'épanouissement.

Cette ambition se heurte toutefois à plusieurs défis qu'il sera essentiel de relever d'ici 2050. Le territoire souffre d'un manque de végétalisation dans les zones urbaines, alors que la présence d'espaces verts constitue une solution à l'amélioration de la santé des populations et permettrait d'atténuer les vulnérabilités du territoire francilien face au changement climatique. Dans le même temps, malgré des progrès significatifs, la pollution de l'air demeure à des niveaux préoccupants, affectant encore plusieurs millions de Franciliens et constituant un enjeu central de santé publique : près de 2,6 millions de Franciliens respiraient en 2024 un air dépassant les seuils européens de concentration de polluants prévus pour 2030⁹⁴.

La ville de 2050, intense et attractive, intègre pleinement les besoins de ses habitants

En 2025, près d'un tiers des Franciliens expriment le souhait de déménager (dont la moitié envisage de quitter la région)⁹⁵, souvent en quête d'un cadre de vie plus calme et rural. L'objectif à horizon 2050 est d'inverser cette tendance, et de créer une ville sobre et agréable à vivre pour ses habitants, souhait exprimé par les jeunes⁹⁶.

Rendre la ville francilienne de 2050 attrayante et favorable au bien-être de ses habitants suppose de retrouver en son sein une diversité d'emplois répondant aux attentes citoyennes et que celle-ci soit desservie par des transports de proximité souples et légers, conformément à l'objectif de polycentrisme affiché dans le SDRIF-E (cf. axe 2). La ville de 2050 devra offrir des espaces publics adaptés aux besoins de sa population afin de favoriser le lien social. Dans le même temps, il sera impératif de

répondre à l'enjeu de sobriété, tant du point de vue de la consommation foncière que du développement de modes de transports et de mobilités doux.

Concrètement, aménager la ville attractive et sobre telle que décrite suppose de décliner un urbanisme de transition qui concoure à la construction de la ville sur la ville. Les grands schémas régionaux affichent déjà des priorités et territorialisent des objectifs. Ainsi, il serait souhaitable de les mettre en oeuvre via des outils d'aménagement, par des projets localisés qui répondraient aux besoins exprimés par les habitants. Trois leviers pourraient être actionnés pour y parvenir.

D'abord, il conviendrait de mettre le citoyen au centre de cette dynamique. Prêter attention aux besoins exprimés par les habitants eux-mêmes via des démarches de concertation ou de participation citoyenne permettrait aux habitants de s'approprier les différentes évolutions d'aménagement et contribuerait à l'attractivité de la ville. L'objectif est donc de produire collectivement la ville adaptée aux besoins citoyens plutôt que de construire.

Ensuite, créer et renforcer les outils juridico-financiers spécifiques à l'échelle régionale pour mettre en oeuvre les politiques publiques permettrait de progresser vers l'aménagement souhaité pour les villes franciliennes de 2050. Très concrètement, il conviendrait par exemple de renforcer les moyens financiers de l'établissement public foncier de l'Île-de-France (EPFIF). Créer des sociétés d'économie mixtes (SEM) régionales et les doter de moyens juridiques et financiers leur permettant d'intervenir sur des opérations dans le domaine du logement ou de l'activité économique constitue une autre piste de solution. Cela faciliterait la réutilisation du foncier déjà artificialisé mais délaissé ou sous-utilisé. A ce sujet, des projets présentés dans l'exposition « *Tout garder / tout changer – Réparer et prendre soin des villes* » à la Biennale de l'architecture et de paysage de Versailles 2025⁹⁷ représentent des sources d'inspiration intéressantes.

Enfin, réaliser la ville francilienne de 2050 souhaitée suppose de mobiliser des

90%
de la population
d'Île-de-France
est concentrée
dans les zones
urbaines

Près d'un tiers
des Franciliens
exprime le
souhait de
déménager



compétences et méthodes innovantes et des outils techniques adaptés. Décarboner les mobilités, développer les soins éco-responsables⁹⁸, végétaliser, restaurer les sols au service du vivant et travailler sur la transformation des friches urbaines nécessitent de déployer de nouvelles compétences en termes d'aménagement urbain, d'urbanisme et de construction. Des méthodes aujourd'hui encore en développement ou en cours d'expérimentation (techniques et matériaux de réemploi par exemple) devront être maîtrisées et utilisées.

Ainsi, la mobilisation de ces moyens permettra d'engager un urbanisme de transition qui tiendra compte des attentes citoyennes et contribuera à créer des villes intenses, sobres et attractives.

La ville de 2050 respecte les écosystèmes naturels, préserve et développe les espaces verts et lutte contre la pollution

Le SDRIF-E, promulgué en 2024, met l'accent sur la préservation de la nature en Île-de-France, via sa revégétalisation, en particulier en milieux urbains et au cœur des villes. À ce titre, tout projet d'étalement urbain doit être strictement encadré, afin de préserver la biodiversité et les ressources naturelles, aujourd'hui menacées.

Dans un contexte où les espèces animales, végétales et les écosystèmes (forêts, prairies, zones humides, etc.) sont menacés tant par le réchauffement climatique que par l'étalement urbain, le renforcement du nombre d'espaces verts contribuerait activement à la préservation de la biodiversité sur le territoire francilien. Dans ce contexte, les friches urbaines constituent des espaces à fort potentiel écologique. En effet, la

disparition de certaines friches entraîne la perte d'écosystèmes précieux (pelouses pionnières, prairies, fourrés, boisements etc.)⁹⁹. Si les plus artificialisées constituent un gisement foncier réemployable pour répondre à la crise du logement, il est néanmoins nécessaire d'en préserver une part afin de favoriser la renaturation des centres-villes et des quartiers, et ainsi améliorer le bien-être des habitants.

Plus encore, la végétalisation constituera le principal remède pour lutter contre les pollutions, en affirmant le rôle des parcs comme poumons de la ville. Cette végétalisation renforcée permettra de purifier l'air en créant des puits de carbone naturels, d'en favoriser la circulation au cœur des villes et d'absorber le bruit¹⁰⁰. En effet, il sera essentiel de prendre en considération la lutte contre la pollution sonore, très présente en milieu urbain. L'excès de bruit constitue non seulement une nuisance au quotidien (86% des Français se déclarent gênés par le bruit à leur domicile), mais a également des effets non négligeables sur la santé auditive (surdit , acouph nes) et extra-auditive (troubles du sommeil, pathologies cardiovasculaires, etc.)¹⁰¹. De manière g n rale, la sant  humaine b n ficiera de cet effort de rev g talisation.

Pour tirer les b n fices d'une renaturation de l' le-de-France, il faudra, d'ici 2050, veiller   la pr servation des plantations existantes et oeuvrer   la cr ation d'espaces verts communaux (parcs, jardins partag s etc.), notamment en c ur de ville. En outre, les villes franciliennes de 2050 seront redevenues poreuses et reli es les unes aux autres par des trames vertes, assurant la connexion des espaces verts et naturels et permettant des corridors tant pour les habitants que pour la faune et la v g tation. Au-del  des strat gies de d veloppement durable, il s'agira donc de cr er des « villes r g n ratives »¹⁰²,   savoir des villes r g n rant leur environnement naturel tout en se d veloppant. Au-del  de la simple r duction des  missions de carbone ou limitation des impacts sur la biodiversit , la ville r g n rative absorbe le carbone  mis dans l'atmosph re et cr e de nouveaux habitats.

Les collectivit s franciliennes pourront s'appuyer les unes sur les autres en d veloppant des retours d'exp rience (« retex ») sur les bonnes pratiques et les projets les plus r ussis, afin de les diffuser et les adapter   d'autres territoires d'ici 2050.

Adapter le territoire francilien aux nouvelles r alit s climatiques et environnementales

Le SDRIF-E, en incluant pour la premi re fois un volet environnemental, impose au Conseil r gional d' le-de-France un objectif clair, celui de faire du territoire francilien un espace capable de s'adapter aux effets du changement climatique et de freiner la hausse croissante des temp ratures pour s'affirmer comme territoire r silient.

Ainsi, une attention particuli re devra  tre port e aux particularit s du territoire francilien, constitu    la fois d'une petite couronne compos e de zones urbaines tr s denses et d'une grande couronne caract ris e par des espaces ruraux portant autant d'activit s agricoles que de sites naturels   pr server. Le changement climatique se manifeste d j  dans ces espaces, bien que de mani re diff renci e : vagues de chaleur, inondations, crues, fissures des b timents ou stress hydrique... Chaque territoire exprime des vuln rabilit s qui lui sont propres et incontournables pour penser l' le-de-France de 2050.

Face   ces  volutions, l' le-de-France devra pr server le cycle naturel de l'eau et orienter les pratiques de consommation vers davantage de sobri t  pour assurer

la durabilit  de cette ressource essentielle. Dans le respect de l'objectif ZAN fix  par le SDRIF-E, elle devra  galement ma triser son urbanisation en limitant son  talement urbain, au profit de la r novation et transformation du parc b ti existant. Enfin, pour faire face aux effets du r chauffement climatique, la r gion devra favoriser le d veloppement d'espaces rafraichissants et ombrag s pour am liorer durablement le confort de vie des Franciliens, y compris lors des  pisodes de fortes chaleurs.

Le territoire francilien r silient respecte le cycle naturel de l'eau et adapte ses pratiques collectives et individuelles

Sous l'effet de la croissance d mographique et de l'intensification des usages (agriculture, industrie,  nergie), la consommation d'eau ne cesse de cro tre. Ainsi, tant sa pr servation que sa bonne gestion seront prioritaires en 2050 dans une  le-de-France fortement impact e par le d r glement climatique, ayant pour corollaire la rar faction de la ressource en eau, qui se traduit par des  pisodes de



stress hydrique. En effet, dans une France à +2,7 °C, la baisse du bilan hydrique à l'échelle atteindrait -45 mm par an¹⁰³.

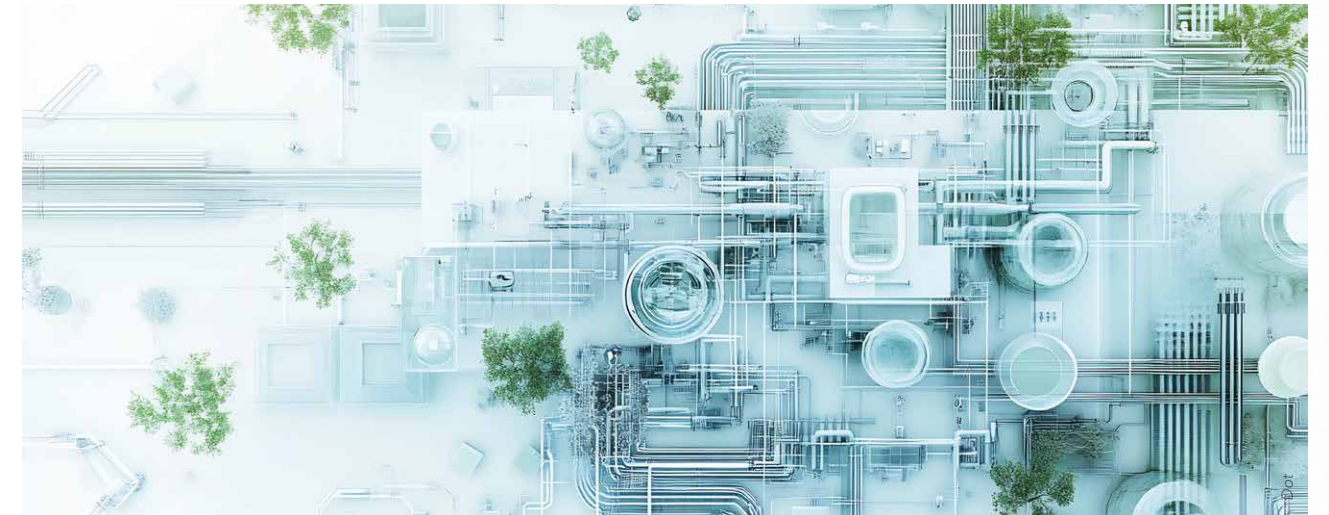
De manière générale, dans une région fortement urbanisée comme l'Île-de-France, le cycle naturel de l'eau est perturbé par l'imperméabilisation massive des sols, ralentissant l'infiltration des pluies dans les sols et dégradant leur capacité à retenir l'eau. Face à ces constats, plusieurs solutions sont à retenir : limiter la compaction des sols, augmenter la matière organique dans les sols ou encore renforcer la réglementation de la rétention à la parcelle. De plus, le système viaire devra être profondément adapté pour limiter son imperméabilisation et pourra être renaturé par davantage de corridors de biodiversité. Plus généralement, il sera impératif de systématiquement conjuguer la dimension nature et l'aménagement du territoire.

Pour encourager une meilleure gestion de cette ressource d'ici 2050, il sera impératif de prendre en compte les différentes inégalités du territoire francilien : une partie du territoire est très fortement urbanisée, impliquant des problèmes d'étiage des niveaux d'eau en surface¹⁰⁴, d'autres espaces sont soumis à des

spécificités naturelles (terrains inondables, sols argileux etc.). Plus largement, les différentes collectivités franciliennes ne disposent pas de moyens d'agir égaux face à ces inégalités, elles devront donc être accompagnées dans leur gestion de l'eau, notamment par la mise en oeuvre de plans de prévention et de gestion des risques (inondations, crues, épisodes de sécheresse). Dans un contexte de multiplication des épisodes climatiques extrêmes, ces plans de sauvegarde communaux devront être régulièrement testés et mis à jour. Par ailleurs, dans un souci croissant de transparence démocratique et de participation citoyenne, les administrés devront être informés de ces plans et associés à leur élaboration.

Par ailleurs, il faudra tirer profit du développement de la recherche et de l'innovation à horizon 2050 dans de nombreux domaines (agricoles, domestiques, industrie, infrastructures d'énergie, habitat etc.) pour assurer une meilleure gestion et maîtrise de la ressource en eau.

A titre d'exemple, les objectifs de production agricoles pourraient être alignés sur les capacités de consommation d'eau, notamment en encourageant certaines pratiques telles que l'accroissement du recours aux techniques de maraîchage (irrigation contrôlée) ou la promotion de la plantation de haies (augmentation de la matière organique).



Plus encore, la transition vers une gestion plus durable de l'eau impliquera une évolution des pratiques individuelles et collectives de consommation des Franciliens d'ici 2050, à travers une sensibilisation accrue des citoyens, des décideurs publics locaux ou encore des professionnels sur la sobriété en matière d'utilisation de l'eau. Aujourd'hui, on estime que la consommation domestique moyenne s'élève à près de 100 litres d'eau par Francilien et par jour¹⁰⁶ (données recensées auprès des 133 communes adhérentes au SEDIF). Ce rythme de consommation pourrait

également engendrer des conséquences financières pour les Franciliens, qu'il conviendra d'anticiper, la raréfaction progressive de la ressource en eau étant susceptible d'entraîner une hausse de son coût.

En clair, l'objectif est de faire de l'Île-de-France de 2050 un territoire exemplaire dans la restauration des fonctions naturelles des sols et des zones humides mais aussi du point de vue des pratiques quotidiennes de consommation des citoyens.

La consommation domestique moyenne s'élève à près de

100
litres d'eau par
Francilien et
par jour

14



Lutter contre la dégradation des masses d'eau en privilégiant les solutions fondées sur la nature (SFN)

Objet : Lutter contre la dégradation des masses d'eau et en reconquérir la qualité en mode préventif.

Public visé : Collectivités territoriales, gestionnaires de ressources en eau et d'espaces naturels, acteurs de l'aménagement et de la protection de l'environnement.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 : Cette lutte contre la dégradation des masses d'eau sur le mode préventif devrait oeuvrer à la restauration des milieux naturels.

Conditions et modalités de déploiement :

- Dans une logique préventive, la lutte contre la dégradation des masses d'eau implique une évolution des pratiques agricoles pour préserver les zones de captage. Pour ce faire, il sera crucial de favoriser une agriculture à bas niveau d'intrants ;
- Il s'agit d'élargir autant que possible les zones de captage en privilégiant les solutions fondées sur la nature (SFN)¹⁰⁵ notamment par la préservation des zones humides et l'entretien des nappes phréatiques.

Valoriser la sobriété hydrique dans les bâtiments

15

Objet : Lutter contre la dégradation des masses d'eau et en reconquérir la qualité en mode curatif.

Public visé : Gestionnaires des bâtiments publics et privés, collectivités territoriales, acteurs du logement et du bâtiment, usagers.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 : Cette démarche de sobriété hydrique renforcera la résilience des infrastructures et préservera une ressource vitale notamment en contexte de dérèglement climatique.

Conditions et modalités de déploiement : Dans une logique curative, la sobriété hydrique doit être érigée en priorité.

- Innover en matière d'assainissement des eaux, notamment par la mise en place d'un plan anti-gaspi des réseaux de distribution : détection des fuites, surveillance accrue et entretien régulier des réseaux (travaux, nettoyage) ;
- Mener une réflexion quant à un usage maîtrisé de la ressource en eau et au développement de sa réutilisation. Dans ce cadre la récupération des eaux grises (eaux domestiques usées mais faiblement polluées) et leur réutilisation pour d'autres usages (arrosage, entretien, nettoyage etc.) devra être encouragée ;
- Cette réflexion pourrait être intégrée par la Région dans la maîtrise d'oeuvre des lycées à construire et dans l'aide aux dispositifs de récupération des eaux grises dans les immeubles neufs.

Le territoire est quatre fois plus artificialisé que la moyenne nationale

Le territoire francilien résilient aménage le territoire sans l'urbaniser

L'Île-de-France de 2050 sera forte d'une nouvelle manière de concevoir l'aménagement régional, respectueuse de l'objectif ZAN, conformément à la loi Climat et résilience de 2021 et aux orientations stratégiques du SDRIF-E pour 2040. Cet objectif constitue un défi majeur pour un territoire aujourd'hui quatre fois plus artificialisé que la moyenne nationale¹⁰⁷. De premiers résultats encourageants témoignent de l'inscription de l'Île-de-France dans une trajectoire conforme à l'objectif ZAN : les données 2025 du Mode d'occupation du sol (Mos) mettent en évidence une

nette diminution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, accompagnée du recours à des pratiques de renouvellement urbain¹⁰⁸. Lutter contre l'étalement urbain s'inscrit alors comme une priorité pour protéger ces espaces naturels, essentiels à l'Île-de-France verte, saine et décarbonée souhaitée en 2050.

Pour ce faire, il sera essentiel de privilégier la restauration et la transformation des équipements déjà existants, plutôt que leur destruction puis reconstruction, et d'intégrer une prise en charge efficace des contraintes naturelles au cœur de chaque nouveau projet d'aménagement du territoire. Ces solutions alternatives devraient concilier réponse à la crise du logement en Île-de-France (cf. axe 3) et atteinte de l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050. En effet, le secteur de la construction est très émetteur de gaz à effet de serre (23% des émissions en France¹⁰⁹), ainsi les travaux de rénovation devront être concentrés en priorité sur les passoires thermiques et les copropriétés dégradées pour atteindre une réelle efficacité énergétique. Les interdictions de mise en location à compter du 1^{er} janvier 2025 des passoires thermiques (diagnostic de performance énergétique étiqueté G), conformément au calendrier de décence énergétique prévu par la loi « Climat et résilience », vont déjà dans ce sens. C'est pourquoi la mise en oeuvre d'un plan de rénovation massif, simplifié et doté d'un financement pérenne, permettra d'accélérer ces transformations. Un tel dispositif décuplerait ses bénéfices : d'une part en atteignant les objectifs climatiques fixés pour 2050 et d'autre part en allégeant les charges financières qui pèsent sur les ménages pour mettre en oeuvre ces rénovations énergétiques.

Le territoire francilien résilient s'adapte aux épisodes de fortes chaleurs

Dans un contexte d'augmentation de la température moyenne à la surface du globe (GMST), les événements climatiques extrêmes seront amenés à se multiplier d'ici 2050. A ce titre, les climatologues jugent probable l'atteinte de températures frôlant les 50°C à Paris d'ici la fin du siècle¹¹⁰.

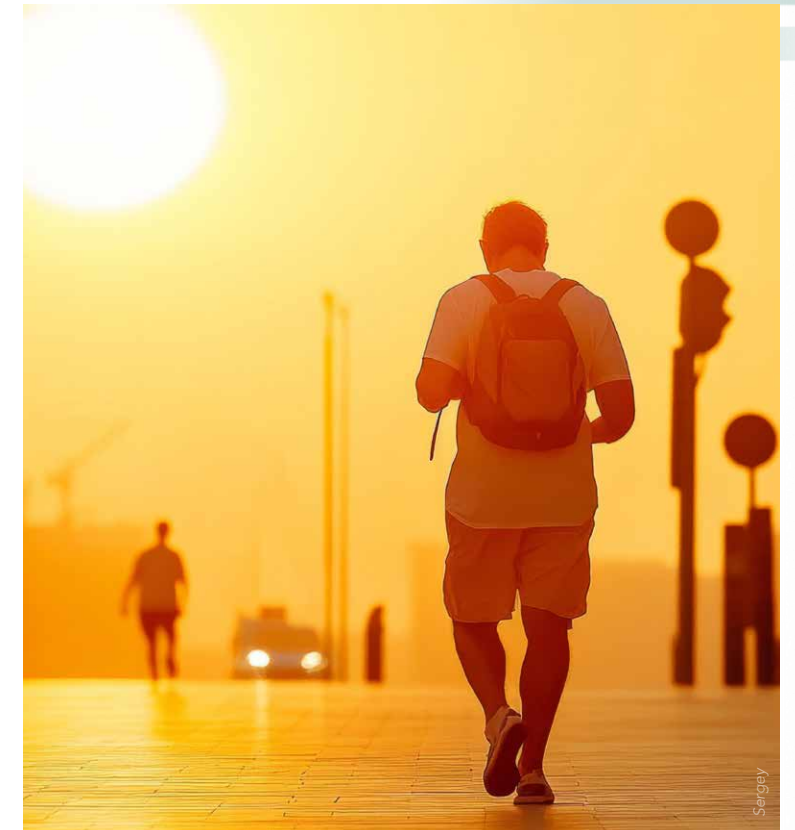
Ces tendances devront également guider et objectiver les choix d'aménagement du territoire, en priorisant des actions adaptées

aux différentes réalités locales et en composant avec les incertitudes inhérentes au changement climatique.

L'urbanisation et la minéralisation des villes franciliennes provoquent une lourde augmentation des températures par rapport aux zones rurales, créant des îlots de chaleur (jusqu'à 10 degrés de plus en centre-ville lors des vagues de chaleur¹¹¹). En effet, en milieu urbain, les températures baissent peu la nuit, contrairement aux zones moins urbanisées et plus vertes, du fait des revêtements des rues en asphalte, de leur géométrie piégeant la chaleur et des matériaux constitutifs des immeubles qui l'emmagasinent et la restituent la nuit.

Pour contrer ces îlots de chaleur urbains, il faudra verdir et rafraîchir le territoire pour créer des espaces ombragés, afin d'adapter les villes aux épisodes de fortes chaleurs et de les rendre accessibles aux publics les plus vulnérables (personnes âgées, nouveau-nés etc.). Pour ce faire, l'Île-de-France pourra prendre exemple sur les villes du sud de l'Europe, telles Rome, qui aménagent le territoire de manière à conjuguer fraîcheur et convivialité par la multiplication de places ombragées équipées de bancs et de nombreuses fontaines situées aux carrefours de la ville. Plus encore, les pratiques touristiques devront être adaptées. Ainsi, les périodes de fortes affluence (vacances scolaires estivales, jours fériés etc.) devront tenir compte des épisodes de chaleur, par la mise en place d'aménagements adaptés aux fortes chaleurs (zone d'attente ombragées, accès à l'eau, dispositifs rafraîchissants etc.) pour concilier confort des usagers et dynamisme de l'activité touristique et patrimoniale.

Pour accomplir ses objectifs, la région francilienne devra mettre l'accent sur la rénovation des fontaines d'eau potables ou alimentées en eau recyclée, à l'image des emblématiques fontaines Wallace à Paris qui pourraient être remises en service. La garantie de l'accès aux dispositifs rafraîchissants pourra également se traduire par des solutions collectives et écoresponsables comme l'extension des réseaux de froids urbains qui permettent la mutualisation de la climatisation et la réduction des émissions de CO2. De plus, l'usage de brumisateurs aux terrasses des cafés pourraient être une solution pour garantir des espaces rafraîchissants lors des



épisodes de fortes chaleurs, à la condition qu'ils respectent des exigences sanitaires strictes. Un arrêté préfectoral peut limiter ou interdire leur utilisation en cas d'alerte sécheresse, sauf s'ils répondent à un enjeu de santé publique.

Par ailleurs, au regard de l'augmentation du nombre de nuits tropicales (de 7 pour la période 1976-2005 à près de 40 nuits tropicales en fin de siècle¹¹²), un lourd effort de transformation et d'adaptation du parc immobilier francilien sera attendu en 2050 pour produire des bâtiments capables de conserver la fraîcheur lors des épisodes caniculaires et plus globalement, résistants face à l'intensification des épisodes climatiques extrêmes (inondations, crues etc.).

Dans ce cadre, l'architecture de demain devra privilégier les bâtiments traversants et prendre en compte la circulation naturelle des vents (vents d'ouest prépondérants) pour optimiser l'orientation des nouvelles constructions. De fait, l'exploitation du chauffage passif, l'amélioration de l'éclairage naturel et la ventilation naturelle rendront les bâtiments plus économes en énergie tout en offrant un confort supérieur à ses occupants, créant des espaces de vie et de travail plus sains, durables et résilients.

L'urbanisation et la minéralisation des villes franciliennes provoquent une lourde augmentation des températures par rapport aux zones rurales : jusqu'à

10°C
de plus en
centre-ville
lors des vagues
de chaleur

PROPOSITION
16

Plan régional de reconversion des zones commerciales obsolètes

Objet : La reconversion des zones commerciales obsolètes constitue un levier stratégique pour produire du bâti sans artificialiser de nouveaux sols. De nombreux espaces commerciaux en périphérie sont aujourd'hui sous-occupés ou inadaptés aux nouveaux modes de consommation. Leur transformation en quartiers mixtes permettrait d'y intégrer des logements, des services de proximité, des activités économiques et des espaces publics de qualité.

Public visé : Tous les Franciliens pourraient tirer profit de cette reconversion.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 :

- Ce plan devrait permettre la création de logements durables, la revitalisation de territoires délaissés déjà urbanisés, la réduction des déplacements contraints et l'amélioration de la qualité de vie des Franciliens ;
- Cette démarche contribuerait également à limiter l'étalement urbain et à répondre aux objectifs de sobriété foncière et ZAN fixé par le SDRIF-E.

Conditions et modalités de déploiement :

- Création d'un plan régional structuré, identifiant les sites prioritaires et accompagnant les collectivités dans la définition de projets adaptés à leur territoire. L'objectif serait de transformer ces zones monofonctionnelles en véritables lieux de vie, mieux intégrés à leur environnement urbain ;
- Nécessité d'une forte coordination entre la Région, les communes, les opérateurs privés et les bailleurs sociaux ;
- Des outils fonciers, comme le portage ou la préemption, permettraient de maîtriser les sites stratégiques ;
- Le déploiement devra s'appuyer sur des incitations financières et des procédures simplifiées pour faciliter les changements d'usage ;
- L'intégration de logements abordables et de mobilités durables devra être systématique afin de garantir des projets équilibrés et accessibles à tous.

Promouvoir un territoire favorable à la santé d'une population qui va vieillir

D'ici 2050, l'Île-de-France devra anticiper un changement démographique majeur : le vieillissement accru de sa population. En effet, représentant aujourd'hui 15 % de la population francilienne, les plus de 65 ans seront 18 % en 2035¹³. Par ailleurs, les personnes âgées dépendantes vont passer de 1,2 million en 2012 à 2,3 millions d'ici 2060¹⁴. Loin d'être une simple donnée statistique, cette évolution entraînera des conséquences profondes sur l'organisation du territoire : politiques publiques de santé, logement, mobilités, l'accès aux services et aux équipements publics etc.

Dans ce contexte, la prise en compte du vieillissement ne peut pas être cantonnée au seul champ médical, mais doit devenir un principe structurant de l'action de la Région Île-de-France. Une meilleure intégration des problématiques liées au vieillissement permettra de contrer le développement de stéréotypes âgistes pour créer une région intergénérationnelle et apaisée. Dans le cas contraire, le risque est grand de voir s'aggraver la fracture sociale par l'exclusion progressive des personnes âgées de l'espace public, des services et, plus largement, de la vie collective, en particulier dans les territoires déjà fragilisés par les déserts médicaux.

Ainsi, l'état de santé, la qualité de vie, l'autonomie et les conditions de vie des personnes âgées dans un contexte d'inégalités territoriales et de précarisation économique constituent l'un des défis majeurs de l'Île-de-France à l'horizon 2050 : rendre possible un véritable « bien vieillir » pour ses habitants.

Adopter l'approche globale "une seule santé" pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées

La promotion d'un territoire francilien favorable à la santé d'une population vieillissante suppose, pour l'action publique, d'intégrer le lien entre santé et environnement. En effet, il convient de tenir compte des liens complexes entre la santé animale, la santé humaine et l'environnement en adoptant une approche globale des enjeux sanitaires. Cette approche invite donc à sortir d'une vision purement curative de la santé (cf. axe 3) pour considérer l'ensemble des déterminants environnementaux qui influencent les conditions de vie et de vieillissement.

Un environnement favorable à une bonne santé et une bonne qualité de vie repose sur un ensemble de conditions : des logements adaptés, une alimentation de qualité, un recul de la pollution atmosphérique, un accès à des espaces publics propices à la marche, un développement de la pratique sportive, la lutte contre la sédentarité et la réduction de l'isolement social. Cet environnement favorable contribuera à une bonne prévention du vieillissement de la population.

Pour les personnes âgées, ces facteurs, notamment le développement de l'activité physique et de la pratique sportive régulière, sont décisifs à la prévention du développement de la dépendance. En effet, les risques de perte de mobilité et d'autonomie ainsi que le développement de maladies chroniques peuvent être réduits par la pratique d'une activité physique (diminution de 20 à 50 % du risque de maladie coronarienne et de près de 60 % du risque de survenue d'accident vasculaire). La promotion de celle-ci devient donc un levier essentiel à la prévention de l'isolement et de la perte d'autonomie en préservant les capacités physiques, mais aussi en luttant contre l'isolement et la perte de lien social. Ainsi, à l'horizon 2050, cultiver la bonne santé via la pratique d'une activité physique devra être placé au cœur des préoccupations régionales.

Cependant, il faut que cette pratique soit accessible à tous et à tous les âges. Cela passe, par exemple, par une adéquation des lieux sportifs, via des équipements modulables, une accessibilité renforcée, une diversification des pratiques, etc.

Enfin, la prise en compte du lien entre santé et environnement conduit, plus largement, à penser un cadre de vie qui protège et accompagne les personnes âgées au quotidien. Cela passe, bien sûr, par l'activité physique, mais aussi par la réduction de la pollution environnementale (air, sols), par des logements adaptés, par une alimentation de qualité et par des espaces publics agréables et accessibles.



Création d'un réseau d'espaces de santé intégré



Objet : Le système de soin francilien de 2050 devra s'illustrer par une interdisciplinarité pleinement intégrée aux parcours de santé, d'où la création d'un réseau d'espaces de santé de proximité favorisant l'exercice pluriprofessionnel (médecins, infirmiers, psychologues).

Ce réseau d'espaces de santé intégré serait composé pôles territoriaux associant Maisons de santé pluriprofessionnelles, Maisons sport-santé, centres de bien-être, centres d'hébergement de personnes vieillissantes et/ou handicapées et initiatives de médecine intégrative.

Il devra également inclure des services de garde ouverts jusqu'à 24h et permettant l'orientation et la prescription.

Public visé : Tous les patients Franciliens.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 : Ce réseau d'espaces de santé intégré offrira un accompagnement global et complet aux patients pour dépasser l'approche centrée sur les soins curatifs.

Conditions et modalités de déploiement :

- Déploiement à proximité des lieux de vie, notamment des personnes âgées, pour combiner en un espace, intergénérationnel et interprofessionnel, des actions de soins et de prévention, notamment par l'activité physique adaptée (APA) et les relations sociales ;
- Suppose un développement parallèle d'initiatives dédiées à la qualité de vie au travail des professionnels de la santé, du bien-être et de l'activité physique y exerçant leur activité.



Adapter les mobilités, les loisirs et l'espace public à la longévité

La prise en compte de l'allongement de la durée de vie de la population ne se limite pas seulement au champ médical et concerne aussi la manière dont les personnes âgées accèdent à l'espace public, aux services, aux loisirs et à la culture. Un territoire favorable au vieillissement est un territoire où les personnes âgées ne sont pas progressivement mises à l'écart de l'espace public.

L'enjeu est donc de concevoir une région Île-de-France intergénérationnelle, apaisée et inclusive, où les personnes âgées peuvent continuer à se déplacer et participer à la vie sociale. Cela implique de faciliter les déplacements en développant, par exemple les mobilités douces ou bien la continuité piétonne, afin que l'accessibilité soit le fil directeur de l'aménagement du territoire. Cette adaptation doit également concerner

les lieux touristiques et culturels : la création de files d'attente adaptées aux personnes âgées constitue une solution en ce sens.

Adapter les mobilités, les loisirs et l'espace public à la longévité c'est faire de l'inclusion des personnes âgées le fil directeur des politiques régionales en matière d'aménagement du territoire. Une personne âgée qui ne peut plus se déplacer facilement ou accéder à un équipement public est une personne dont l'autonomie se réduira plus vite et dont l'exclusion de la société sera plus forte. À l'inverse, un territoire affirmant son intergénérationnalité devient un lieu de prévention, d'inclusion et de cohésion sociale.

Ainsi, la ville de 2050 devra offrir un usage des espaces publics adaptés aux besoins de l'ensemble de la population, répondant notamment aux contraintes liées à la perte de mobilité.

Assurer le « juste soin » et le bien vieillir

Face au vieillissement de la population et à l'accroissement du nombre de personnes dépendantes et en perte d'autonomie, la question du soin doit donc être abordée dans la perspective du « juste soin », c'est-à-dire, une médecine de qualité, ancrée territorialement, adaptée aux besoins de chacun et au juste coût économique et écologique. Cette approche est d'autant plus pertinente en Île-de-France, région où la hausse de la demande de soins est combinée à une réduction de l'offre, en raison de départs à la retraite d'une partie des praticiens et de lourdes inégalités territoriales.

Assurer le bien vieillir implique aussi de repenser le logement en créant des logements modulables, transformables et évolutifs, capables d'accompagner les besoins de tous au fil de la vie, dans le cadre du « virage domiciliaire », c'est-à-dire la possibilité de bien vieillir chez soi lorsque tel est le souhait des personnes. Repenser les logements implique donc de rendre ce choix possible aux personnes âgées.

L'enjeu du virage domiciliaire est d'autant plus important que les solutions institutionnelles classiques, comme les Ehpad ou les services de gériatrie, sont souvent insuffisantes et financièrement inaccessibles. En effet, au regard du vieillissement de la population, le simple maintien des pratiques actuelles d'entrée en Ehpad supposerait de créer 365 000 places supplémentaires d'ici 2050, en plus des 640 000 existantes, d'autant plus que le nombre de places disponibles a diminué entre 2019 et 2023¹¹⁵.

Les alternatives sont multiples : résidences autonomie, habitats partagés, colocations intergénérationnelles, accueils familiaux, structures souples et évolutives, accompagnement renforcé à domicile, etc. La création d'un dispositif « Bien vieillir chez soi, en Île-de-France, en 2050 » mobilisant les métiers du care, la dimension intergénérationnelle, la prévention de la perte d'autonomie et son accompagnement, semble essentielle puisqu'elle permettra de concilier le respect des choix de chacun, la qualité de vie et la réduction des inégalités territoriales.

Cependant, ce virage domiciliaire ne pourra se faire sans une adaptation massive des ressources humaines : le vieillissement accru de la population et le développement du virage domiciliaire impliquent un besoin accru de professionnels du soin et de l'accompagnement. En effet, en 2050, pour prodiguer les soins de base aux personnes âgées en perte d'autonomie, qu'elles soient chez elles ou en Ehpad, entre 150 et 200 000 emplois supplémentaires devront être créés d'ici là¹¹⁶.

Enfin, assurer le « juste soin » et le bien vieillir repose surtout sur une meilleure articulation entre care et cure, c'est-à-dire, entre la prévention et le soin. En effet, dans les territoires confrontés à ce problème, la réponse ne peut pas reposer uniquement sur l'augmentation du nombre de médecins mais doit passer par une meilleure organisation de l'offre, via le développement de services de proximité, ou encore la valorisation des métiers de l'accompagnement (cf. axe 3). Le bien vieillir en Île-de-France dépendra donc de la capacité des pouvoirs publics à construire un système de santé et d'accompagnement plus préventif, plus ancré territorialement et plus équitable.

Promouvoir un territoire favorable à la santé d'une population vieillissante revient donc à faire du vieillissement un fil directeur de l'aménagement régional en conciliant prévention, environnement, mobilités, logement, loisirs, accès aux soins et inclusion sociale.

Assurer le « juste soin » et le bien vieillir repose surtout sur une meilleure articulation entre care et cure

Développer la cohésion et améliorer la sécurité des populations

D'ici à 2050, l'Île-de-France devra faire face à une multiplication et diversification des risques, dont certains restent encore méconnus ou mal identifiés. Majoritairement liés au changement climatique, directement ou indirectement, ces risques affecteront à la fois les dynamiques démographiques, les infrastructures technologiques, les sites industriels et plus largement la sécurité des biens et des personnes.

Si la Région Île-de-France n'est pas dotée de compétences propres en matière de sécurité, elle n'en demeure pas moins un acteur clé dans la prévention des risques. Elle devra donc, d'ici 2050, assurer la sécurisation de son territoire et la protection globale des Franciliens face à la montée de ces nouveaux risques. La collectivité régionale pourra notamment contribuer à l'aménagement des équipements de proximité pour assurer la cohésion sociale et garantir le vivre-ensemble, et renforcer sa gestion des risques technologiques et industriels.

Aménager les équipements de proximité au service de centralités apaisées et du vivre-ensemble

L'idéal de l'Île-de-France socialement cohésive ne saurait se concrétiser sans une prise en compte renforcée des inégalités socio-spatiales à l'oeuvre sur le territoire (écarts de revenus, crise du logement etc.). En effet, ces dynamiques de fragmentation sociale et territoriale fragilisent durablement le vivre-ensemble. Face à ces déséquilibres, la construction d'un nouveau modèle d'aménagement du territoire apparaît comme une nécessité.

C'est dans cette perspective que la cohésion des territoires régionaux, à l'horizon 2050, prendra appui sur le projet polycentrique. Ce nouvel équilibre transformera les centralités urbaines et garantira un partage des usages des espaces publics et une cohabitation apaisée entre les Franciliens autour de lieux de vie communs et collectifs. Cette nouvelle géographie régionale entend répondre à la satisfaction des besoins de proximité. En effet, il s'agit de créer un environnement ouvert, accueillant, où cohabitent harmonieusement les terrasses des commerces, les événements culturels, les manifestations associatives ou festives et les moments de rencontre informels... Ce type d'aménagement favorise le lien social, l'inclusion et l'appropriation de l'espace par tous les publics, avec une réflexion sur les mobiliers urbains.



Pour réaliser cette ambition, il faudra penser et mettre en place des espaces reconfigurables dans le temps, offrant à tous les publics, aussi variés soient-ils, un usage apaisé et utile. A ce titre, de nombreux équipements, notamment sportifs, devront être adaptés pour assurer la sécurité et la praticité de leurs usages. Ainsi, les équipements sportifs devront être appréhendés dans leur ensemble (vestiaires, placards, stockage du matériel, club-house etc.) pour garantir leur sécurité et leur praticité. Pour cette raison, les espaces annexes, notamment les vestiaires, devront être adaptés aux besoins spécifiques des femmes.

Plus largement, l'Île-de-France de 2050 assurera la cohésion et le vivre-ensemble sur son territoire en favorisant l'apprentissage des mobilités dès le plus jeune âge. Cet

apprentissage permettra aux enfants Franciliens, citoyens de demain, de maîtriser leurs déplacements, d'en évaluer les risques et de façonner leur rapport à l'espace public. Par ailleurs, l'Île-de-France de 2050 sera saine, c'est pourquoi il sera crucial d'acculturer les plus jeunes à des mobilités alternatives, décarbonées et durables, le secteur des transports étant aujourd'hui responsable de près d'un tiers des émissions de GES en France¹¹⁷. Cette socialisation à la mobilité participe de leur accession à la vie adulte et citoyenne en permettant une appropriation des espaces sociaux (école, quartier, transports, équipements publics) et une intégration des normes collectives.

Ainsi, l'Île-de-France de 2050 favorisera le renforcement durable du lien social par des espaces partagés, inclusifs, sûrs et propices au vivre-ensemble.

Recréer des lieux de rencontres et d'échanges favorisant la compréhension réciproque des habitants et donc la mixité sociale



Objet : Favoriser la mixité sociale et les interactions entre habitants par la revitalisation des espaces publics et des lieux de vie partagés.

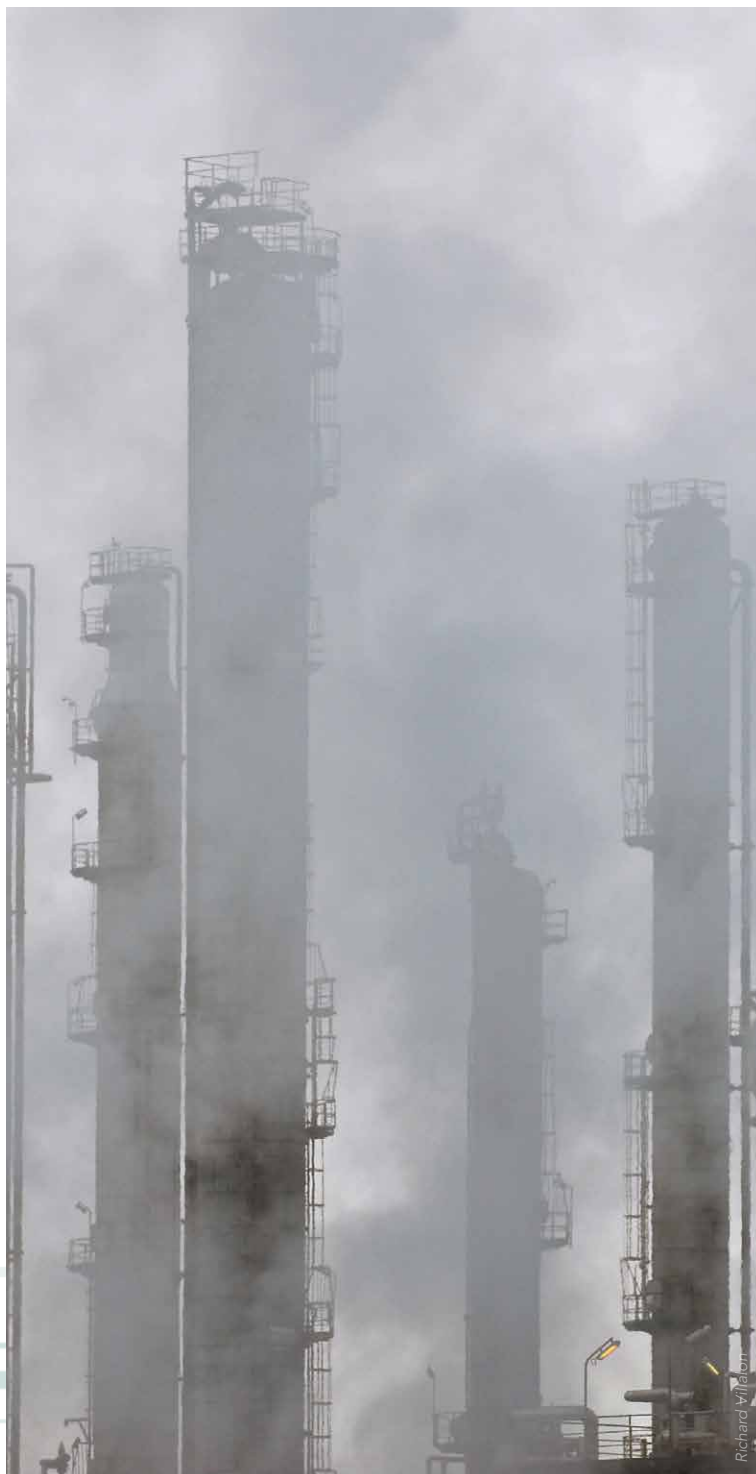
Public visé : Habitants de tous âges et profils, acteurs locaux, associations, commerçants.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 :

- Renforcer le lien social ;
- Prévenir l'exclusion et les tensions intergénérationnelles ;
- Soutenir une ville inclusive et apaisée.

Conditions et modalités de développement :

- Revitaliser les centres villes et quartiers en en faisant des espaces de dialogue et de coordination ;
- Accélérer et préserver l'implantation de tiers-lieux (cafés, petits commerces et marchés) comme espaces publics de partage en soutenant les acteurs de la vie locale et associative ;
- Valoriser les moyens de communication régionaux (via les infrastructures de transport notamment les gares) et les mettre au service de la vie locale.

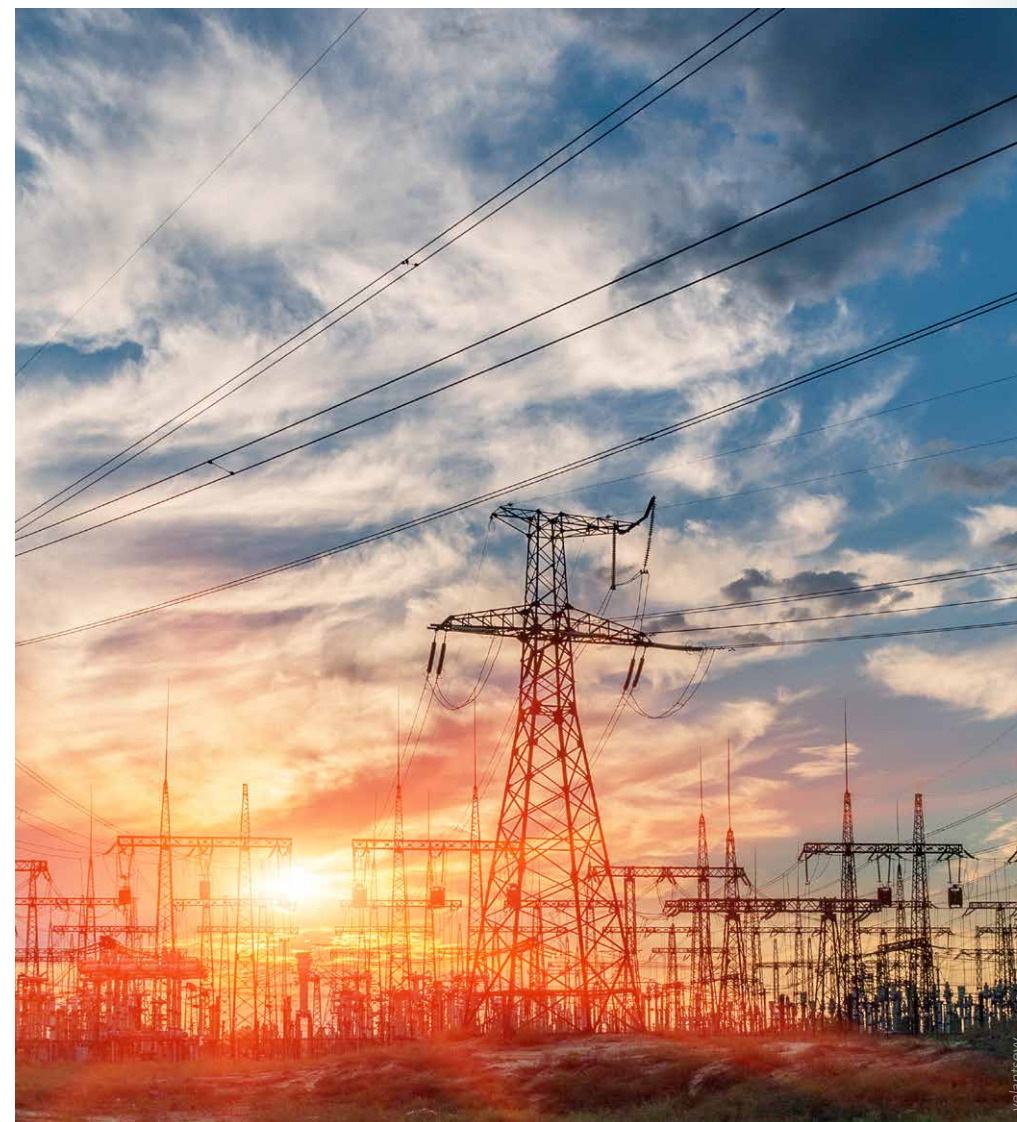


Améliorer la gestion des risques et la sécurité technologique et industrielle sur le territoire

Nous assistons aujourd'hui à une montée globale de l'incertitude, 83 % des Français se disant inquiets pour l'avenir¹¹⁸. A cette montée de l'incertitude, s'ajoute une grande crise de confiance dans les institutions politiques (78 % des Français disent ne pas avoir confiance dans la politique¹¹⁹). Enfin, cela s'accompagne d'une montée générale des risques géopolitiques, sociaux, technologiques, politiques, mais surtout climatiques, avec 40 % des Français jugeant importants les risques environnementaux auxquels ils se sentent confrontés¹²⁰. Ces risques peuvent à l'avenir se cumuler, obligeant les collectivités à les anticiper afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur leurs territoires.

Si l'on s'intéresse à l'Île de France en 2050, ce territoire restera exposé à des risques technologiques et industriels significatifs : d'abord par sa densité de population et la concentration de celle-ci autour de la Seine et ses affluents, plaçant donc les franciliens en proximité directe avec des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont certains relèvent du haut niveau de dangerosité du seuil Seveso.

Par ailleurs, la situation géographique centrale de la région en fait un carrefour logistique et industriel essentiel, marqué par un trafic intense de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire et fluviale. Cette activité de transport, couplée aux capacités de stockage et de fabrication présentes sur le territoire, accroît la probabilité d'événements accidentels majeurs (fuites, incendies, explosions...) dont les conséquences pourraient être dramatiques en termes humains, environnementaux et économiques.



Les événements climatiques extrêmes, qui seront de plus en plus fréquents, viendront exacerber les risques technologiques et industriels

Enfin, les événements climatiques extrêmes, qui seront de plus en plus fréquents, viendront exacerber ces risques technologiques et industriels : des phénomènes tels que les inondations, les tempêtes ou les canicules pourront compromettre la sécurité des installations industrielles, provoquer des ruptures d'alimentation énergétique, ou fragiliser les infrastructures critiques.

Face à ces aléas, la Région Île-de-France doit assumer un rôle accru de coordination et de prévention. Malgré le fait qu'elle ne dispose pas de compétences directes sur l'ensemble des leviers de la gestion des risques, elle peut agir en structurant et coordonnant les acteurs locaux autour de la sécurité des populations.

La Région doit d'abord renforcer son soutien aux associations qui font de la sensibilisation et aux services, comme l'Institut Paris Région,

qui collectent les données et cartographient les risques. La Région, doit aussi jouer un rôle de chef de file pour coordonner les différents acteurs et mettre en place des systèmes d'alerte efficace. Dans ce cadre, l'utilisation de l'IA et l'éducation à celle-ci pourront être essentielles afin de détecter les potentiels risques, améliorer les plans d'urgence ou simuler des scénarios de crise. Enfin, la prise en compte des risques technologiques et industriels devra être systématiquement intégrée dans les grands plans régionaux, comme le plan de mobilités, la COP régionale et même le SDRIF-E, afin de flécher des financements pour des travaux de sécurisation.

Ainsi, vivre dans un territoire sécurisé en 2050 implique pour la Région Île-de-France de développer une capacité collective à anticiper les risques, à y répondre et à en limiter les conséquences.

DÉFI N°5

En 2050, s'engager et vivre ensemble en Île-de-France

À l'échelle régionale, l'Île-de-France demeure une région marquée par de fortes disparités, tant sur le plan sociologique qu'économique, ainsi que par d'importantes inégalités territoriales, comme en témoigne par exemple la répartition des catégories socioprofessionnelles entre l'Est et l'Ouest du territoire. Cette hétérogénéité territoriale, qui voit coexister certains des départements les plus riches et les plus pauvres de France, se combine à un affaiblissement des institutions et solidarités traditionnelles. Ces deux facteurs nécessitent de créer de nouveaux espaces de construction collective, fondés sur des « communs », capables de fédérer des populations aux réalités et aux attentes diverses. Ce socle de valeurs partagées constituera la condition indispensable à la cohésion sociale et territoriale francilienne. À ce titre, l'engagement citoyen apparaît comme un levier essentiel pour renforcer les liens entre les individus et leur sentiment d'appartenance à un collectif, contribuant ainsi à l'émergence d'une Île-de-France plus solidaire et inclusive à l'horizon 2050.

À l'échelle individuelle, les transformations contemporaines des modes de vie interrogent la nature même du lien social. La montée en puissance des réseaux sociaux et la dématérialisation croissante des interactions peuvent entraîner une forme de dilution des liens sociaux et familiaux, en redéfinissant les frontières entre sphère privée et espace public. Si ces évolutions offrent de nouvelles opportunités de connexion, elles comportent également des risques d'isolement et de fragmentation sociale pour certains publics. Dès lors, le territoire francilien devra se montrer en capacité de recréer des espaces de sociabilité et de participation, favorisant des formes renouvelées d'engagement et de vie collective, notamment au travers des dynamiques culturelles et sportives.

En parallèle, la défiance des citoyens à l'égard des institutions et du personnel politique ne cesse de croître (en 2025, seuls 26% des Français déclarent avoir confiance dans la politique¹²¹), traduisant une forme de fatigue démocratique. Dans ce cadre, les décisions publiques sont perçues comme éloignées des réalités vécues et les attentes de participation plus directe se renforcent : en 2025, 71% des Français estiment que la démocratie fonctionnerait mieux en France si les citoyens étaient associés de manière directe (pétitions, tirage au sort, etc.) à toutes les grandes décisions politiques, de même, 67% des Français souhaiteraient que la société civile organisée y soit davantage associée¹²².

Ainsi, pour renouveler la confiance des Franciliens, il faudra élargir l'imaginaire politique associé à la Cité en le faisant reposer sur la consultation et la coopération, dans le but d'encourager ou de renouveler la participation citoyenne. L'association systématique des parties prenantes aux prises de décision (citoyens, acteurs socio-économiques, institutions telles que le Ceser) constitue un des piliers de cette approche collaborative. La méthode du "faire ensemble" permettra de restaurer la confiance et de garantir que les politiques publiques répondent aux attentes des Franciliens : elle est donc indispensable pour relever les défis de l'Île-de-France de demain.

Ce chapitre développe plusieurs exemples d'application permettant de déployer les conditions d'une vie collective épanouissante dans les domaines de l'aménagement du territoire, du sport, de la culture ou encore de la santé, sans se vouloir exhaustif.

Renforcer la dynamique culturelle et sportive, comme vecteurs de lien et de cohésion sociale

Dans l'Île-de-France de 2050, le renforcement du lien social sera impératif. En effet, dans un territoire qui comptera une population toujours plus nombreuse, toujours plus diverse et qui sera exposé à de fortes tensions sociales, territoriales et générationnelles, maintenir le lien et la cohésion sociale sera donc essentiel. Ce maintien peut en grande partie être favorisé grâce à la culture et au sport, deux leviers structurants pour faire société, car ils créent des occasions de rencontre, de participation et de reconnaissance, tout en contribuant directement à l'inclusion, à la citoyenneté et à la cohésion sociale.

Dès lors, la Région Île-de-France doit agir pour la culture et le sport. Cependant, cette action régionale ne peut se limiter à simplement soutenir des équipements ou des programmations : elle doit viser la constitution d'un véritable écosystème culturel et sportif accessible, inclusif et ancré sur l'ensemble du territoire. Cela implique de faire de la culture et du sport un outil de reconnaissance et de représentation de la diversité francilienne, ainsi qu'un espace de socialisation, de santé, d'intégration et de vivre-ensemble. C'est donc dans cette double perspective que s'inscrit le renforcement de la dynamique culturelle et sportive comme vecteur de lien et de cohésion sociale.

La culture pour tous pour plus d'inclusion

La culture est, et sera toujours en 2050 un pilier fondamental du vivre-ensemble, ainsi qu'un levier puissant pour renforcer l'intégration, tisser des liens sociaux et construire une société plus inclusive.

L'Île-de-France est un territoire d'une diversité exceptionnelle, nourri par des origines, des langues et des histoires multiples (20,7 % de la population francilienne est d'origine immigrée¹²³). Ainsi, faire que chacun puisse accéder à la culture est un outil puissant de cohésion sociale. Il est aussi important de noter que, dans cette perspective, la culture n'est pas limitée à la simple fréquentation

de musées ou de salles de spectacles, mais inclut des pratiques locales, des échanges, etc. qui peuvent prendre différentes formes selon les contextes sociaux et territoriaux.

Un autre enjeu majeur, d'ici 2050, réside dans le renforcement du sentiment d'appartenance des Franciliens à leur territoire : ce sentiment, encore fragile (59 % des Franciliens se disent attachés à leur région, un des taux les plus faibles de France¹²⁴), peut être consolidé par une meilleure appropriation de la part des Franciliens du patrimoine local et des offres culturelles régionales. Cela passe, par exemple, par la création d'un portail régional, rassemblant toute l'offre culturelle, patrimoniale, architecturale, naturelle, gastronomique et événementielle de l'Île-de-France, et facilitant donc l'expérience culturelle des résidents, mais aussi des touristes.

59%
des Franciliens
se disent
attachés à
leur région,
un des taux
les plus faibles
de France

Développer une application numérique unifiée pour favoriser la découverte des richesses culturelles franciliennes



19 PROPOSITIONS

Objet : À partir d'une cartographie dynamique recensant l'ensemble des lieux culturels et sites touristiques d'Île-de-France et leur programmation, cette application offrirait une fonction de géolocalisation pour suggérer des propositions de proximité et s'appuierait sur un moteur d'intelligence artificielle capable d'adresser, via un système de notifications, des recommandations personnalisées afin d'orienter les publics vers des offres adaptées à leur situation (âge, localisation, centres d'intérêt, niveau de revenu). En proposant des contenus adaptés aux pratiques artistiques et culturelles collectives (offres en duo, trio ou en famille), ce projet a aussi vocation à soutenir les interactions sociales et intergénérationnelles.

Public visé : Franciliens et visiteurs de l'Île-de-France.

Impact pour l'Île-de-France en 2050 : Assurer un accès lisible à l'offre culturelle, pour tous.

Conditions et modalités de déploiement :

- Mise en oeuvre reposant sur une convergence des politiques de mobilité, de démocratisation culturelle et de développement touristique ;
- Mise en place d'une billetterie simplifiée et unifiée à l'échelle du territoire, intégrant les différents modes de transports publics placés sous la responsabilité d'Île-de-France Mobilités ;
- Nécessité d'une coordination forte entre les acteurs publics et privés concernés pour la mutualisation et la mise à jour des données.

Par ailleurs, pour que la culture soit un outil de cohésion sociale, il convient de l'ancrer dans l'équité et la diversité. Par exemple la reconnaissance de la richesse des cultures diasporiques de l'Île-de-France et l'organisation de manifestations culturelles les mettant en avant pourrait être développées. Enfin, pour que chacun bénéficie d'un accès juste à la culture, il faut densifier le maillage culturel sur tout le territoire en développant les lieux culturels et en les faisant évoluer pour qu'ils deviennent des tiers-lieux hybrides où se croisent création, éducation et inclusion sociale. Ainsi, ces différentes actions permettront à la fois un sentiment d'appartenance et de fierté de la part des Franciliens, mais aussi une plus grande égalité et diversité dans l'accès à la culture et dans les représentations et récits mis en avant.

Un autre levier essentiel d'inclusion réside dans la promotion de la place des femmes dans les secteurs culturels : cela se fait via des actions en faveur de la parité, en valorisant des artistes femmes, et en soutenant des projets culturels portés par des femmes. Ainsi, ces actions permettraient de contribuer

à une culture plus juste et représentative et mettraient en lumière des parcours inspirants, influençant de nouvelles générations de femmes dans leurs projets culturels.

En outre, l'inclusion de l'ensemble des Franciliens dans les activités culturelles pourrait engendrer des bénéfices encore largement méconnus. En effet, l'art constitue un levier thérapeutique remarquable : l'architecture, la structure, le choix des matériaux, l'intégration de la végétalisation, la décoration d'intérieur, les agencements, couleurs, lumières exercent une influence positive sur la santé et la santé mentale¹²⁵. De même, l'art doit aller vers les populations qui ne peuvent se déplacer, offrant à tous les patients, résidents et professionnels des établissements de santé des conditions égalitaires pour exercer leurs droits culturels¹²⁶. De l'autre côté, son accès devra également être facilité pour tous ceux qui peuvent se déplacer, notamment afin de les faire bénéficier des arts vivants, des « musées sur ordonnance », d'activités culturelles et artistiques interactives, intergénérationnelles. Plus généralement, il sera essentiel d'encourager l'art-thérapie et

de valoriser les bienfaits sur la santé de la création artistique. Il est démontré que ces actions destinées à faire entrer l'art dans le quotidien s'inscrivent dans une démarche de préservation et d'amélioration de la santé et de la santé mentale, c'est pourquoi les recherches, innovations, expérimentations et évaluations en la matière devront être poursuivies d'ici 2050¹²⁷.

Développer aussi le collectif par le sport

Le sport est un levier puissant de socialisation, de construction de la citoyenneté et de lutte contre l'isolement : d'ici 2050, il jouera un rôle essentiel dans la construction d'un vivre-ensemble et d'une certaine cohésion sociale, à condition d'être pleinement pris en compte dans les politiques d'aménagement du territoire. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en sont la preuve, ayant suscité la ferveur des Franciliens, mais aussi une dynamique d'investissement dans le sport et une augmentation notable du nombre de licenciés. Cependant, les installations sportives restent insuffisantes : avec seulement 24 équipements pour 10 000 habitants contre 48 en moyenne nationale, la région affiche un déficit structurel qui limite, par conséquent, l'accès universel au sport.

L'objectif prioritaire à l'horizon 2050 doit donc être de rapprocher le taux d'équipements francilien du niveau national, non pas uniquement par la construction de nouveaux lieux, mais aussi et surtout par une optimisation de l'existant.

Cette optimisation de l'existant peut se faire, par exemple, en adaptant les installations scolaires, comme celle des lycées, largement sous-exploités, via des accès aménagés en dehors des heures de classe et en les ouvrant aux riverains. Par ailleurs, les équipements sportifs appartenant à des grandes entreprises publiques, comme la RATP ou la SNCF, souvent peu utilisés en dehors du cadre professionnel pourraient eux aussi être ouverts en dehors des heures de travail aux riverains. Cette mutualisation des équipements sportifs permettrait une meilleure utilisation des ressources tout en ancrant davantage ces entreprises dans leur territoire.

Pour que ces espaces deviennent de véritables lieux de vie, et de vivre-ensemble, il faut repenser leur accessibilité. Cela passe par une meilleure accessibilité physique pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, mais aussi, par exemple, sur la question des vestiaires pour le bien-être des femmes. Ces installations doivent aussi être repensées pour être polyvalentes et accueillir plusieurs disciplines à la fois. De plus, une certaine généralisation de l'accès libre à certains équipements renforcerait leur rôle d'espaces de cohésion, ouverts à tous.

Enfin, au-delà des équipements physiques, le développement de nouvelles pratiques, comme l'e-sport, ouvre de nouvelles perspectives pour concevoir le lien social sous le prisme du sport. En effet, familier pour les jeunes et adapté pour les personnes âgées, il permettrait de créer des activités intergénérationnelles et de combattre l'isolement tout en favorisant le vivre-ensemble.

24
équipements
pour 10 000
habitants
contre 48
en moyenne
nationale



20 Déployer des parcours culturels mobiles et hybrides pour aller vers tous les publics

Objet : L'intégration d'outils tels que l'IA générative peut faciliter l'accès aux équipements culturels en proposant des dispositifs de traduction simultanée pour les touristes et les publics allophones ou des solutions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (langue des signes, assistance vocale, etc.).

Cette stratégie repose sur une hybridation des pratiques culturelles associant présence physique et contenus numériques (création de parcours d'éducation artistique et culturelle combinant visites sur site et contenus immersifs en réalité augmentée accessibles à distance ou in situ, retransmission en direct de concerts, spectacles et représentations théâtrales), afin de permettre le partage simultané d'événements culturels.

Public visé : Franciliens et visiteurs.

Impact pour l'Île-de-France en 2050 : Favoriser un accès équitable à la culture, pour tous les publics, depuis tous les territoires.

Conditions et modalités de déploiement :

- Renforcer la polyvalence des bâtiments et des espaces publics, pour inviter la culture dans des lieux qui ne lui sont pas initialement dédié (par exemple : écoles, gymnases, parkings, etc.) transformés en espaces éphémères de diffusion au plus près des habitants ;
- Appui sur des partenariats entre collectivités, artistes, gestionnaires d'espaces et associations ;
- Intégration d'un engagement de diffusion territoriale dans les politiques publiques de soutien à la création afin de favoriser la circulation des oeuvres et des artistes, complété par des garanties financières et des dispositifs d'aide à l'équipement destinés aux compagnies artistiques.



Réinventer la démocratie locale en plaçant le citoyen et les parties prenantes au coeur des décisions

Plusieurs dispositifs favorisant la participation citoyenne au niveau local ont déjà été mis en place : conseils de quartier, budgets participatifs, jurys citoyens ou plateformes numériques de consultation. Ces outils visent à prendre en compte l'avis des habitants pour aménager des espaces publics ou orienter des politiques sociales et environnementales. Toutefois, ces initiatives demeurent rares et peinent à mobiliser un public hétérogène et réellement représentatif de la diversité de la population, ce qui freine leur portée. S'ajoute à cela la déception exprimée par certains participants, du fait que ces dispositifs relèvent davantage de la consultation que de l'association véritable. Plus encore, ces démarches participatives peuvent apparaître chronophages et requièrent d'importants moyens humains et financiers.

Dans ce contexte, il sera essentiel d'oeuvrer, d'ici 2050, au renforcement de la confiance des citoyens dans leurs institutions,

notamment en les associant davantage aux prises de décisions qui les concernent et en rapprochant le cycle de la décision publique (conception, mise en oeuvre, évaluation) des réalités locales. Ainsi, l'objectif est double : d'une part, favoriser l'émergence d'une culture commune de la coopération et de la prise de décision collective ; d'autre part, revitaliser la vie démocratique en facilitant la participation des publics qui en sont le plus éloignés (jeunes, populations précaires etc.) par la valorisation de l'expérience de terrain.

Dans cette perspective, la participation citoyenne apparaît comme un levier stratégique pour repenser les modalités d'élaboration des politiques publiques, notamment dans des domaines structurants pour le territoire francilien. A ce titre, l'aménagement du territoire pourrait bénéficier de projets inclusifs, durables et adaptés aux besoins car construits en collaboration avec les habitants.



Travailler sur les territoires régionaux vécus et sur l'acceptabilité des transformations par les habitants



Objet : Dans les quartiers qui font ou feront l'objet de transformations et d'aménagements urbains importants, intégrer la prise en compte du « déjà là » et du vécu des riverains et habitants, dans leur diversité, en inventant de nouveaux « aller vers » ces habitants, au-delà des procédures classiques de concertation.

Public visé : Elus des communes et des intercommunalités, animateurs, associations, aménageurs, l'ensemble de la population des territoires ciblés.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 :

- Réduire les écarts entre les « territoires désirés » et les « territoires vécus » ;
- Améliorer les politiques publiques d'aménagement, la satisfaction des habitants et l'acceptabilité des transformations urbaines et territoriales ;
- Sécuriser les opérations d'aménagement dont la réalisation est souvent retardée par de multiples recours traduisant l'insuffisante prise en compte de ces « vécus », en amont de leur conception.

Conditions et modalités de développement : Créer à l'initiative de la Région et avec son soutien, des dispositifs « d'aller vers » les habitants des territoires marqués par des transformations urbaines et des aménagements structurants, dans le cadre de la mise en oeuvre du SDRIF-E et de ses orientations réglementaires (OR) ainsi que des documents de planification ou d'urbanisme locaux.

Ces dispositifs innovants « d'aller vers » devront favoriser la rencontre des habitants, dans des configurations différentes des procédures politico-administratives classiques de type enquêtes publiques, réunions de conseil de quartier, permanences etc... Ils devront permettre la collecte et la qualification de la diversité des vécus.

Les attendus de ces dispositifs seront les suivants :

- Echanger sur les attentes des habitants (les « territoires désirés ») et les réalités perçues par eux (les « territoires vécus ») ;
- Identifier les conflits d'usages dans la perspective de les restreindre ;
- Evaluer et améliorer les politiques publiques conduites, augmenter l'acceptabilité des transformations des quartiers, des territoires concernés ; mieux intégrer dans les politiques publiques régionales la prise en compte du vécu des habitants concernés ;
- Optimiser les décisions locales à l'échelle des politiques publiques puis de leur mise en oeuvre concrète dans les quartiers et territoires franciliens.

Par exemple la démarche pourra se porter sur les territoires en mutation des nouvelles gares du Grand Paris Express (GPE), sur les quartiers franciliens en rénovation urbaine, les quartiers des « centralités » et des « polarités » faisant l'objet de projets de densification des logements, d'implantation d'activités économiques ou de nouvelles infrastructures, de création d'espaces verts et de renaturation, etc....

La participation citoyenne au service de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire et ses incidences sur l'environnement ont constitué l'un des premiers socles du développement de la participation des citoyens à l'élaboration des décisions qui les concernent. À ce titre, les principes d'information et de participation du public aux décisions publiques ayant un impact sur l'environnement sont consacrés à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

À l'horizon 2050, l'intégration des enjeux environnementaux dans chaque nouveau projet constituera la norme, renforçant ainsi la nécessité d'associer les citoyens à leur élaboration, dans la mesure où ces projets auront un impact direct sur leur quotidien. La région francilienne de 2050 entend garantir

un usage des espaces publics adaptés aux besoins de l'ensemble de la population, comprise dans toute sa diversité. Toutefois, cette ambition d'un territoire inclusif ne saurait se concrétiser sans une consultation préalable des citoyens, porteurs d'usages et besoins différenciés.

L'objectif est de permettre l'acculturation des citoyens à la transformation de la ville en les érigeant en véritables parties-prenantes, fortes de leur expérience de terrain et de leur connaissance des réalités locales, de ces projets d'aménagement. Pour ce faire, il faudra réinventer la concertation publique en questionnant les habitants sur les priorités et les projets concrets à mettre en oeuvre, notamment en prenant appui sur les bonnes pratiques mises en avant par la commission nationale du débat public (CNDP).

Les conditions d'une participation citoyenne plus performante reposent sur plusieurs grands principes qu'il s'agira d'appliquer : co-construire les modalités de participation avec le public, varier les formats en fonction du public et de l'objectif poursuivi, rencontres à intervalles réguliers pour laisser le temps au rebond d'idées, etc...¹²⁸

Plus encore, la participation citoyenne sera essentielle pour co-construire avec les acteurs publics des projets de transition écologique et d'aménagement durable du territoire (portés par le SDRIF-E) en prise avec les réalités locales, afin d'en renforcer l'efficacité.

Renforcer la démocratie en santé sur le territoire francilien

La santé publique constitue un champ de la participation citoyenne en plein essor. Ainsi, l'engagement des usagers dans le système de soins est formalisé depuis 2002 (loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé) via les personnes mandatées par des associations agréées en santé. Si des textes de loi et d'application ont complété par la suite ce cadre, ils n'ont pas permis cependant de passer du stade actuel de réalisations d'actions au mieux collaboratives avec les Autorités en santé à celui de réalisations d'actions vraiment participatives. De plus, la démocratie en santé reste un chantier de longue haleine à adapter aux circonstances, comme par exemple la possibilité de nouvelles crises majeures de santé publique.

Ainsi, d'ici 2050, l'Île-de-France devra se montrer exemplaire en matière de démocratie en santé, entendue comme la promotion des droits individuels et collectifs des usagers et la démarche visant à associer les acteurs du système de santé et les populations à la conception, l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques de santé¹²⁹.

De manière générale, la santé environnementale est le terreau des expérimentations en matière de démocratie en santé, en particulier dans un contexte de réchauffement climatique qui pourrait engendrer de nombreuses conséquences sur la santé humaine (cf. axe 4). Face à ces risques (baisse de la qualité de l'air, pollution atmosphérique etc.), les habitants revendiquent une place active dans la production des connaissances et dans la prise de décision.

L'objectif sera donc d'élaborer des politiques de santé, préventive comme curative, en adéquation avec les besoins de santé de la population, notamment au niveau local. C'est pourquoi, il faudra reconnaître l'expérience patient¹³⁰ et les savoirs expérientiels¹³¹ comme des connaissances à part entière, allant au-delà du simple témoignage, complémentaires des savoirs académiques et professionnels afin d'ouvrir la voie vers des recherches collaboratives.

Dans ce cadre, il sera essentiel d'organiser et de structurer le déploiement de la démocratie participative pour que les citoyens prennent part à l'ensemble du cycle d'une politique publique de santé (conception, mise en oeuvre, évaluation). Dans un souci d'efficacité et de représentativité de ces dispositifs, un large panel de personnes devra être mobilisé : professionnels des soins, élus, société civile, avec une attention

particulière portée à la participation des publics précaires et des personnes victimes d'exclusion, notamment en raison de handicaps physiques ou mentaux.

Dans cette perspective, la mise en oeuvre d'un programme francilien de conventions prospectives en santé (« J'imagine, je m'engage, je participe, nous réalisons ! ») pourrait constituer un levier structurant de la démocratie en santé francilienne de 2050.

D'ici 2050, l'Île-de-France devra se montrer exemplaire en matière de démocratie en santé



« J'imagine, je m'engage, je participe, nous réalisons ! »

PROPOSITION
22

Mettre en place une campagne de consultation et d'information concernant les décisions régionales d'aménagement du territoire afin de recueillir leurs observations par le biais de représentants de la société civile

Objet : Impliquer la société civile dans les grands choix territoriaux via une communication transparente et une consultation structurée.

Public visé : Habitants d'Île-de-France, représentants de la société civile, associations et collectifs de quartier.

Impacts pour l'Île-de-France en 2050 :

- Renforcer la légitimité démocratique des schémas régionaux (SDRIF, SRESRI) ;
- Limiter les oppositions tardives ;
- Promouvoir une culture du compromis entre intérêts individuels et collectifs.

Conditions et modalités de développement :

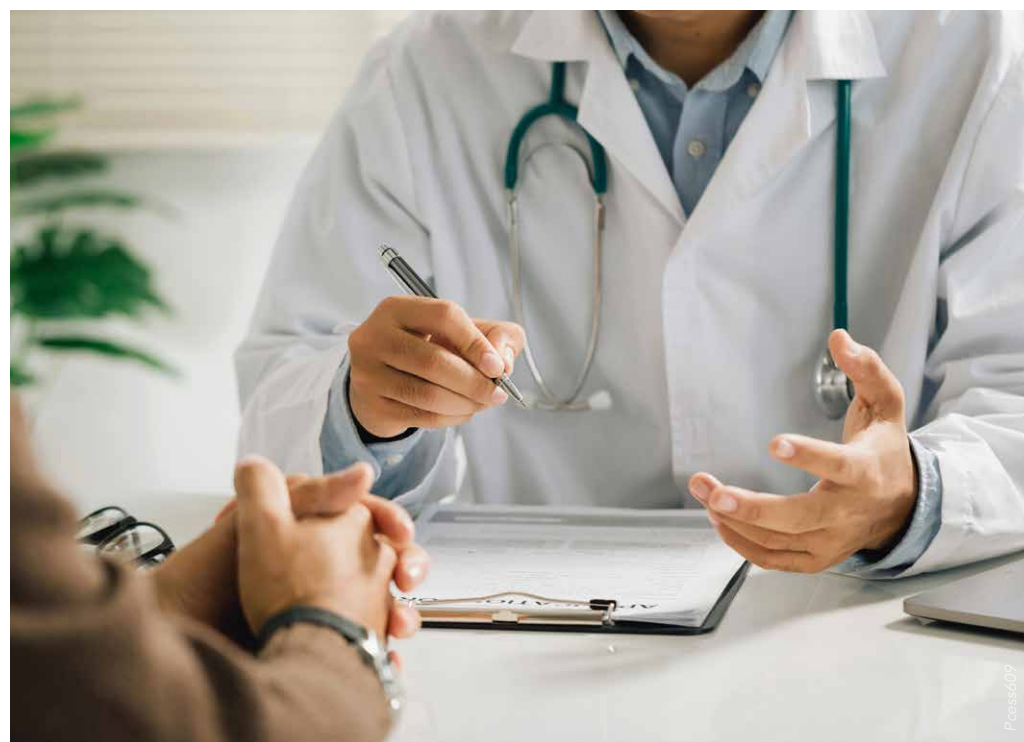
- Organisation d'une campagne régionale d'information et de consultation (débat publics, plateformes numériques, comités de suivi citoyens) ;
- Désignation de représentants de la société civile dans les instances de pilotage ;
- Intégration des retours dans les documents stratégiques avant adoption.

04.

**Concrétiser
2050** : quels
leviers pour
engager la
transformation
de l'Île-de-France ?



Une clarification et une meilleure coordination des compétences régionales : un exemple concret, la santé



Des blocs de compétences régionales à consolider

Les quatre blocs de compétences obligatoires actuels de la Région que sont le développement économique, la formation professionnelle, l'orientation et l'éducation, les transports et mobilités ainsi que l'Aménagement du territoire et la transition écologique devront être consolidés.

Par ailleurs, le Ceser souhaite mettre en valeur l'importance du rôle de chef de file de la collectivité régionale.

Une subsidiarité régionale à affirmer

Sur les compétences partagées, la Région Ile-de-France travaillera en concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales franciliennes dans le respect d'une subsidiarité nécessaire à l'amélioration de la qualité du service rendu aux Franciliens.

Une compétence santé régionale à élargir

Il conviendra d'évaluer l'impact d'un certain élargissement du champ des compétences exercées par la collectivité régionale et définir leurs modalités d'exercice : ainsi, une politique régionale de la santé plus large, intégrant la lutte contre les déserts médicaux, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, pourra être déployée, en lien avec la compétence « Aménagement du territoire », dans le cadre du polycentrisme préconisé par le SDRIF-E.

La lutte contre les déserts médicaux en Île-de-France nécessite une politique pluridimensionnelle, combinant aménagement du territoire, incitations financières, innovation et formation. La Région y joue d'ores et déjà un rôle de facilitateur et de financeur, en complément des actions de l'État et des autres collectivités.

La Région Ile-de-France, à l'instar des communes et des départements, pourra créer et gérer des centres de santé.

Dans le cadre de « la Région des 20 minutes », une véritable politique régionale de santé et de prévention en matière de santé pourra ainsi être proposée.

Métropole du Grand Paris



Une organisation territoriale francilienne à rendre plus lisible

La traçabilité et la lisibilité de la décision publique sont des vecteurs essentiels de son acceptation par les citoyens qui vivent en Ile-de-France.

Or, le fameux « millefeuille territorial » ne permet pas de répondre à cette attente des Franciliens comme il n'a pas montré sa pertinence pour traiter avec efficacité la problématique des inégalités territoriales dans notre région.

Aussi, l'enjeu démocratique d'une organisation territoriale de la région Ile-de-France plus claire et plus cohérente qu'elle ne l'est aujourd'hui est un objectif souhaitable.

C'est pourquoi le Ceser propose l'intégration de la Métropole du Grand Paris dans la gouvernance de la Région Ile-de-France.

Des leviers budgétaires et financiers en adéquation avec la capacité d'action de la Région Ile-de-France

Une autonomie fiscale régionale à développer

A la différence de la notion d'autonomie financière des collectivités territoriales, la notion d'autonomie fiscale n'a, aujourd'hui, ni définition officielle ni existence constitutionnelle et ce, en dépit de plusieurs travaux et réflexions menés par l'Etat et les collectivités territoriales.

Il conviendrait que la notion d'autonomie fiscale puisse, à l'horizon 2050, trouver sa place dans l'ordre juridique pour compléter

la notion d'autonomie financière et ainsi respecter au mieux le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

L'autonomie fiscale de la Région Ile-de-France (son pouvoir de taux) aujourd'hui limitée aux cartes grises et à la TICPE Grenelle, pourrait ainsi être développée et augmenter la capacité et la liberté d'agir de la collectivité régionale.



Une péréquation entre collectivités régionales à clarifier et à mieux ajuster

Si les deux prélèvements qu'étaient l'ancien Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et l'ancien Fonds de péréquation des ressources régionales (FPRR) n'apparaissent plus dans le budget de la Région Île-de-France, ils n'ont pas pour autant disparu : ils ont en effet été intégrés à la part de TVA accordée aux autres collectivités régionales, en remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) laquelle est en lien direct avec les entreprises.

Une péréquation plus équilibrée et donc plus juste devra être mise en place et devra prendre en compte l'ampleur des enjeux spécifiques à l'Île-de-France : une immigration et une population étudiante plus importantes que dans les autres régions métropolitaines ainsi que des transports en commun et infrastructures largement utilisés par des non-Franciliens.

Le calcul de la péréquation devra donc être revisité à l'aide d'indicateurs et de critères qui tiennent compte des charges spécifiques à chaque Région pour que soit respecté le principe d'égalité de traitement entre elles.



Une fiscalité à mieux ancrer dans le territoire francilien

Le remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a conduit à remplacer une recette en lien direct avec le territoire francilien par une fraction d'un impôt national. Avec pour conséquence, une puissante décorrélation des recettes fiscales avec le territoire francilien.

Dans un dialogue constructif entre l'Etat et les Régions de France et dans le respect de l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales, une refonte de la structure des finances des Régions devra être opérée.

Une contractualisation avec l'Etat à consolider

La contractualisation avec l'Etat pour faire bénéficier l'Île-de-France et ses habitants de politiques structurelles qui préparent l'avenir devra être consolidée : les contrats de plan Etat-Région et les contrats de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) pour le développement de la Vallée de la Seine sont un bon exemple de l'effet multiplicateur de la contractualisation avec l'Etat pour le financement des politiques publiques.

La démocratie participative et le rôle du Ceser

Au-delà des leviers budgétaires et financiers, le projet francilien de 2050 devra prendre appui sur la société civile, représentante des Franciliens et de leurs attentes. La concrétisation d'une Île-de-France répondant réellement aux attentes exprimées par la société suppose une implication plus directe des citoyens dans les transformations engagées à travers une méthode de « faire ensemble » (cf. Défi n°5). Ainsi, la prise en compte de l'expérience de terrain des parties prenantes et leur association à la prise de décision publique, participeront pleinement à la mise en application de l'Île-de-France de 2050, en ce qu'elles contribueront à relever les défis identifiés préalablement.



Le Ceser, en tant qu'instance représentative de la société civile organisée, a donc vocation à jouer un rôle structurant dans la mise en oeuvre du projet de l'Île-de-France 2050. Dans l'infographie ci-contre, les conseillers du Ceser Île-de-France rappellent les multiples atouts de leur institution en répondant à la question « À quoi servent les Ceser ? »

Les bulles complètent le podium qu'ils ont établi et reprennent tels quels les mots recueillis à travers leurs 107 réponses.

À quoi servent les Ceser ?

LES CONSEILLERS DU CESER ÎLE-DE-FRANCE RÉPONDENT À LA QUESTION ! *



Liste des membres du Groupe de travail



Valérie MÜLLER,
Présidente du Ceser

Sophie AGUIRRE,
Commission Culture, tourisme, patrimoine
et Section prospective

Patrick ARACIL,
Commission Culture, tourisme, patrimoine
et Commission Finances, budget, fonds
européens, affaires internationales

Myriam ARMENGAUD,
Commission Culture, tourisme, patrimoine ;
Commission Vie associative, santé, solidarité,
sports, handicap

Gisèle BILLARD,
Commission Emploi, formation, parcours
professionnels ; Section prospective

Hervé BILLET,
Commission Agriculture, ruralité et espaces
naturels ; Commission Environnement et
transition énergétique

Jacques BORENSZTEJN,
Commission Développement économique ;
Commission Finances, budget, fonds
européens, affaires internationales

Johannie BOUFFIER,
Commission Aménagement du territoire ;
Commission Habitat et politique de la ville

Bénédicte BURY,
Commission Habitat et politique de la ville ;
Commission Vie associative, santé, solidarité,
sports, handicap

Betty CHAPPE,
Commission Aménagement du territoire ;
Commission Transports, infrastructures,
mobilités

Isabelle DAVIAUD,
Commission Éducation, enseignement,
recherche, citoyenneté ; Commission Vie
associative, santé, solidarité, sports, handicap

Brigitte DESINDES,
Commission Agriculture, ruralité et espaces
naturels ; Commission Habitat et politique de
la ville

Mireille FLAM,
Commission Développement économique ;
Commission Emploi, formation, parcours
professionnels

Annie LECULÉE,
Commission Emploi, formation, parcours
professionnels ; Commission Habitat et
politique de la ville

Marie-Odile LEFORT,
Commission Agriculture, ruralité et
espaces naturels ; Commission Transports,
infrastructures, mobilités

Catherine LESTERPT,
Commission Développement économique ;
Commission Emploi, formation, parcours
professionnels

Jean-Marc PAVANI,
Commission Aménagement du territoire ;
Commission Transports, infrastructures,
mobilités

Lionnel RAINFRAY,
Commission Aménagement du territoire ;
Commission Finances, budget, fonds
européens, affaires internationales

Olivier SAFAR,
Commission Environnement et transition
énergétique ; Commission Habitat et
politique de la ville

Remerciements

La Présidente et les membres du groupe de travail adressent leurs sincères
remerciements à :



Mais également, pour leur participation :



Loïc BLONDIAUX, Professeur de science politique,
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;



Paul DUAN, Fondateur et président de Bayes Impact ;



Isabelle KABLA-LANGLOIS, Directrice régionale de l'INSEE
Île-de-France ;



Lucile METTETAL, Géographe-urbaniste chargée d'études
au département « Habitat et Société » de l'Institut Paris
Région ;



Ivaylo D. PETEV, Chercheur au CREST-CNRS et à l'ENSAE,
Institut Polytechnique de Paris ;



Sasha SEJAÏ, Doctorante au laboratoire NIMEC IAE Caen.

Et bien sûr, nos remerciements les plus chaleureux
aux 190 conseillers qui ont contribué à ce beau travail !

05.

Annexes



Glossaire

ASD : Filière Aéronautique-Spatial-Défense	Mos : Mode d'occupation du sol
CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole	PDMIF : Plan des mobilités en Île-de-France
CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse	PIB : Produit intérieur brut
CNDP : Commission nationale de débat public	PME : Petite et moyenne entreprise
COP : Conférence des Parties	QVCT : Qualité de vie et des conditions de travail
EBE : Entreprise à but d'emploi	R&D : Recherche et Développement
Ehpad : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	RER : Réseau express régional
EPFIF : Etablissement public foncier de l'Île-de-France	RSI : Régime social des indépendants
ESS : Economie sociale et solidaire	SDRIF-E : Schéma directeur environnemental de la Région Île-de-France
ETI : Entreprise de taille intermédiaire	SEDIF : Syndicat des eaux d'Île-de-France
GES : Gaz à effet de de serre	SEM : Société d'économie mixte
GMS : Grandes et moyennes surfaces	SFN : Solution fondée sur la nature
GMST : Température moyenne à la surface du globe (« Global Mean Surface Temperature »)	TAD : Transport à la demande
IA : Intelligence artificielle	TPE : Très petite entreprise
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement	TRACC : Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique
INM : Intervention non-médicamenteuse	USH : Union sociale de l'habitat
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques	V2P : Véhicule à piéton
IPR : Institut Paris Region	V2V : Véhicule à véhicule
JOP : Jeux Olympiques et Paralympiques	ZAN : Zéro artificialisation nette
MaaS : Mobility as a service	ZEN : Zéro émission nette
	ZIP : Zone d'intervention prioritaire

Méthodologie

Le Ceser Île-de-France a souhaité mener un travail transversal sur une sujet choisi collégialement.

Cet exercice inédit a permis aux 12 commissions thématiques de travailler de façon décloisonnée pendant plus d'un an en plus de leurs travaux habituels. Un groupe de travail composé de conseillers référents dans toutes les commissions a ainsi briefé, collecté, arbitré, informé ses collègues et partagé régulièrement en séance plénière, l'état d'avancement du futur rapport.

Quelques principes ont présidé à la préparation du texte final : être pragmatiques, écouter les territoires, être positifs et donner envie d'avenir aux générations qui nous succéderont.

Une première « conférence » a permis de mettre en commun les transformations qui feraient partie de façon très probable du cadre de vie de 2050 : évolutions démographiques, changement climatique, omniprésence de l'intelligence artificielle, sdrief-e ... Rapidement une vision commune s'est dégagée, et les commissions thématiques ont pu préparer des propositions concrètes répondant aux 5 défis qui avaient émergé. Un comité de relecture a patiemment, pas à pas, fluidifié le texte final.

Dès le départ le Conseil régional des jeunes a été sollicité pour exprimer sa vision des enjeux et ses attentes. Un sondage croisé a permis de comparer les aspirations des « jeunes » d'aujourd'hui à celles des « jeunes » d'hier : « Qu'est-ce qu'une vie réussie ? ». Il en est ressorti des écarts et des points communs qui traduisent assez bien l'évolution sociétale que l'on perçoit.

A travers cet exercice, le Ceser Île-de-France a mis en action ses multiples ressources : expertises des uns, vécu des autres, capteurs de territoires, capacité de consensus, débat et argumentation, le tout au service d'un intérêt commun « améliorer le quotidien des Franciliens » aux côtés de l'exécutif régional.

Mais bien sûr, tout ceci n'aurait pas été possible sans l'appui de Futuribles et surtout d'une équipe administrative formidable, investie, pétillante, et persévérante. La relève est assurée !

Le Ceser Île-de-France

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est une assemblée consultative placée auprès du conseil régional et de son président. Les Ceser ont été créés par la loi du 5 juillet 1972, et sont présents dans toutes les régions de France.

Le CESER émet des avis sur les politiques structurantes de la région. Ses missions, décrites à l'article L. 4134-1 du Code général des collectivités territoriales sont de :

- Informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences des politiques régionales ;
- Participer aux consultations régionales ;
- Conduire des études de prospective territoriale régionale ;
- Contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.



En savoir plus : ceser.iledefrance.fr

Le Ceser Île-de-France est composé de

190
conseillers et conseillères,
désignés par le préfet de Région pour un mandat de 6 ans.

Ils sont répartis en 4 collèges :

COLLÈGE 1

61

représentants des entreprises et activités
professionnelles non salariées

COLLÈGE 2

61

représentants d'organisations
syndicales de salariés

COLLÈGE 3

61

représentants des organismes et associations qui
participent à la vie collective de la région

COLLÈGE 4

7

personnalités
qualifiées

futuribles

L'anticipation au service de l'action

Futuribles est un organisme spécialisé dans les études et démarches prospectives. Il oeuvre à une meilleure intégration des enjeux de long terme dans la décision et l'action publique, en mobilisant l'analyse prospective pour anticiper les évolutions à venir et concevoir des politiques et stratégies adaptées aux défis économiques et sociaux de demain.

Les travaux menés par *Futuribles* s'articulent autour de 3 grands pôles aux activités fortement liées :

- Un pôle de réflexion prospective sur les grandes évolutions globales et sur les phénomènes émergents.
- Un pôle de recherche et d'innovation sur les méthodes et outils de la prospective, renforcé par des formations à destination de tous les publics (citoyens, élus, hauts fonctionnaires, dirigeants, etc.).
- Un pôle d'accompagnement des démarches prospectives pour aider les organismes qui le souhaitent à mieux intégrer la prise en compte du long terme dans leurs processus de décision.

C'est dans ce cadre que *Futuribles* a accompagné le Ceser Île-de-France dans son travail d'analyse prospective du territoire francilien à horizon 2050.

Conseil régional des jeunes

Le Conseil régional des jeunes (CRJ) est un organe consultatif du Conseil régional d'Île-de-France composé de 128 jeunes Franciliens, avec une parité fille-garçon respectée, en fonction de 4 statuts (lycéens, étudiants, apprentis, actifs ou sans emploi), âgés de 15 à 25 ans, pour débattre et défendre des idées afin d'améliorer le quotidien des jeunes sur le territoire. Sélectionnés pour un mandat de 3 ans non-renouvelable, les membres du CRJ s'appuient sur leurs expériences vécues et leurs réalités de terrain pour émettre des avis sur les politiques publiques régionales qui les concernent, formuler des propositions et porter des projets sur des sujets en lien avec la jeunesse.

Les travaux du CRJ s'organisent à la fois en assemblée plénière, réunie environ 3 fois par an en fonction de leurs rapports, et en commissions thématiques, au sein desquelles les membres font des propositions et apportent leurs avis. Ces travaux couvrent un large éventail de thématiques faisant suite à des saisines de la Région ou des auto-saisines, par exemple :

- Orientation, études, emploi
- Environnement
- Sport
- Europe
- Santé
- Lutte contre les discriminations
- Égalité femmes-hommes

Dans le cadre du projet du Ceser Île-de-France consacré au territoire francilien de 2050, les conseillers ont souhaité s'associer au Conseil régional des jeunes, en tant que représentants des futures générations appelées à façonner le territoire de demain. Ces jeunes offrent un regard essentiel sur les priorités à définir à horizon 2050, ainsi que sur leurs préoccupations, leurs besoins et leurs aspirations pour l'avenir. Ces échanges entre les membres du Ceser et ceux du CRJ ont permis d'étayer ce travail prospectif en lui donnant profondeur et pertinence.



Bibliographie

9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021. (2023). Dans Drees. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. <https://www.aidants.fr/wp-content/uploads/2023/05/ER1255MAJ1002.pdf>

Agir pour la santé avec les citoyens : le dossier de La Santé en Action n°469, mai 2025. (s. d.). <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2025/agir-pour-la-sante-avec-les-citoyens-le-dossier-de-la-sante-en-action-n-469-mai-2025>

Analyses thématiques - Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). (2025, 30 septembre). BâtiZoom Ademe. <https://batizoom.ademe.fr/chiffres-cles/emissions-de-ges>

ANMA. (2024, 15 mars). ANMA | Parc d'activités. <https://anma.fr/fr/projets/parc-dactivites/>

Après huit ans de hausse quasi continue, le marché immobilier francilien recule depuis 2022 - Insee Flash Ile-de-France - 103. (2025, août 26). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8631079>

AquaPortail. (2022). Étiage. Dans AquaPortail. <https://www.aquaportail.com/dictionnaire/definition/4166/etiage>

Asma Ben Othmen, M. (2024). L'agriculture urbaine catalyseur de la résilience du système alimentaire de Duclair. Etudes Normandes, 25, 33-38. <https://hal.science/hal-04588580v1>

Ballois E., Claude M., Poline M., Le Corre N. Interface Transport. (2021). Quelles visions stratégiques pour la filière logistique des derniers kilomètres, dans une France neutre en carbone en 2050 ? Interface Transport. p. 85. <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/5387-quelles-visions-strategiques-pour-la-filiere-logistique-des-derniers-kilometres-dans-une-france-neutre-en-carbone-en-2050-.html>

Baromètre de la confiance politique 2025. (s. d.). Cevipof. https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/Barometre%20confiance%20CEVIPOF%20Vague%2016%20fev%202025-v2_0.pdf

Baromètre des Franciliens 2025. (2025). Dans L'Institut Paris Region. Institut Paris Région. <https://www.institutparisregion.fr/societe-et-habitat/le-barometre-des-franciliens/#c48880>

Besoins en main-d'oeuvre 2025 : les tendances du marché du travail par secteur - France Travail. (s. d.-b). France Travail. <https://www.franctravail.org/accueil/actualites/2025/besoins-en-main-doeuvre-2025-les-tendances-du-marche-du-travail-par-secteur.html?type=article>

Bien vieillir. (2026, 12 mars). Santé Publique France. <https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/bien-vieillir>

Biennale d'architecture et du paysage – Bap ! (2024). Biennale D'architecture et du Paysage – Bap ! <https://www.bap-idf.com/expositions.html>

Bilan de la qualité de l'air - Île-de-France - 2024. (2025, avril). AIRPARIF. <https://www.airparif.fr/bilan/2025/bilan-de-la-qualite-de-lair-ile-de-france-2024>

Cazi, E. (2025, 11 février). En pleine crise du logement, un indice pour doper la transformation des bureaux vides en appartements. Le Monde. https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/02/11/un-indice-pour-doper-la-transformation-de-bureaux-en-logements_6541960_3234.html

CEA. (2024, 31 octobre). La probabilité d'une vague de chaleur de 50°C à Paris. <https://www.cea.fr/drf/Pages/Actualites/En-direct-des-labos/2024/probabilit-vague-chaleur-50degres-Paris-.aspx>

Cevipof & OpinionWay. (2026). Baromètre de la confiance politique. Dans Sciences Po. https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/Barometre_confiance_CEVIPOFvague17_fev2026_vd1.pdf

Changer de point de vue. ENSA-PB. https://www.paris-belleville.archi.fr/app/uploads/2023/04/Livret_commun_DEF_compressed-1.pdf

Commissariat général au développement durable. (2023, 7 décembre). Quel est le niveau des émissions de gaz à effet de serre de nos transports ? Notre Environnement. <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/quel-est-le-niveau-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-nos-transports>

Commissariat Général au Développement Durable. (2024, 9 janvier). Les Français ont-ils plus conscience des risques environnementaux ? Notre Environnement. <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/les-francais-ont-ils-plus-conscience-des-risques-environnementaux>

Commissariat général au développement durable. (2025, 11 novembre). Pourquoi fait-il plus chaud en ville qu'à la campagne ? Notre-environnement. <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/pourquoi-fait-il-plus-chaud-en-ville-qu-a-la-campagne>

Concentration et spécialisation en agriculture, à l'aune des recensements agricoles de 1970 à 2020 - Analyse n° 199. (2024, 27 février). Ministère de L'Agriculture, de L'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire. <https://agriculture.gouv.fr/concentration-et-specialisation-en-agriculture-laune-des-recensements-agricoles-de-1970-2020>

Construction et performance environnementale du bâtiment. (2020, août 7). Ministères Aménagement du Territoire Transition Écologique. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/construction-performance-environnementale-du-batiment>

Départs des Franciliens vers la province : des écarts de niveau de vie parfois importants avec leurs nouveaux voisins - Insee Analyses Ile-de-France - 157. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6527491>

Départs des Franciliens vers la province : des écarts de niveau de vie parfois importants avec leurs nouveaux voisins - Insee Analyses Ile-de-France - 157. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6527491>

Direction Générale des Étrangers En France. (2025, 22 octobre). Immigration dans les départements en 2022. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques/immigration-dans-departements-en-2022.html>

Economie circulaire : comment embarquer durablement tous les acteurs de la chaîne de valeur ? - Ceser Île-de-France. (2026, 11 février). Ceser Île-de-France. https://ceser.iledefrance.fr/wp-content/uploads/2025/11/avis-rapport_cete_eco-circulaire_20211109_web.pdf

Economie circulaire : comment embarquer durablement tous les acteurs de la chaîne de valeur ? - Ceser Île-de-France. (2026, 11 février). Ceser Île-de-France. https://ceser.iledefrance.fr/wp-content/uploads/2025/11/avis-rapport_cete_eco-circulaire_20211109_web.pdf

En Ile-de-France, huit ans après Autolib', le grand retour de l'autopartage suscite attentes et interrogations. (2026, 3 avril). Les Echos. <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/en-ile-de-france-huit-ans-apres-autolib-le-grand-retour-de-lautopartage-suscite-attentes-et-interrogations-2224762>

En net recul dans le monde, la langue française à l'heure de la « reconquête ». (2022, 21 novembre). France 24. <https://www.france24.com/fr/afrique/20221121-en-net-recul-dans-le-monde-la-langue-fran%C3%A7aise-%C3%A0-l-heure-de-la-reconqu%C3%AAt>

En plein essor, l'agriculture urbaine se structure en Île-de-France - ADEME Infos. (2024, 4 septembre). ADEME Infos. <https://infos.ademe.fr/agriculture-alimentation/2024/en-plein-essor-lagriculture-urbaine-se-structure-en-ile-de-france/>

Expérience patient et savoir expérientiel : deux notions à clarifier pour renforcer l'engagement ou la participation. (2025). Haute Autorité de Santé. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-06/has_109_guide_experience_patient_savoir_expierientiel.pdf

Faire de la préférence européenne un levier de réindustrialisation | Direction générale des Entreprises. (s. d.). Direction Générale des Entreprises. <https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/faire-de-la-preference-europeenne-un-levier-de-reindustrialisation>

Gallard, M. (2025, août 27). Travail : les salariés français face à une santé mentale dégradée. Ipsos. <https://www.ipsos.com/fr-fr/travail-les-salaries-francais-face-une-sante-mentale-degradee>

Gattuso, C. (2024, 29 mars). Désert médical : comment l'Île-de-France peut-elle garder ses généralistes ? Medscape. https://francais.medscape.com/voirarticle/3611246#vp_2?form=fpf

Glorieux, M. (2024, 2 octobre). 97 % de l'Île-de-France est considérée comme un désert médical selon l'URPS. ICI. <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/97-de-l-ile-de-france-est-consideree-comme-un-desert-medical-selon-l-urps-9540812>

Grandin, G. (2026, 4 février). Vie et devenir des friches franciliennes : dynamiques et enjeux écologiques. L'Institut Paris Region. https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/vie-et-devenir-des-friches-franciliennes-dynamiques-et-enjeux-ecologiques/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=6clics%20310

Habitat participatif : un cadre juridique pour habiter autrement | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique. (2020, août 1). Ministères Aménagement du Territoire Transition Écologique. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/habitat-participatif-cadre-juridique-habiter-autrement>

Ifop Opinion. (2022, 22 novembre). Le regard des Français sur l'avenir. Ifop. <https://www.ifop.com/article/le-regard-des-francais-pour-lavenir/>

Île-de-France : des disparités départementales au regard de l'éducation – Objectifs du développement durable : regards sur l'Île-de-France | Insee. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6043296?sommaire=6043852&q=ile+de+france+%C3%A9ducation>

Ile-de-France : les rendez-vous manqués de la lutte contre le mal-logement. (2025, 26 juin). La Fondation Pour le Logement des Défavorisés. <https://www.fondationpourlelogement.fr/ile-de-france-les-rendez-vous-manques-de-la-lutte-contre-le-mal-logement/>

Illectronisme en Île-de-France : 1,3 million de personnes en difficulté face au numérique - Insee Analyses Ile-de-France - 170. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624783>

Industrial Accelerator Act. (s. d.). Internal Market, Industry, Entrepreneurship And SMEs. https://single-market-economy.ec.europa.eu/publications/industrial-accelerator-act_en

Industrie 5.0 : opportunités et enjeux pour les entreprises. (s. d.). Bpi France. <https://bigmedia.bpifrance.fr/nos-dossiers/industrie-50-opportunites-et-enjeux-pour-les-entreprises>

Industry 5.0. (2024, 25 juillet). Research And Innovation. https://research-and-innovation.ec.europa.eu/research-area/industrial-research-and-innovation/industry-50_en?prefLang=fr

Institut Paris Région. (2026, 29 janvier). Nouveau Mos 2025 : l'Île-de-France s'ancre dans sa trajectoire ZAN. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/nouveau-mos-2025-lile-de-france-sancre-dans-sa-trajectoire-zan/>

Institut Paris Region (s. d.). Chiffres-clés 2025-2026. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/chiffres-cles-2025-2026/#:~:text=son%20PIB%20repr%C3%A9sente%20environ%2031,un%20large%20%C3%A9ventail%20d'activit%C3%A9s.>

Institut Paris Region. (s. d.). L'industrie aéronautique, spatiale et de défense en Île-de-France. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/lindustrie-aeronautique-spatiale-et-de-defense-en-ile-de-france/>

Institut Paris Region.. (s. d.). La mobilité des Franciliens étudiée par leurs traces GPS. <https://www.institutparisregion.fr/mobilite-et-transport/deplacements/enquete-regionale-sur-la-mobilite-des-franciliens/>

L'IA, outil du renouveau des pratiques agricoles. (2025, 30 juillet). INRAE. <https://www.inrae.fr/dossiers/lia-peut-elle-rendre-lagriculture-plus-durable/lia-outil-du-renouveau-pratiques-agricoles>

L'Île-de-France : région la plus artificialisée de France métropolitaine – Objectifs du développement durable : regards sur l'Île-de-France. (2022, 28 janvier). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6043446?sommaire=6043852>

La consommation d'eau potable illustrée par la situation dans 133 communes franciliennes : 100 litres en moyenne par jour et par habitant. (2023, 12 octobre). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7701664#titre-bloc-1>

La mobilité locale et longue distance des Français - Enquête nationale sur la mobilité des personnes en 2019. (s. d.). Données et Études Statistiques Pour le Changement Climatique, L'énergie, L'environnement, le Logement, et les Transports. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-mobilite-locale-et-longue-distance-des-francais-enquete-nationale-sur-la-mobilite-des-0>

Le Conseil économique social et environnemental. (2026, 8 avril). Qu'est-ce que le juste soin ? Cese. <https://www.lecese.fr/actualites/quest-ce-que-le-juste-soin>

Le dernier kilomètre en logistique : quels enjeux et comment l'optimiser ? (s. d.). Chronopost. <https://www.chronopost.fr/fr/professionnel/quels-enjeux-logistique-urbaine/dernier-kilometre#/pre-simulateur>

Le pouvoir de la guérison : un nouveau rapport de l'OMS montre comment les arts peuvent contribuer à la lutte contre les maladies non transmissibles. (2023, 15 novembre). Organisation Mondiale de la Santé. <https://www.who.int/europe/fr/news/item/15-11-2023-the-power-of-healing--new-who-report-shows-how-arts-can-help-beat-noncommunicable-diseases>

Le Sommet Une Seule Santé : rendez-vous le 7 avril 2026 à Lyon. (2026, 31 mars). Représentation Permanente de la France Auprès de L'ONU À Rome. <https://onu-rome.delegfrance.org/Le-Sommet-Une-Seule-Sante-7-avril-2026-a-Lyon>

Les besoins de santé des Franciliens. (2026). Dans Institut Paris Région. Institut Paris Région - ORS. https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/2026/FOCUS_Besoins_de_sante_vd_.pdf

Les chaînes d’approvisionnement au plus près des Franciliens : la logistique urbaine du dernier kilomètre - Ceser Île-de-France. (2023, octobre). Ceser Île-de-France. avis-rapport_ctm_logistique_urbaine_du_dernier_kilometre_20231016.pdf

Les chiffres de la région Île-de-France. (2025). Dans Préfecture D’Île-de-France. La préfecture et les services de l’État en région. <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Chiffres-cles/Les-chiffres-de-la-region-Ile-de-France/Territoire-et-population/>

Louvel, A. (2026). Soutien à l’autonomie des personnes âgées : entre 150 000 et 200000 emplois supplémentaires seraient nécessaires en 2050. Dans DREES. Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/260205-soutien-autonomie-personnes-agees>

Méthodes et outils | CNDP. (s. d.). CNDP. <https://www.debatpublic.fr/methodes-et-outils-665>

Michelot, F. (2025, 23 janvier). L’Île-de-France au prisme du vieillissement. Institut Paris Région. <https://www.institutparisregion.fr/societe-et-habitat/lile-de-france-au-prisme-du-vieillissement/>

Ministère de la Santé, des Familles, de l’Autonomie et des Personnes handicapées. (2022, 7 juin). Soins écoresponsables : une nouvelle approche de la pertinence des soins. Sante Gouv. <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/planification-ecologique-en-sante/article/soins-ecoresponsables-une-nouvelle-approche-de-la-pertinence-des-soins>

Ministère de la Santé, des Familles, de l’Autonomie et des Personnes handicapées. (2025, 3 novembre). Prévention des risques liés au bruit. Sante Gouv. <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/planification-ecologique-en-sante/article/soins-ecoresponsables-une-nouvelle-approche-de-la-pertinence-des-soins>

Mixer les fonctions, les pratiques et les usages : Fiche outil. (2021). Ministère de la Transition Écologique. https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/GuideSF_8_mixitefonctionsurbaines_web.pdf

Mixité fonctionnelle et réversibilité dans l’aménagement et la construction. (2023). Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Lab2051_mixite%20reversibilite_mai-2023.pdf

Mobility as a Service (MaaS) : assurer un service unifié dans le cadre de la multimodalité | Cerema. (s. d.). Cerema. <https://www.cerema.fr/fr/actualites/mobility-service-maas-assurer-service-unifie-cadre>

Moreau, C., & Barbare, J. (2025, 7 novembre). L’Île-de-France, premier désert médical. . . mais des initiatives encourageantes. leparisien.fr. <https://www.leparisien.fr/societe/lile-de-france-premier-desert-medical-mais-des-initiatives-encourageantes-07-11-2025-ZEBSWR5OGJAILLXDUZKKQ5BQ7E.php>

Nowak, D. J., & Van Den Bosch, M. (2019). Les effets des arbres et de la forêt sur la qualité de l’air et la santé humaine dans et autour des zones urbaines. Santé Publique, S1(HS1), 153-161. <https://doi.org/10.3917/spub.190.0153>

Observatoire Économique de la Commande Publique, Ministères Économiques et Financiers. (2026, mars). Chiffres du recensement 2024 de la commande publique. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/media-document/Recensement2024-0326DEF.pdf?v=1773846819

Observatoire Économique de la Commande Publique, Ministères Économiques et Financiers. (2026, mars). Chiffres du recensement 2024 de la commande publique. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/media-document/Recensement2024-0326DEF.pdf?v=1773846819

Observatoire francilien de l’adaptation au changement climatique & Institut Paris Région. (2026, janvier). Projections climatiques. Institut Paris Région. <https://www.institutparisregion.fr/ofacc/donnees/projections-climatiques/>

Panorama de la santé des Franciliens. (2023). Dans Institut Paris Région. Institut Paris Région - ORS. <https://www.ors-idf.org/panorama-de-la-sante-des-franciliens/#c47152>

Peter Newman. (2020, 22 janvier). Les efforts engagés par les villes au titre des nouveaux objectifs d’écologie et de résilience portent leurs fruits. Mais, si les mesures prises parviennent à réduire les impacts, la dynamique globale reste négative. L’urbanisme peut-il agir comme levier de transformation d’une « région durable » en un écosystème urbain ? À quelles échelles les interventions sont-elles les plus efficaces ? L’Institut Paris Région. <https://www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/la-ville-regenerative-un-nouveau-concept/>

Projections de ménages : 570 000 ménages supplémentaires en Île-de-France d’ici 2050 - Insee Analyses Ile-de-France - 201. (2025, 27 mai). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8574318>

Projections démographiques en Île-de-France à horizon 2070 : vieillissante, la région resterait la plus jeune de France métropolitaine - Insee Flash Ile-de-France - 72. (2022, 24 novembre). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6666275#titre-bloc-6>

Prolongement du RER E à l’Ouest. (s. d.). Île-de-France Mobilités. <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/projets/rer-e-prolongement>

Qu’est-ce qu’une entreprise à but d’emploi (EBE) ? - FAQ TZCLD. (2025, 6 mars). FAQ TZCLD. <https://www.tzclld.fr/faq/question/entreprise-a-but-demploi-ebe/>

Quand la culture s’invite dans les établissements de santé et médico-sociaux | Ministère de la Culture. (s. d.). <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/developpement-culturel/le-developpement-culturel-en-france/culture-et-sante/quand-la-culture-s-invite-dans-les-etablissements-de-sante-et-medico-sociaux>

Raynaud, D. (2023). Les dépenses de prévention, complexes à mesurer, très difficiles à comparer. . . . Regards, N° 61(1), 55-66. <https://doi.org/10.3917/regar.061.0055>

Région Ile-de-France. (2019, 12 septembre). Lutte contre l’illettrisme : les ressources en Île-de-France. Région Île-de-France. <https://www.iledefrance.fr/decouvrir-le-fonctionnement-de-la-region/la-region-en-action/lutte-contre-lillettrisme-les-ressources-en-ile-de-france>

Région Ile-de-France. (2020, 22 avril). L’Île-de-France s’engage dans la lutte contre les déserts médicaux. Région Île-de-France. <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/lile-de-france-sengage-dans-la-lutte-contre-les-deserts-medicaux>

Région Ile-de-France. (2025, 14 octobre). Le SDRIF-E : Île-de-France objectif 2040. Région Île-de-France. <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/le-sdrif-e-ile-de-france-objectif-2040>

Région Ile-de-France. (2026, 17 février). L’agriculture en Île-de-France. Région Île-de-France. <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/lagriculture-en-ile-de-france>

Région Ile-de-France. (s. d.). À propos de la Région. Région Île-de-France. <https://www.iledefrance.fr/decouvrir-le-fonctionnement-de-la-region/propos-de-la-region>

Réussir l’aménagement des quartiers de gare : vers une stratégie « TOD » pour l’Île-de-France ? (2024, avril). L’Institut Paris Region. https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack4/Etude_3026/NR_1008_web.pdf

Semaine de la francophonie 2025 : le français sur la scène internationale. (2025, 15 mars). France 24. <https://www.france24.com/fr/culture/20250315-semaine-de-la-francophonie-2025-fran%C3%A7ais-sur-la-sc%C3%A8ne-internationale-monde>

Solutions fondées sur la nature. (2025, 27 janvier). Ministères Aménagement du Territoire Transition Écologique. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/solutions-fondees-nature>

Soubeyroux, J.-M., Bernus, S., Dubuisson, B., Drouin, A., & Madec, T. et al. (2025). À quel climat s’adapter en France selon la TRACC ? Météo France. <https://hal.science/hal-04991790v3/file/rapport-TRACC-partie2-v7.4-web-144dpi.pdf>

Tuchscherer, S. (2025, 14 janvier). SONDAGE - L’Île-de-France, région dynamique mais où on ne vit pas toujours bien. ICI, le Média de la Vie Locale. <https://www.francebleu.fr/infos/societe/sondage-l-ile-de-france-region-dynamique-mais-ou-on-ne-vit-pas-toujours-bien-9340195>

Une trajectoire de référence pour s’adapter au changement climatique. (2026, 28 janvier). Centre de Ressources Pour L’adaptation Au Changement Climatique. <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/comprendre/strategie/une-trajectoire-reference-pour-sadapter-au-changement-climatique>

Westphal, V. (2026, 2 janvier). Quand l’architecture soigne. Santé Mentale. <https://www.santementale.fr/2026/01/quand-larchitecture-soigne/>

World Health Organization : WHO. (2023, 23 octobre). Une seule santé. World Health Organization. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/one-health>

Notes

¹ Scénarios et projections climatiques | Chiffres clés du climat - Édition 2025. (s. d.). Chiffres Clés du Climat - Édition 2025. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/fr/4-scenarios-et-projections-climatiques>

² Lee, H., Calvin, K., Dasgupta, D., Krinner, G., Mukherji, A., Thorne, P., Trisos, C., Romero, J., Aldunce, P., Barrett, K., Blanco, G., Cheung, W. W. L., Connors, S. L., Denton, F., Diongue-Niang, A., Dodman, D., Garschagen, M., Geden, O., Hayward, B. ... Otto, F. E. L. 2023, 19 July. CLIMATE CHANGE 2023 Synthesis Report Summary for Policymakers. Intergovernmental Panel on Climate Change. https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf

³ Scénarios et projections climatiques | Chiffres clés du climat - Édition 2025. (s. d.). Chiffres Clés du Climat - Édition 2025. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-climat/fr/4-scenarios-et-projections-climatiques>

⁴ Ledroit, V. (2025, 5 juin). Terres rares et matériaux critiques ; : où se situent les 47 projets stratégiques de l’UE ; ? Touteleurope.eu. <https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/terres-rares-et-matériaux-critiques-ou-se-situent-les-47-projets-strategiques-de-l-ue/>

⁵ vie-publique.fr. (2024, 13 mai). DMA : le règlement sur les marchés numériques veut mettre fin à la domination des géants du Net. DMA : le règlement sur les marchés numériques ou Digital Markets Act | vie-publique.fr

⁶ vie-publique.fr. (2025, août 28). Le règlement européen sur les services numériques (DSA) vise une responsabilisation des plateformes. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/285115-dsa-le-reglement-sur-les-services-numeriques-ou-digital-services-act>

⁷ ADEME, ARCEP (2022, 19 janvier). Evaluation de l’impact environnemental du numérique en France et analyse prospective. Evaluation de l’impact environnemental du numérique en France et analyse prospective - Note de synthèse réalisée par l’ADEME et l’Arcep (19 janvier 2022)

⁸ Narpon, M. (2025, 27 décembre). L’IA utilise une quantité d’eau équivalente à la consommation mondiale annuelle d’eau en bouteille. Le Point.fr. <https://www.lepoint.fr/high-tech-internet/la-consomme-plus-deau-que-lindustrie-mondiale-de-leau-en-bouteille-PV5JU4AK35EFJHFIBCS6WACSEQ/>

⁹ Actualisation des chiffres de l’impact du numérique en France - Numérique écoresponsable. (2025, 9 janvier). <https://ecoresponsable numerique.gouv.fr/actualites/actualisation-ademe-impact/>

¹⁰ European Critical Raw Materials Act. (s. d.). European Commission. https://commission.europa.eu/topics/competitiveness/green-deal-industrial-plan/european-critical-raw-materials-act_en

¹¹ Fougier Eddy (2021, 2 novembre). Éco-anxiété : analyse d’une angoisse contemporaine.Fondation Jean Jaurès. <https://www.jean-jaures.org/publication/eco-anxiete-analyse-dune-angoisse-contemporaine/>

¹² World Health Organization : WHO. (2025, 1 octobre). Vieillesse et santé. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ageing-and-health>

¹³ Trindade Pereira, I. (2025, 21 février). Vieillesse de la population : l’UE est-elle confrontée à une crise démographique ? Euronews. <https://fr.euronews.com/my-europe/2025/02/21/vieillesse-de-la-population-lue-est-elle-confrontee-a-une-crise-demographique>

¹⁴ Mondiale, L. B. (2021, 13 septembre). D&rsquo ; ici à ; 2050, le changement climatique risque de contraindre 216 millions de personnes à ; migrer à ; l&rsquo ; inté ; rieur de leur pays. World Bank. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/09/13/climate-change-could-force-216-million-people-to-migrate-within-their-own-countries-by-2050>

¹⁵ Projections démographiques en Île-de-France à horizon 2070 : vieillissante, la région resterait la plus jeune de France métropolitaine - Insee Flash Ile-de-France - 72. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6666275#titre-bloc-6>

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Génération Z : individus nés entre 1995 et 2010

¹⁸ Projections de ménages : 570 000 ménages supplémentaires en Île-de-France d’ici 2050 - Insee Analyses Ile-de-France - 201. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8574318>

¹⁹ La préfecture et les services de l’Etat en Région (2025, 23 septembre). Dossier : Les chiffres de la région Île-de-France. <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/layout/set/print/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Chiffres-cles/Les-chiffres-de-la-region-Ile-de-France/Logement>

²⁰ Accès aux soins : la Région Île-de-France amplifie sa mobilisation contre les déserts médicaux | Région Île-de-France. n.d. <https://www.iledefrance.fr/presse/acces-aux-soins-la-region-ile-de-france-amplifie-sa-mobilisation-contre-les-deserts-medicaux>

²¹ L’industrie francilienne : des mutations de long terme toujours à l’oeuvre - Insee Analyses Ile-de-France - 91. (s. d.). https://www.insee.fr/fr/statistiques/3673585?utm_source=chatgpt.com

²² Region, L. P. (s. d.). Nouveau Mos 2025 : l’Île-de-France s’ancre dans sa trajectoire ZAN. L’Institut Paris Region. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/nouveau-mos-2025-lile-de-france-sancre-dans-sa-trajectoire-zan/>

²³ L’Île-de-France : région la plus artificialisée de France métropolitaine – Objectifs du développement durable : regards sur l’Île-de-France | Insee. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6043446?sommaire=6043852>

²⁴ Region, L. P. (s. d.-b). Nouveau Mos 2025 : l’Île-de-France s’ancre dans sa trajectoire ZAN. L’Institut Paris Region. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/nouveau-mos-2025-lile-de-france-sancre-dans-sa-trajectoire-zan/>

²⁵ Le SDRIF-E : Île-de-France objectif 2040 | Région Île-de-France. n.d. <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/le-sdrif-e-ile-de-france-objectif-2040>

²⁶ Ibid.

²⁷ Solutions fondées sur la nature | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique. (s. d.). Ministères Aménagement du Territoire Transition Écologique. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/solutions-fondees-nature>

²⁸ Départs des Franciliens vers la province : des écarts de niveau de vie parfois importants avec leurs nouveaux voisins - Insee Analyses Ile-de-France - 157. (s. d.).<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6527491>

²⁹ Île-de-France : des disparités départementales au regard de l’éducation – Objectifs du développement durable : regards sur l’Île-de-France | Insee. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6043296?sommaire=6043852&q=ile+de+france+%C3%A9ducation>

³⁰ Institut Paris Region. (s. d.). L’industrie aéronautique, spatiale et de défense en Île-de-France. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/lindustrie-aeronautique-spatiale-et-de-defense-en-ile-de-france/>

³¹ Région Ile-de-France. (2025, 14 octobre). Le SDRIF-E : Île-de-France objectif 2040. Région Île-de-France. <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/le-sdrif-e-ile-de-france-objectif-2040>

³² Observatoire Économique de la Commande Publique, Ministères Économiques et Financiers. (2026, mars). Chiffres du recensement 2024 de la commande publique. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/media-document/Recensement2024-0326DEF.pdf?v=1773846819

³³ Faire de la préférence européenne un levier de réindustrialisation | Direction générale des Entreprises. (s. d.). Direction Générale des Entreprises. <https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/faire-de-la-preference-europeenne-un-levier-de-reindustrialisation>

³⁴ Industrial Accelerator Act. (s. d.). Internal Market, Industry, Entrepreneurship And SMEs. https://single-market-economy.ec.europa.eu/publications/industrial-accelerator-act_en

³⁵ Économie circulaire : comment embarquer durablement tous les acteurs de la chaîne de valeur ? - Ceser Île-de-France. (2026, 11 février). Ceser Île-de-France. https://ceser.iledefrance.fr/wp-content/uploads/2025/11/avis-rapport_cete_eco-circulaire_20211109_web.pdf

³⁶ Industrie 5.0 : opportunités et enjeux pour les entreprises. (s. d.). Bpi France. <https://bigmedia.bpifrance.fr/nos-dossiers/industrie-50-opportunites-et-enjeux-pour-les-entreprises>

³⁷ Industry 5.0. (2024, 25 juillet). Research And Innovation. https://research-and-innovation.ec.europa.eu/research-area/industrial-research-and-innovation/industry-50_en?prefLang=fr

³⁸ Besoins en main-d'oeuvre 2025 : les tendances du marché du travail par secteur - France Travail. (s. d.-b). France Travail. <https://www.franctravail.org/accueil/actualites/2025/besoins-en-main-doeuvre-2025-les-tendances-du-marche-du-travail-par-secteur.html?type=article>

³⁹ Départs des Franciliens vers la province : des écarts de niveau de vie parfois importants avec leurs nouveaux voisins - Insee Analyses Ile-de-France - 157. (s. d.-b). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6527491>

⁴⁰ Institut Paris Region (s. d.). Chiffres-clés 2025-2026. P.30 <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/chiffres-cles-2025-2026/#:-:text=son%20PIB%20repr%C3%A9sente%20environ%2031,un%20large%20%C3%A9ventail%20d'activit%C3%A9s.>

⁴¹ Gallard, M. (2025, août 27). Travail : les salariés français face à une santé mentale dégradée. Ipsos. <https://www.ipsos.com/fr-fr/travail-les-salaries-francais-face-une-sante-mentale-degradee>

⁴² Ibid.

⁴³ Région Ile-de-France. (2019, 12 septembre). Lutte contre l'illettrisme : les ressources en Île-de-France. Région Île-de-France. <https://www.iledefrance.fr/decouvrir-le-fonctionnement-de-la-region/la-region-en-action/lutte-contre-lillettrisme-les-ressources-en-ile-de-france>

⁴⁴ Illectronisme en Île-de-France : 1,3 million de personnes en difficulté face au numérique - Insee Analyses Ile-de-France - 170. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624783>

⁴⁵ France 24. (2025, 15 mars). Semaine de la francophonie 2025 : le français sur la scène internationale. <https://www.france24.com/fr/culture/20250315-semaine-de-la-francophonie-2025-fran%C3%A7ais-sur-la-sc%C3%A8ne-internationale-monde>

⁴⁶ France 24. (2022, 21 novembre). En net recul dans le monde, la langue française à l'heure de la « reconquête ». <https://www.france24.com/fr/afrique/20221121-en-net- recul-dans-le-monde-la-langue-fran%C3%A7aise-%C3%A0-l-heure-de-la-reconqu%C3%AAt>

⁴⁷ La mobilité locale et longue distance des Français - Enquête nationale sur la mobilité des personnes en 2019. (s. d.). Données et Études Statistiques Pour le Changement Climatique, L'énergie, L'environnement, le Logement, et les Transports. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-mobilite-locale-et-longue-distance-des-francais-enquete-nationale-sur-la-mobilite-des-0>

⁴⁸ La mobilité locale et longue distance des Français - Enquête nationale sur la mobilité des personnes en 2019 | Données et études statistiques

⁴⁹ Mixité fonctionnelle et réversibilité dans l'aménagement et la construction. (2023). Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Lab2051_mixite%20_reversibilite_mai-2023.pdf

⁵⁰ Mixer les fonctions, les pratiques et les usages : Fiche outil. (2021). Ministère de la Transition Écologique. https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/GuideSF_8_mixitefonctionsurbaines_web.pdf

⁵¹ Changer de point de vue. ENSA-PB. https://www.paris-belleville.archi.fr/app/uploads/2023/04/Livret_commun_DEF_compressed-1.pdf

⁵² Prolongement du RER E à l'Ouest. (s. d.). Île-de-France Mobilités. <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/projets/rer-e-prolongement>

⁵³ ANMA. (2024, 15 mars). ANMA | Parc d'activités. <https://anma.fr/fr/projets/parc-dactivites/>

⁵⁴ Institut Paris Region. (s. d.-b). La mobilité des Franciliens étudiée par leurs traces GPS. <https://www.institutparisregion.fr/mobilite-et-transport/deplacements/enquete-regionale-sur-la-mobilite-des-franciliens/>

⁵⁵ Qu'est-ce qu'une entreprise à but d'emploi (EBE) ? - FAQ TZCLD. (2025, 6 mars). FAQ TZCLD. <https://www.tzclld.fr/faq/question/entreprise-a-but-demploi-ebe/>

⁵⁶ Institut Paris Region. (s. d.). Baromètre des Franciliens 2025. <https://www.institutparisregion.fr/societe-et-habitat/le-barometre-des-franciliens/#c48880>

⁵⁷ Réussir l'aménagement des quartiers de gare : vers une stratégie « TOD » pour l'Île-de-France ? (2024, avril). L'Institut Paris Region. https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack4/Etude_3026/NR_1008_web.pdf

⁵⁸ Mobility as a Service (MaaS) : assurer un service unifié dans le cadre de la multimodalité | Cerema. (s. d.). Cerema. <https://www.cerema.fr/fr/actualites/mobility-service-maas-assurer-service-unifie-cadre>

⁵⁹ Institut Paris Region.. (s. d.). La mobilité des Franciliens étudiée par leurs traces GPS. <https://www.institutparisregion.fr/mobilite-et-transport/deplacements/enquete-regionale-sur-la-mobilite-des-franciliens/>

⁶⁰ En Ile-de-France, huit ans après Autolib', le grand retour de l'autopartage suscite attentes et interrogations. (2026, 3 avril). Les Echos. <https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/en-ile-de-france-huit-ans-apres-autolib-le-grand-retour-de-lautopartage-suscite-attentes-et-interrogations-2224762>

⁶¹ Ballois E., Claude M., Poline M., Le Corre N. Interface Transport. (2021). Quelles visions stratégiques pour la filière logistique des derniers kilomètres, dans une France neutre en carbone en 2050 ? Interface Transport. p. 85. <https://bibliarie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/5387-queelles-visions-strategiques-pour-la-filiere-logistique-des-derniers-kilometres-dans-une-france-neutre-en-carbone-en-2050-.html>

⁶² Le dernier kilomètre en logistique : quels enjeux et comment l'optimiser ? (s. d.). Chronopost. <https://www.chronopost.fr/fr/professionnel/quels-enjeux-logistique-urbaine/dernier-kilometre#/pre-simulateur>

⁶³ Les préconisations suivantes sont tirées de : Les chaînes d'approvisionnement au plus près des Franciliens : la logistique urbaine du dernier kilomètre - Ceser Île-de-France. (2023, octobre). Ceser Île-de-France. avis-rapport_ctm_logistique_urbaine_du_dernier_kilometre_20231016.pdf

⁶⁴ Projections de ménages : 570 000 ménages supplémentaires en Île-de-France d'ici 2050 - Insee Analyses Ile-de-France - 201. (2025, 27 mai). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8574318>

⁶⁵ Ile-de-France : les rendez-vous manqués de la lutte contre le mal-logement. (2025, 26 juin). La Fondation Pour le Logement des Défavorisés. <https://www.fondationpourlelogement.fr/ile-de-france-les-rendez-vous-manques-de-la-lutte-contre-le-mal-logement/>

⁶⁶ Région Ile-de-France. (2020, 22 avril). L'Île-de-France s'engage dans la lutte contre les déserts médicaux. Région Île-de-France. <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/lile-de-france-sengage-dans-la-lutte-contre-les-deserts-medicaux>

⁶⁷ Cazi, E. (2025, 11 février). En pleine crise du logement, un indice pour doper la transformation des bureaux vides en appartements. Le Monde. https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/02/11/un-indice-pour-doper-la-transformation-de-bureaux-en-logements_6541960_3234.html

⁶⁸ Après huit ans de hausse quasi continue, le marché immobilier francilien recule depuis 2022 - Insee Flash Ile-de-France - 103. (2025, août 26). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8631079>

⁶⁹ Habitat participatif : un cadre juridique pour habiter autrement | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique. (2020, août 1). Ministères Aménagement du Territoire Transition Écologique. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/habitat-participatif-cadre-juridique-habiter-autrement>

⁷⁰ Analyses thématiques - Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). (2025, 30 septembre). BâtiZoom Ademe. <https://batizoom.ademe.fr/chiffres-cles/emissions-de-ges>

⁷¹ Projections démographiques en Île-de-France à horizon 2070 : vieillissante, la région resterait la plus jeune de France métropolitaine - Insee Flash Ile-de-France - 72. (2022, 24 novembre). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6666275#titre-bloc-6>

⁷² Concentration et spécialisation en agriculture, à l'aune des recensements agricoles de 1970 à 2020 - Analyse n° 199. (2024, 27 février). Ministère de L'Agriculture, de L'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire. <https://agriculture.gouv.fr/concentration-et-specialisation-en-agriculture-laune-des-recensements-agricoles-de-1970-2020>

⁷³ Région Ile-de-France. (2026, 17 février). L'agriculture en Île-de-France. Région Île-de-France. <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/lagriculture-en-ile-de-france>

⁷⁴ En plein essor, l'agriculture urbaine se structure en Île-de-France - ADEME Infos. (2024, 4 septembre). ADEME Infos. <https://infos.ademe.fr/agriculture-alimentation/2024/en-plein-essor-lagriculture-urbaine-se-structure-en-ile-de-france/>

⁷⁵ Asma Ben Othmen, M. (2024). L'agriculture urbaine catalyseur de la résilience du système alimentaire de Duclair. Etudes Normandes, 25, 33-38. <https://hal.science/hal-04588580v1>

⁷⁶ Projections démographiques en Île-de-France à horizon 2070 : vieillissante, la région resterait la plus jeune de France métropolitaine - Insee Flash Ile-de-France - 72. (2022, 24 novembre). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6666275#titre-bloc-6>

⁷⁷ L'IA, outil du renouveau des pratiques agricoles. (2025, 30 juillet). INRAE. <https://www.inrae.fr/dossiers/la-peut-elle-rendre-lagriculture-plus-durable/la-outil-du-renouveau-pratiques-agricoles>

⁷⁸ Moreau, C., & Barbare, J. (2025, 7 novembre). L'Île-de-France, premier désert médical. . . mais des initiatives encourageantes. leparisien.fr. <https://www.leparisien.fr/societe/ile-de-france-premier-desert-medical-mais-des-initiatives-encourageantes-07-11-2025-ZEBSWR5OGJAILLXDZKKQ5BQ7E.php>

⁷⁹ Les besoins de santé des Franciliens. (2026). Dans Institut Paris Région. Institut Paris Région - ORS. https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/2026/FOCUS_Besoins_de_sante_vd_.pdf

⁸⁰ Les besoins de santé des Franciliens. (2026). Dans Institut Paris Région. Institut Paris Région - ORS. https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/2026/FOCUS_Besoins_de_sante_vd_.pdf

⁸¹ Gattuso, C. (2024, 29 mars). Désert médical : comment l'Ile-de-France peut-elle garder ses généralistes ? Medscape. https://francais.medscape.com/voirarticle/3611246#vp_2?form=fpf

⁸² Les besoins de santé des Franciliens. (2026). Dans Institut Paris Région. Institut Paris Région - ORS. https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/2026/FOCUS_Besoins_de_sante_vd_.pdf

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021. (2023). Dans Drees. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. <https://www.aidants.fr/wpcontent/uploads/2023/05/ER1255MAJ1002.pdf>

⁸⁶ Raynaud, D. (2023). Les dépenses de prévention, complexes à mesurer, très difficiles à comparer. . . . Regards, N° 61(1), 55-66. <https://doi.org/10.3917/regar.061.0055>

⁸⁷ Une trajectoire de référence pour s'adapter au changement climatique. (2026, 28 janvier). Centre de Ressources Pour L'adaptation Au Changement Climatique. <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/comprendre/strategie/une-trajectoire-referance-pour-sadapter-au-changement-climatique>

⁸⁸ L'Île-de-France : région la plus artificialisée de France métropolitaine – Objectifs du développement durable : regards sur l'Île-de-France. (2022, 28 janvier). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6043446?sommaire=6043852>

⁸⁹ Région Ile-de-France. (s. d.). À propos de la Région. Région Île-de-France. <https://www.iledefrance.fr/decouvrir-le-fonctionnement-de-la-region/propos-de-la-region>

⁹⁰ World Health Organization : WHO. (2023, 23 octobre). Une seule santé. World Health Organization. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/one-health>

⁹¹ Le Sommet Une Seule Santé : rendez-vous le 7 avril 2026 à Lyon. (2026, 31 mars). Représentation Permanente de la France Auprès de L'ONU à Rome. <https://onu-rome.delegfrance.org/Le-Sommet-Une-Seule-Sante-7-avril-2026-a-Lyon>

⁹² Le Conseil économique social et environnemental. (2026, 8 avril). Qu'est-ce que le juste soin ? Cese. <https://www.lecese.fr/actualites/quest-ce-que-le-juste-soin>

⁹³ Les chiffres de la région Île-de-France. (2025). Dans Préfecture D'Île-de-France. La préfecture et les services de l'État en région. <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Chiffres-cles/Les-chiffres-de-la-region-Ile-de-France/Territoire-et-population/>

⁹⁴ Bilan de la qualité de l'air - Île-de-France - 2024. (2025, avril). AIRPARIF. <https://www.airparif.fr/bilan/2025/bilan-de-la-qualite-de-lair-ile-de-france-2024>

⁹⁵ Baromètre des Franciliens 2025. (2025). Dans L'Institut Paris Region. Institut Paris Région. <https://www.institutparisregion.fr/societe-et-habitat/le-barometre-des-franciliens/#c48880>

⁹⁶ Infographie « Portrait-robot » (partie 4 : Le rôle du Ceser Île-de-France)

⁹⁷ Biennale d'architecture et du paysage – Bap ! (2024). Biennale D'architecture et du Paysage – Bap ! <https://www.bap-idf.com/expositions.html>

⁹⁸ Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. (2022, 7 juin). Soins écoresponsables : une nouvelle approche de la pertinence des soins. Sante Gouv. <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/planification-ecologique-en-sante/article/soins-ecoresponsables-une-nouvelle-approche-de-la-pertinence-des-soins>

⁹⁹ Grandin, G. (2026, 4 février). Vie et devenir des friches franciliennes : dynamiques et enjeux écologiques. L'Institut Paris Region. https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/vie-et-devenir-des-friches-franciliennes-dynamiques-et-enjeux-ecologiques/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=6clics%20310

¹⁰⁰ Nowak, D. J., & Van Den Bosch, M. (2019). Les effets des arbres et de la forêt sur la qualité de l'air et la santé humaine dans et autour des zones urbaines. Santé Publique, S1(HS1), 153-161. <https://doi.org/10.3917/spub.190.0153>

¹⁰¹ Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. (2025, 3 novembre). Prévention des risques liés au bruit. Sante Gouv. <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/planification-ecologique-en-sante/article/soins-ecoresponsables-une-nouvelle-approche-de-la-pertinence-des-soins>

¹⁰² Peter Newman. (2020, 22 janvier). Les efforts engagés par les villes au titre des nouveaux objectifs d'écologie et de résilience portent leurs fruits. Mais, si les mesures prises parviennent à réduire les impacts, la dynamique globale reste négative. L'urbanisme peut-il agir comme levier de transformation d'une « région durable » en un écosystème urbain ? À quelles échelles les interventions sont-elles les plus efficaces ? L'Institut Paris Region. <https://www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/la-ville-regenerative-un-nouveau-concept/>

¹⁰³ Soubeyroux, J.-M., Bernus, S., Dubuisson, B., Drouin, A., & Madec, T. et al. (2025). À quel climat s'adapter en France selon la TRACC ? Météo France. <https://hal.science/hal-04991790v3/file/rapport-TRACC-partie2-v7.4-web-144dpi.pdf>

¹⁰⁴ AquaPortail. (2022). Étiage. Dans AquaPortail. <https://www.aquaportail.com/dictionnaire/definition/4166/etiage>

¹⁰⁵ Solutions fondées sur la nature. (2025, 27 janvier). Ministères Aménagement du Territoire Transition Écologique. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/solutions-fondees-nature>

¹⁰⁶ La consommation d'eau potable illustrée par la situation dans 133 communes franciliennes : 100 litres en moyenne par jour et par habitant. (2023, 12 octobre). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7701664#titre-bloc-1>

¹⁰⁷ L'Île-de-France : région la plus artificialisée de France métropolitaine – Objectifs du développement durable : regards sur l'Île-de-France. (2022, 28 janvier). Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6043446?sommaire=6043852>

¹⁰⁸ Institut Paris Région. (2026, 29 janvier). Nouveau Mos 2025 : l'Île-de-France s'ancre dans sa trajectoire ZAN. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/nouveau-mos-2025-lile-de-france-sancre-dans-sa-trajectoire-zan/>

¹⁰⁹ Construction et performance environnementale du bâtiment. (2020, août 7). Ministères Aménagement du Territoire Transition Écologique. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/construction-performance-environnementale-du-batiment>



¹¹⁰ CEA. (2024, 31 octobre). La probabilité d’une vague de chaleur de 50°C à Paris. <https://www.cea.fr/drf/Pages/Actualites/En-direct-des-labos/2024/probabilit-vague-chaleur-50degres-Paris.aspx>

¹¹¹ Commissariat général au développement durable. (2025, 11 novembre). Pourquoi fait-il plus chaud en ville qu’à la campagne ? Notre-environnement. <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/pourquoi-fait-il-plus-chaud-en-ville-qu-a-la-campagne>

¹¹² Observatoire francilien de l’adaptation au changement climatique & Institut Paris Région. (2026, janvier). Projections climatiques. Institut Paris Région. <https://www.institutparisregion.fr/ofacc/donnees/projections-climatiques/>

¹¹³ Michelot, F. (2025, 23 janvier). L’Île-de-France au prisme du vieillissement. Institut Paris Region. <https://www.institutparisregion.fr/societe-et-habitat/lile-de-france-au-prisme-du-vieillissement/>

¹¹⁴ Bien vieillir. (2026, 12 mars). Santé Publique France. <https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/bien-vieillir>

¹¹⁵ Louvel, A. (2026). Soutien à l’autonomie des personnes âgées : entre 150 000 et 200000 emplois supplémentaires seraient nécessaires en 2050. Dans DREES. Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/260205-soutien-autonomie-personnes-agees>

¹¹⁶ Louvel, A. (2026). Soutien à l’autonomie des personnes âgées : entre 150 000 et 200000 emplois supplémentaires seraient nécessaires en 2050. Dans DREES. Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/260205-soutien-autonomie-personnes-agees>

¹¹⁷ Commissariat général au développement durable. (2023, 7 décembre). Quel est le niveau des émissions de gaz à effet de serre de nos transports ? Notre Environnement. <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/quel-est-le-niveau-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-nos-transports>

¹¹⁸ Ifop Opinion. (2022, 22 novembre). Le regard des Français sur l’avenir. Ifop. <https://www.ifop.com/article/le-regard-des-francais-pour-lavenir/>

¹¹⁹ Cevipof & OpinionWay. (2026). Baromètre de la confiance politique. Dans Sciences Po. https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/Barometre_confiance_CEVIPOFVague17_fev2026_vd1.pdf

¹²⁰ Commissariat Général au Développement Durable. (2024, 9 janvier). Les Français ont-ils plus conscience des risques environnementaux ? Notre Environnement. <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/les-francais-ont-ils-plus-conscience-des-risques-environnementaux>

¹²¹ Baromètre de la confiance politique 2025. (s. d.).Cevipof.https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/Barometre%20confiance%20CEVIPOF%20Vague%2016%20fev%202025-v2_0.pdf

¹²² Ibid.

¹²³ Direction Générale des Étrangers En France. (2025, 22 octobre). Immigration dans les départements en 2022. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques/immigration-dans-departements-en-2022.html>

¹²⁴ Tuchscherer, S. (2025, 14 janvier). SONDAGE - L’Île-de-France, région dynamique mais où on ne vit pas toujours bien. ICI, le Média de la Vie Locale. <https://www.francebleu.fr/infos/societe/sondage-l-ile-de-france-region-dynamique-mais-ou-on-ne-vit-pas-toujours-bien-9340195>

¹²⁵ Westphal, V. (2026, 2 janvier). Quand l’architecture soigne. Santé Mentale. <https://www.santementale.fr/2026/01/quand-larchitecture-soigne/>

¹²⁶ Quand la culture s’invite dans les établissements de santé et médico-sociaux | Ministère de la Culture. (s. d.). <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/developpement-culturel/le-developpement-culturel-en-france/culture-et-sante/quand-la-culture-s-invite-dans-les-etablissements-de-sante-et-medico-sociaux>

¹²⁷ Le pouvoir de la guérison : un nouveau rapport de l’OMS montre comment les arts peuvent contribuer à la lutte contre les maladies non transmissibles. (2023, 15 novembre). Organisation Mondiale de la Santé. <https://www.who.int/europe/fr/news/item/15-11-2023-the-power-of-healing--new-who-report-shows-how-arts-can-help-beat-noncommunicable-diseases>

¹²⁸ Méthodes et outils | CNDP. (s. d.). CNDP. <https://www.debatpublic.fr/methodes-et-outils-665>

¹²⁹ Agir pour la santé avec les citoyens : le dossier de La Santé en Action n°469, mai 2025. (s. d.). p.6<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2025/agir-pour-la-sante-avec-les-citoyens-le-dossier-de-la-sante-en-action-n-469-mai-2025>

¹³⁰ Définie comme la perception de la qualité des soins qui est recueillie et permet d’améliorer les pratiques Expérience patient et savoir expérientiel : deux notions à clarifier pour renforcer l’engagement ou la participation. (2025). Haute Autorité de Santé. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-06/has_109_guide_experience_patient_savoir_experientiel.pdf

¹³¹ Définis comme les connaissances acquises par la réflexion sur l’expérience directe pratiques Expérience patient et savoir expérientiel : deux notions à clarifier pour renforcer l’engagement ou la participation. (2025). Haute Autorité de Santé. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-06/has_109_guide_experience_patient_savoir_experientiel.pdf

Ce rapport a été adopté le 22 juin 2026 !

Suffrages exprimés :

137

POUR

113

CONTRE

14

Abstentions :

10



Ceser Île-de-France
2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
ceser@iledefrance.fr



ceser.iledefrance.fr